



المندوبية السامية للتخطيط

+٠٠٤٤٠٤٤+ +٠٤٠++٠٤+ | ٠٤٤٤٤٤٤

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

# LE COMPTE SATELLITE DE L'EMPLOI

2014

► En partenariat avec



Organisation  
internationale  
du Travail





## **LE HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN**

Le Haut-Commissariat au Plan est le principal producteur de la statistique officielle au Maroc. C'est une structure administrative érigée en septembre 2003 en une administration de mission, sous l'autorité d'un Haut-Commissaire au Plan nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste. Il jouit d'une indépendance institutionnelle et professionnelle dans la conduite de ses travaux.

## ABRÉVIATIONS ET ACRONYME

<b>BIT</b>	—	Bureau International du Travail
<b>SCN</b>	—	Système de Comptabilité
<b>HCP</b>	—	Nationale Haut-commissariat au Plan
<b>CNSS</b>	—	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CSE</b>	—	Compte Satellite d'Emploi
<b>DCN</b>	—	Direction de la Comptabilité Nationale
<b>DNAMT</b>	—	Durée Normale Annuelle Moyenne de Travail
<b>DS</b>	—	Direction de la Statistique
<b>EEPT</b>	—	Emploi Équivalent Plein Temps
<b>ENE</b>	—	Enquête Nationale d'Emploi
<b>ENS</b>	—	Emploi non salarié
<b>ES</b>	—	Emploi non salarié
<b>ISBLSM</b>	—	Institutions Sans But Lucratif au service des ménages
<b>PIB</b>	—	Produit Intérieur Brut
<b>RCAR</b>	—	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
<b>VA</b>	—	Valeur Ajoutée
<b>UPI</b>	—	Unités Productives Informelles
<b>DNAT</b>	—	Durée normale annuelle de travail
<b>DMAT</b>	—	Durée moyenne annuelle de travail
<b>RMB</b>	—	Revenu mixte brut
<b>RSMH</b>	—	Rémunération salariale moyenne horaire
<b>RSME</b>	—	Rémunération salariale moyenne par employé
<b>RSMEEPT</b>	—	Rémunération salariale moyenne par employé équivalent plein temps

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ABRÉVIATIONS ET ACRONYME</b> .....	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>10</b>
<b>CADRE GLOBAL</b> .....	<b>12</b>
<b>I.1. CONCEPTS ET DÉFINITIONS</b> .....	<b>13</b>
<i>I.1.1. EMPLOI</i> .....	13
<i>I.1.2. EMPLOI INFORMEL</i> .....	13
<i>I.1.3. MESURES DE L'EMPLOI</i> .....	13
<i>I.1.4. RÉMUNÉRATION SALARIALE</i> .....	14
<i>I.1.5. PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL</i> .....	14
<b>I.2. ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b> .....	<b>15</b>
<b>I.3. OBJECTIFS DU COMPTE SATELLITE DE L'EMPLOI</b> .....	<b>15</b>
<b>I.4. PROCESSUS D'INTÉGRATION ET DE RÉCONCILIATION DES DONNÉES</b> .....	<b>15</b>
<i>I.4.1. SOURCES DE DONNÉES</i> .....	15
<i>I.4.2. DÉMARCHE DE RÉCONCILIATION DES DONNÉES</i> .....	17
<b>PRESENTATION DES MATRICES DU COMPTE SATELLITE</b> .....	<b>20</b>
<b>VUE GLOBALE SUR L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE MAROCAINE</b> .....	<b>25</b>
<b>III.1. EMPLOI EN EFFECTIFS PERSONNE PHYSIQUE</b> .....	<b>26</b>
<b>III.2. L'EMPLOI EN ÉQUIVALENT PLEIN TEMPS</b> .....	<b>27</b>
<b>III.3. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EEPT ENTRE 2014 ET 2019</b> .....	<b>28</b>
<b>III.2. STRUCTURE DE L'EMPLOI SELON LES SECTEURS INSTITUTIONNELS</b> .....	<b>29</b>
<i>III.2.1. STRUCTURE DE L'EMPLOI EN EFFECTIFS PHYSIQUES SELON LES SECTEURS INSTITUTIONNELS</i> .....	29
<i>III.2.2. STRUCTURE DE L'EMPLOI EN EFFECTIFS ÉQUIVALENT PLEIN TEMPS SELON LES SECTEURS INSTITUTIONNELS EN 2014</i> .....	30
<i>III.2.3. ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI EN EFFECTIF ÉQUIVALENT PLEIN TEMPS PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL ENTRE 2014 ET 2019</i> .....	30
<b>III.3. DISTRIBUTION DE L'EMPLOI SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉ</b> .....	<b>31</b>

III.3.1 DISTRIBUTION DES EFFECTIFS ET EEPT PAR GRANDS SECTEURS .....	31
III.3.2 ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI EN EEPT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ENTRE 2014 ET 2019 .....	32
III.3.3 DISTRIBUTION DES EFFECTIFS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ .....	33
<b>III.4. DISTRIBUTION DES EFFECTIFS EMPLOYÉS SELON LA QUALIFICATION DE L'EMPLOI OCCUPÉ .....</b>	<b>35</b>
<b>III.5. INFORMALITÉ DE L'EMPLOI .....</b>	<b>36</b>
III.5.1 EMPLOI INFORMEL DANS LE SECTEUR INFORMEL .....	38
<b>III. 5.2 EMPLOI INFORMEL HORS SECTEUR INFORMEL .....</b>	<b>41</b>
III.5.2.1 EMPLOI INFORMEL AGRICOLE .....	41
III.5.2.2 EMPLOI INFORMEL DANS LE SECTEUR FORMEL .....	41
<b>III.6. ANALYSE DE L'EMPLOI SELON LE SEXE .....</b>	<b>42</b>
<b>LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL ET SA REALLOCATION INTERSECTORIELLE .....</b>	<b>47</b>
<b>ANALYSE DES RÉMUNÉRATIONS SALARIALES .....</b>	<b>50</b>
V.1. APERÇU GLOBAL SUR LA RÉMUNÉRATION SALARIALE .....	51
V.2. ANALYSE DES RÉMUNÉRATIONS SALARIALES SELON LES SECTEURS INSTITUTIONNELS .....	52
V.3. RÉMUNÉRATIONS SALARIALES DES EMPLOIS FORMELS ET DES EMPLOIS INFORMELS .....	54
<b>V.4. ANALYSE DE LA DISTRIBUTION DES RÉMUNÉRATIONS SALARIALES SELON LES BRANCHES .....</b>	<b>55</b>
V.4.1. ANALYSE UNIVARIÉE .....	55
V.4.2. ÉCARTS ENTRE LES SALAIRES DES FEMMES ET CEUX DES HOMMES .....	57
V.4.3. ÉCARTS SALARIAUX SELON LA QUALIFICATION DES SALARIÉS .....	60
V.4.4. LIENS ENTRE RÉMUNÉRATIONS SALARIALES ET PRODUCTIVITÉ .....	60
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>62</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>63</b>
<b>NOMENCLATURES .....</b>	<b>64</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>66</b>



---

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b> : Processus d'intégration et de réconciliation des données pour l'élaboration du CSE	17
<b>Figure 2</b> : Emploi salarié (ES) et emploi non salarié (ENS), année 2014	26
<b>Figure 3</b> : Taux de salarisation de l'emploi par branches d'activité, année 2014	27
<b>Figure 4</b> : Distribution des effectifs EEPT par emploi salarié et emploi non salarié, année 2014	28
<b>Figure 5</b> : Évolution des effectifs EEPT entre 2014 et 2019	28
<b>Figure 6</b> : Évolution des parts de l'emploi salarié et de l'emploi non salarié dans le total des EEPT entre 2014 et 2019	29
<b>Figure 7</b> : Structure de l'emploi en EEPT par secteur institutionnel entre 2014 et 2019	31
<b>Figure 8</b> : Structure de l'emploi en EEPT par secteur d'activité entre 2014 et 2019	32
<b>Figure 9</b> : Parts des branches d'activité dans l'emploi (%), année 2014	33
<b>Figure 10</b> : Heures moyennes annuelles travaillées par personne dans les différentes branches, année 2014	34
<b>Figure 11</b> : Structure des effectifs par qualification de l'emploi occupé (%), année 2014	35
<b>Figure 12</b> : Structure des effectifs par secteur institutionnel et par qualification de l'emploi occupé, année 2014	35
<b>Figure 13</b> : Structure des effectifs par secteur institutionnel et par qualification de l'emploi occupé, année 2014	36
<b>Figure 14</b> : Distribution de l'emploi dans le secteur informel par statut dans la profession, année 2014	38
<b>Figure 15</b> : Distribution de l'emploi dans le secteur informel par statut dans la profession et par branche d'activité, année 2014	38
<b>Figure 16</b> : Distribution de l'emploi dans le secteur informel par branche d'activité, année 2014	39
<b>Figure 17</b> : Durée moyenne du travail (en heure) par branche d'activité au sein du secteur informel, année 2014	39
<b>Figure 18</b> : Emploi dans le secteur informel et dans le secteur organisé, année 2014	40
<b>Figure 19</b> : Durée de travail dans le secteur informel et dans le secteur organisé, année 2014	40
<b>Figure 20</b> : Qualification de l'emploi dans le secteur formel et dans le secteur informel, année 2014	41
<b>Figure 21</b> : Distribution de l'emploi par sexe et par statut dans la profession, année 2014	42
<b>Figure 22</b> : Distribution de l'emploi par sexe et par secteur institutionnel, année 2014	42

<b>Figure 23</b> : Taux de féminisation de l'emploi par branche d'activité, année 2014	43
<b>Figure 24</b> : Qualification de l'emploi chez les femmes et chez les hommes, année 2014	44
<b>Figure 25</b> : Qualification de l'emploi féminin par branche d'activité, année 2014	44
<b>Figure 26</b> : Qualification de l'emploi des hommes par branche d'activité, année 2014	45
<b>Figure 27</b> : Emploi informel dans l'agriculture par sexe et par statut dans l'emploi, année 2014	45
<b>Figure 28</b> : Emploi informel dans le secteur informel par sexe et par statut dans l'emploi, année 2014	46
<b>Figure 29</b> : Emploi informel dans le secteur informel par sexe et par branche d'activité, année 2014	46
<b>Figure 30</b> : Productivité du travail versus part de la branche dans l'emploi total, année 2014	48
<b>Figure 31</b> : Évolution des RS de 2014 à 2019	51
<b>Figure 32</b> : Rémunération salariale moyenne annuelle par employé selon les secteurs institutionnels (en DH), année 2014	52
<b>Figure 33</b> : Taux annuel moyen de croissance de la productivité du travail et de la rémunération salariale en % par salarié EEPT entre 2014 et 2019	54
<b>Figure 34</b> : Rémunérations salariales moyennes annuelles (en DH) dans le secteur formel, dans le secteur agricole et dans le secteur informel, année 2014	55
<b>Figure 35</b> : Distribution des rémunérations salariales selon les branches d'activité, année 2014	56
<b>Figure 36</b> : Distribution des RS par employé et par EEPT (échelle de gauche) et par heure (échelle de droite), année 2014	57
<b>Figure 37</b> : Rapport du salaire moyen des femmes au salaire moyen des hommes par branche d'activité en 2014	58
<b>Figure 38</b> : Rapport du salaire moyen des hommes au salaire moyen des femmes par branche dans les SF et les SNF en 2014	59
<b>Figure 39</b> : Rapport entre le salaire moyen d'un employé ayant une qualification donnée et le salaire moyen d'un cadre ou assimilé en 2014	60
<b>Figure 40</b> : Rémunération salariale par employé versus productivité en 2014	61
<b>Figure 41</b> : RS horaire versus VA par heure travaillée en 2014	61



## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Sources des données sur l'emploi	16
<b>Tableau 2</b> : Effectif employé par secteur économique et statut dans l'emploi, année 2014	21
<b>Tableau 3</b> : Distribution des heures travaillées, (en million d'heure) par secteur économique, secteur institutionnel et statut dans l'emploi, année 2014	22
<b>Tableau 4</b> : Matrice des effectifs équivalents plein temps, année 2014	23
<b>Tableau 5</b> : Répartition de la rémunération salariale par secteurs économiques et secteurs institutionnels, année 2014	24
<b>Tableau 6</b> : Structure de l'emploi en personne physique selon les secteurs institutionnels (en %), année 2014	29
<b>Tableau 7</b> : Structure de l'emploi en EEPT selon les secteurs institutionnels (en %), année 2014	30
<b>Tableau 8</b> : Répartition de l'emploi en personne physique et en effectif EEPT par grands secteurs (%), année 2014	32
<b>Tableau 9</b> : Décomposition de la variation de la productivité en 'effet within', 'effet between' et 'effet hybride'	49
<b>Tableau 10</b> : Rémunération salariale moyenne par employé, par EEPT et par heure travaillée, année 2014	51
<b>Tableau 11</b> : Structure de la rémunération salariale par secteur institutionnel en 2014 (en DH)	52
<b>Tableau 12</b> : Évolution de la rémunération salariale moyenne par EEPT salarié et par secteur institutionnel, 2014-2019	53
<b>Tableau 13</b> : Rémunérations salariales moyennes de l'emploi formel et informel, année 2014	54
<b>Tableau 14</b> : Rémunérations salariales moyenne entre 2014-2019	55
<b>Tableau 15</b> : Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi	64
<b>Tableau 16</b> : Statuts dans l'emploi	64
<b>Tableau 17</b> : Secteurs Institutionnels	64
<b>Tableau 18</b> : Nomenclature des activités	65
<b>Tableau 19</b> : Effectif employé par branche d'activité, statut dans la profession et par secteur institutionnel, Année 2014	67
<b>Tableau 20</b> : l'emploi en équivalence temps plein par branche d'activité, statut dans la profession et par secteur institutionnel, Année 2014	68
<b>Tableau 21</b> : Nombre d'heures travaillées par branche d'activité, statut dans la profession et par secteur institutionnel, année 2014	69

<b>Tableau 22</b> : Rémunération salariale (en millions de Dirhams) par branche d'activité et par secteur institutionnel, Année 2014	<b>70</b>
<b>Tableau 23</b> : Valeur ajoutée (en millions de Dirhams) par branche d'activité et par secteur institutionnel, Année 2014	<b>71</b>
<b>Tableau 24</b> : Effectif employé par branche d'activité et par sexe, Année 2014	<b>72</b>
<b>Tableau 25</b> : Effectif employé par branche d'activité, statut dans la profession et par sexe, Année 2014	<b>73</b>
<b>Tableau 26</b> : Effectif employé par branche d'activité, Statut dans l'emploi, secteur institutionnel et par sexe, Année 2014	<b>74</b>
<b>Tableau 27</b> : Effectif employé par branche d'activité et par catégorie socioprofessionnelle, Année 2014	<b>75</b>
<b>Tableau 28</b> : Effectif employé par branche d'activité, secteur institutionnel et par catégorie socioprofessionnelle, Année 2014	<b>76</b>
<b>Tableau 29</b> : Effectif employé par branche d'activité, sexe et par catégorie socioprofessionnelle, Année 2014	<b>77</b>
<b>Tableau 30</b> : Rémunération salariale (en millions de dirhams) par branche d'activité et par sexe, Année 2014	<b>78</b>
<b>Tableau 31</b> : Rémunération salariale (en millions de dirhams) par branche d'activité et par catégorie socioprofessionnelle, Année 2014	<b>79</b>
<b>Tableau 32</b> : l'emploi en équivalence temps plein par branche d'activité et par secteur institutionnel, Année 2014	<b>80</b>
<b>Tableau 33</b> : l'emploi en équivalence temps plein par branche d'activité et par secteur institutionnel, Année 2015	<b>81</b>
<b>Tableau 34</b> : l'emploi en équivalence temps plein par branche d'activité et par secteur institutionnel, Année 2016	<b>82</b>
<b>Tableau 35</b> : l'emploi en équivalence temps plein par branche d'activité et par secteur institutionnel, Année 2017	<b>83</b>
<b>Tableau 36</b> : l'emploi en équivalence temps plein par branche d'activité et par secteur institutionnel, Année 2018	<b>84</b>
<b>Tableau 37</b> : l'emploi en équivalence temps plein par branche d'activité et par secteur institutionnel, Année 2019	<b>85</b>



## INTRODUCTION

Le Maroc, comme la plupart des pays, fait aujourd'hui face à des défis multidimensionnels dans le domaine de l'emploi. Ces défis sont plus variés et de nature plus complexe que par le passé. Ils concernent spécialement deux aspects : créer suffisamment d'emplois et faire évoluer la situation actuelle vers des emplois plus productifs et décents.

Les performances réalisées par le Maroc au niveau de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé) ont permis à l'économie marocaine d'atteindre, ces dernières années, des niveaux de croissance soutenus. Toutefois, ces performances sont restées en deçà des attentes en termes de création d'emploi. En effet, l'économie marocaine n'a pas réussi, jusqu'à présent, à amorcer un changement structurel capable d'assurer la transition vers des emplois plus nombreux, durables, plus productifs et mieux rémunérés.

Relever le défi de l'emploi et offrir la chance pour tous d'utiliser leur potentiel au profit de l'économie implique de multiplier les efforts de tous les intervenants sur le marché du travail dans le cadre d'une approche globale intégrant notamment les dimensions économiques, budgétaires et institutionnelles et prenant en compte l'ensemble des catégories de la population touchée par les déficits d'emplois. Or une politique économique ne peut être efficace que si elle est fondée sur un système d'information statistique établi dans un cadre global, cohérent et conforme aux standards internationaux.

Les agrégats et tableaux de la comptabilité nationale, qui constituent une des composantes centrales du système national d'information statistique, permettent de répondre partiellement aux besoins de l'analyse du marché du travail. En effet, ils fournissent une description synthétique, la plus fidèle possible, de la réalité économique selon un schéma cohérent et intégré, et permettent de disposer d'indicateurs en valeur et en volume pour évaluer les performances de l'économie nationale dans le temps.

Cependant, l'analyse du marché du travail nécessite des informations statistiques complémentaires qui mettent en relation la force du travail avec la valeur ajoutée que cette force de travail contribue à créer. C'est pour cette raison que le Haut-Commissariat au Plan a construit le compte satellite de l'emploi (CSE) qui vise, à travers la base de données qu'il offre, à apporter d'abord, un éclairage supplémentaire sur différents aspects relatifs au facteur travail engagé dans le processus de production, et ensuite d'analyser la problématique de l'emploi en la reliant au cadre central de la comptabilité nationale.

De manière générale, un compte satellite est un cadre de présentation des données d'un domaine particulier de la vie économique et sociale. Il est élaboré pour étendre la capacité du cadre centrale de la comptabilité nationale et à satisfaire les besoins spécifiques des utilisateurs en matière de données et d'informations.

Ainsi, le compte satellite de l'emploi (CSE) fournit un cadre cohérent pour intégrer et présenter les variables relatives au marché du travail. C'est un outil qui donne une description comptable systématique et articulée du facteur travail mobilisé par les unités de production résidentes sur le territoire économique. Le but est, ainsi, de mettre en liaison les données relatives à l'emploi et celles relatives à la production telle qu'elle est mesurée par les comptes nationaux.

Ce compte vise à rendre compatible la sphère de la production des biens et services et les données sur le travail y afférant. Il tire son importance du fait qu'il est élaboré en mobilisant différentes sources statistiques- recensements, enquêtes et registres administratifs - scrutées, confrontées et réconciliées selon une matrice unifiée de définitions, de concepts et de nomenclatures.

De ce fait, le compte satellite de l'emploi constitue la jonction entre le système de comptabilité nationale de 2008 et les recommandations du Bureau International du Travail en matière des statistiques du travail. En effet, le SCN délimite les activités se trouvant à l'intérieur du domaine de la production des biens et services. Quant au BIT, il fournit les méthodes et les concepts pour la définition, la classification et la mesure du travail. Ainsi, une passerelle est mise en place entre l'univers de la production des biens et services tel que délimité par le SCN et l'univers du travail dont les statistiques sont tenues en respectant les directives du BIT.

Le présent rapport s'articule autour de cinq chapitres. Le premier est consacré à la présentation du cadre global du compte satellite de l'emploi. Il vise à passer en revue les concepts et définitions relatifs à l'emploi avant de présenter la méthodologie de l'élaboration du compte satellite de l'emploi. Le deuxième chapitre est destiné à la présentation agrégée des matrices du CSE. Les matrices détaillées du compte sont présentées en annexe de ce rapport. Le troisième chapitre cherche à ressortir les principaux faits stylisés et patterns concernant la distribution/utilisation du travail dans l'économie marocaine. Le quatrième chapitre donne une idée sur la productivité et les réallocations sectorielles du facteur travail. Le cinquième chapitre est réservé à la présentation de quelques éléments relatifs à la matrice des rémunérations salariales. Il s'intègre aux modules des effectifs employés et des heures travaillées pour donner une vue plus complète sur le déploiement du facteur travail dans l'économie.



# CADRE GLOBAL

Le compte satellite de l'emploi se présente comme un ensemble de matrices qui fournissent une vue affinée sur les principales caractéristiques du facteur travail mobilisé dans l'économie nationale. Ces données sont fournies selon les branches d'activité, les secteurs institutionnels, le statut professionnel des travailleurs, le sexe des travailleurs et leurs qualifications. Ainsi, l'architecture globale de ce compte comprend une série de matrices chacune dédiée à une variable clé relative au facteur travail. Ces variables sont les effectifs employés, les heures travaillées, les rémunérations versées et les emplois équivalents plein temps.

## I.1. CONCEPTS ET DÉFINITIONS

### I.1.1. Emploi

Dans le SCN, l'emploi comprend/couvre l'ensemble des individus ou des personnes physiques, salariés ou travailleurs indépendants, engagés dans une activité productive faisant partie de la production enregistrée par le SCN et réalisée par une unité institutionnelle résidente<sup>1</sup>.

Les salariés sont des individus employés sous contrat par une unité institutionnelle résidente en contrepartie d'une rémunération. Cette dernière est enregistrée dans le SCN dans le poste « rémunération des salariés ». La relation employeur-salarié est la conséquence de la conclusion d'un contrat volontaire, formel ou informel entre l'employeur et le travailleur. Ce contrat stipule que le travailleur-employé déploie au profit de l'employeur des efforts spécifiques et reçoit en conséquence une rémunération en espèces ou en nature. L'obtention du statut de salarié ne nécessite pas que l'employeur déclare l'accord à une autorité tierce officielle ou non officielle.

Les travailleurs indépendants sont classés en quatre catégories disjointes de personnes. La première est celle des propriétaires, sans ou avec associés, des unités de production n'ayant pas le statut juridique de sociétés, exclusion faite des entreprises non constituées en sociétés considérées comme des quasi-sociétés. Ces propriétaires ne devront pas exercer un autre emploi rémunéré qui leur procure la grande partie de leur revenu. Si ces personnes exercent comme travailleurs indépendants et en même temps ont un emploi salarié leur procurant l'essentiel du revenu, ils sont considérés comme des salariés.

La deuxième catégorie des travailleurs indépendants inclut les travailleurs exerçant en tant que collaborateurs dans une entreprise familiale faisant partie des entreprises non constituées en sociétés.

La troisième catégorie de travailleurs indépendants comprend les travailleurs à domicile tirant leur revenu du processus de production qu'ils exercent abstraction faite de la quantité de travail qu'ils déploient.

La quatrième catégorie des travailleurs indépendants qu'on trouve dans une économie est celle qui comprend les travailleurs exerçant, seuls ou collectivement, des activités de production permettant d'obtenir des produits utilisés intégralement pour la satisfaction de leur propre consommation finale ou leur propre formation de capital comme dans le cas de la construction collective de logement.

### I.1.2. Emploi informel

L'emploi informel est défini par les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence le non-enregistrement, l'absence de contrat ou l'absence de protection sociale (emplois non protégés). Il englobe les personnes qui occupent des emplois informels dans le secteur informel ou en dehors du secteur informel que ce soit dans le secteur formel, dans l'agriculture ou dans le secteur des ménages

L'emploi informel comprend les indépendants et les employeurs dans leur propre entreprise du secteur informel, les aides familiaux, les membres de coopératives informelles de producteurs, les salariés occupant un emploi informel tel que défini par la relation de travail (selon la loi ou en pratique, emplois non soumis au droit national du travail, à l'imposition sur le revenu, à la protection sociale ou ne donnant pas droit à des prestations d'assurance-emploi, à un congé annuel ou à des congés de maladie payés, etc.), et les travailleurs pour leurs propres comptes engagés dans la production de biens exclusivement destinés à une utilisation finale par leurs ménages.

### I.1.3. Mesures de l'emploi

Chacune des personnes physiques employées dans une économie est mobilisée pour un nombre d'heures qui diffère souvent de la durée de mobilisation des autres. L'utilisation du total des personnes physiques employées ne fournit qu'une estimation grossière du volume de travail déployé dans l'économie puisque l'unité « personne physique employée » est une unité imparfaite. Il importe de recourir à une mesure normalisée et

---

<sup>1</sup> Les éléments en relation avec l'emploi se réfèrent au document officiel présentant le SNC 2008 (pp. 421 et 422).



---

stable pour estimer le volume du travail dans l'économie. Pour cette raison, deux mesures sont fréquemment utilisées : le nombre des employés équivalent plein temps et le total des heures travaillées.

L'emploi équivalent plein temps est « le nombre total d'heures effectivement travaillées par toutes les personnes occupées divisé par la moyenne des heures effectivement travaillées dans des emplois à plein temps » (SCN, p. 424, § 19-43). En adoptant une hypothèse simplificatrice, le volume des effectifs équivalent plein temps est souvent estimé comme étant la moitié des emplois physiques. L'EEPT comme mesure normalisée de l'emploi fournit une solution adéquate surtout dans les pays dont les capacités statistiques sont limitées. Le calcul des EEPT dépend du nombre moyen des heures effectivement travaillées par une personne occupée à plein temps. Pour cette raison, l'EEPT a des limites en tant que mesure fiable et stable des apports de la main d'œuvre.

Pour pallier les limites de l'EEPT en tant que mesure du volume du travail dans une économie tant le SCN 2008 que l'OIT recommande d'utiliser le nombre d'heures effectivement travaillées dans l'économie comme mesure des apports de la main-d'œuvre et, partant, comme mesure de l'input travail dans l'économie. Cette mesure est plus pertinente pour l'estimation de la productivité du travail.

D'après le SCN, « le temps de travail se définit comme le temps passé à exercer des activités qui contribuent à la production de biens et de services compris dans le domaine de la production délimité par le SCN.

...Pour le SCN, la mesure la plus importante et la plus pertinente pour une utilisation dans la mesure de la productivité est celle des heures réellement effectuées (ou effectivement travaillées).

Ce concept inclut :

- a. Les heures directement consacrées, c'est-à-dire le temps consacré aux tâches et fonctions d'un emploi, quels que soient le lieu et la durée convenue par contrat entre l'employeur et le salarié ;
- b. Les heures indirectement consacrées, y compris les périodes d'astreinte, les déplacements professionnels, les activités de formation et autres tâches visées dans la résolution ;
- c. Les temps morts, qui correspondent aux périodes au cours desquelles la personne ne peut pas travailler en raison d'interruptions temporaires d'ordre technique, matériel ou économique, mais continue d'être disponible pour travailler ;
- d. Les périodes de repos, qui sont de courtes pauses pour se détendre, se rafraîchir, etc. » (SCN 2008, p. 425).

#### *1.1.4. Rémunération salariale*

La rémunération salariale constitue le revenu reçu par les salariés en contre partie de leurs forces du travail, elle se décompose de :

- a. Les salaires et les traitements, à payer en espèces ou en nature ;
- b. Les cotisations d'assurance sociale à payer par les employeurs, qui incluent les cotisations aux régimes de sécurité sociale, les cotisations sociales effectives à d'autres régimes d'assurance sociale liés à l'emploi et les cotisations sociales imputées à d'autres régimes d'assurance sociale liés à l'emploi.

... Les salaires et les traitements comprennent la valeur de toutes les cotisations sociales, des impôts sur le revenu, etc., à la charge du salarié » (SCN, 2008, p. 140)

#### *1.1.5. Productivité du travail*

La productivité du travail ou la productivité apparente du travail est mesurée en rapportant le volume de la production, de la valeur ajoutée ou du PIB au volume du travail mis en œuvre dans le processus de production.

Le volume du travail peut être mesuré par le nombre de personnes actives occupées, par le nombre des EEPT, ou mieux par le nombre d'heures effectivement travaillées.

Si la productivité est mesurée en utilisant les personnes en emploi, on parle de la productivité par personne employée, si par contre, elle est mesurée en utilisant le volume horaire, on parle donc de la productivité horaire du travail.

## 1.2. Année de référence

Le compte satellite de l'emploi est élaboré pour l'année 2014, qui constitue la nouvelle année de base des comptes nationaux. Le choix de l'année 2014 est dicté par la disponibilité de l'information relative aux statistiques sur le travail émanant de diverses sources statistiques.

## 1.3. Objectifs du compte satellite de l'emploi

L'élaboration du CSE en tant que cadre intégrant des variables clés et pertinentes relatives à l'emploi permet d'atteindre trois objectifs majeurs :

- i.* L'élaboration d'une base de données solide sur l'emploi et sur la rémunération salariale en relation avec la valeur ajoutée créée au sein de l'économie nationale ;
- ii.* L'obtention d'une mesure du volume de travail dans l'économie permettant une estimation plus précise de sa productivité ;
- iii.* La détection de l'emploi informel dans le secteur formel.

Concernant le premier objectif, l'élaboration du CSE a pour but d'affiner et d'intégrer les données sur la situation du marché du travail en exploitant les statistiques provenant de l'ensemble des sources d'information disponibles. Le compte satellite de l'emploi constitue, ainsi, un cadre macro-comptable cohérent et intégré et en phase avec le système de comptabilité nationale et respectant, dans une large mesure, les recommandations du BIT en matière de statistiques de l'emploi.

Le deuxième objectif vise à pallier les lacunes en matière de mesure de la productivité calculée en rapportant le PIB (ou la VA) à l'emploi mesuré par les effectifs en personne physique. Le point faible de cette mesure réside dans le fait que les travailleurs fournissent des heures qui diffèrent entre eux, ce qui débouchera sur une estimation biaisée de la productivité du travail.

Pour remédier à ces insuffisances et affiner la mesure de la productivité, le compte satellite de l'emploi mettra à la disposition des utilisateurs (i.e. décideurs, chercheurs, ...) le volume du travail en utilisant comme métrique les heures travaillées.

Le troisième objectif, quant à lui, traite le phénomène de l'informalité de l'emploi vu que ce dernier pèse beaucoup dans l'économie nationale.

La particularité du compte satellite de l'emploi de 2014 est qu'il a permis d'estimer l'emploi informel dans le secteur formel en utilisant la méthode d'estimation indirecte telle qu'elle est décrite par le manuel statistique du BIT, intitulé « Mesurer l'informalité »<sup>2</sup>, sur le secteur informel et l'emploi informel.

## 1.4. Processus d'intégration et de réconciliation des données

### 1.4.1. Sources de données

L'élaboration du compte satellite de l'emploi s'est basée sur diverses sources statistiques relatives à la main d'œuvre/au travail mobilisé au sein de l'économie nationale. Il s'agit notamment de :

#### 1.4.1.1. Enquêtes statistiques

- L'enquête nationale sur les structures économiques réalisée par le Haut-commissariat au Plan (HCP) en 2015, relative à l'exercice 2014, auprès des entreprises disposant de comptabilité exerçant dans les activités de pêche, des mines, de l'énergie, des industries manufacturières, du bâtiment et travaux publics, du commerce et des services marchands non financiers. Cette enquête vise la collecte des informations nécessaires pour l'actualisation des données sur les structures de la production, les consommations intermédiaires, la rémunération salariale, l'emploi et la FBCF ;

---

2. « Mesurer l'informalité » : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel / Bureau International du Travail. Genève :BIT,2013.

- L'enquête nationale sur le secteur informel menée par le HCP en 2013-2014 sur les unités de production ne disposant pas d'une comptabilité exerçant dans toutes les branches d'activité à l'exception de l'agriculture. Cette opération fournit, entre autres, les données nécessaires sur l'emploi et la rémunération salariale dans le secteur informel ;
- L'enquête nationale sur l'emploi réalisée annuellement par le HCP dont l'objectif est la détermination, entre autres, du volume, de la structure et des principales caractéristiques de la population active (activité, emploi, chômage et sous-emploi) ;
- Le recensement général de la population et l'habitat RGPH de 2014 réalisé par le HCP ;
- L'enquête annuelle sur les industries de transformation réalisée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce ;

#### 1.4.1.2. Statistiques administratives

Les sources administratives comportent l'ensemble de registres administratifs résultant des exigences des autorités budgétaires, fiscales ou autres et couvrent, également, les statistiques produites par différentes administrations et établissements dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions administratives ou techniques.

Les statistiques administratives utilisées pour l'élaboration du compte satellite de l'emploi sont celles de :

- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- La Caisse Marocaine des retraites ;
- Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite ;
- La caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites ;
- La Trésorerie Générale du Royaume.

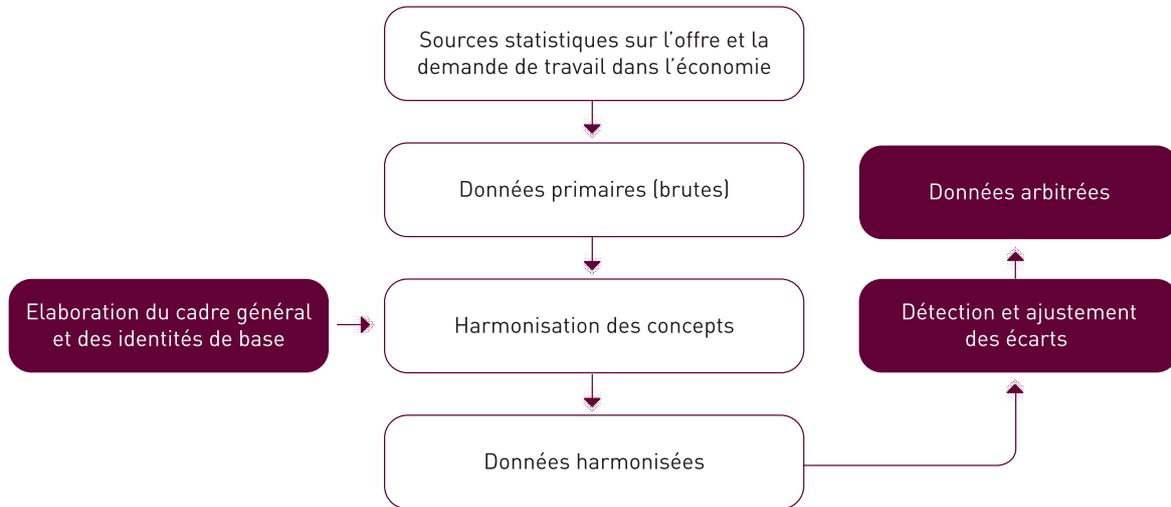
	Enquête Nationale sur l'Emploi	Enquêtes de structure (ES et ENSI)	Enquête annuelle sur les industries de transformation	Registres administratifs
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Irrégulière	Annuelle	Annuelle
<b>Information fournie</b>	Effectifs employés, Heures travaillées, Rémunération salariale	Effectifs employés, Jours travaillés, Heures travaillées, Rémunération salariale	Effectifs employés, Frais de personnels	Effectifs, nombre de jours, et masse salariale déclarés aux régimes de sécurité sociale
<b>Points forts</b>	Donnent une description actualisée du marché du travail	Donnent une idée sur les paramètres structurels	Couvrent des secteurs bien circonscrits ce qui complète les enquêtes ayant un champ plus large	Ils sont fiables
	Préparés et réalisés par le HCP selon les standards internationaux en matière des définitions, des concepts et des protocoles.			
<b>Points faibles</b>	L'échantillon est représentatif de la population active mais pas des branches de production	L'échantillon est représentatif des branches d'activité mais ne couvre pas toute la population active occupée du fait de la non déclaration	Différences en termes de définitions par rapport à celles du HCP	Données disponibles et fournissent une image instantanée de l'emploi et non pas une moyenne pour toute l'année

► **TABLEAU 1: SOURCES DES DONNÉES SUR L'EMPLOI**

Source : *Élaboré à partir de l'analyse des différentes enquêtes*

#### 1.4.2. Démarche de réconciliation des données

Comme dans tous les pays, le processus d'intégration des données pour l'élaboration du compte satellite de l'emploi se fait en quatre étapes : l'harmonisation des définitions et des concepts, la réalisation de la pleine couverture de la population, la détection et la minimisation des écarts, et enfin, l'équilibrage et la réconciliation entre les données (Figure 1).



► **FIGURE 1:** Processus d'intégration et de réconciliation des données pour l'élaboration du CSE

Source : Élaborée par les auteurs

##### 1.4.2.1. Élaboration du cadre général et des identités de base

La mise en place du compte satellite de l'emploi nécessite la construction de matrices spécifiques pour les différentes variables clés en relation avec le facteur travail mis en œuvre sur le territoire économique nationale. Ces matrices portent sur les effectifs en personnes physiques, les effectifs en équivalent temps plein, les durées mobilisées dans le processus de production et les rémunérations perçues par les salariés en contre partie de leur force de travail. Ces données décrivent différents aspects du facteur travail mobilisé par branche d'activité, par secteur institutionnel, par statut dans la profession, par sexe et par catégorie socioprofessionnelle.

Le compte satellite de l'emploi se fonde sur des identités comptables de base concernant l'offre et la demande du travail ainsi que sur l'identité du passage de la population active occupée, telle que définie par les résolutions des Conférences Internationales des Statisticiens du Travail, à l'emploi intérieur, concept retenu par le Système de Comptabilité Nationale. Les deux identités se présentent comme suit :

- **Offre du travail des ménages (moins la population en chômage)** = Demande du travail des secteurs institutionnels
- **Emploi intérieur** = population active occupée + militaires vivants d'une manière permanente dans les casernes - Résidents travaillants hors du territoire économique + Non-résidents travaillants sur le territoire économique.



#### 1.4.2.2. Harmonisation des concepts

Malgré les efforts fournis par les acteurs chargés de la collecte des statistiques primaires sur le marché du travail, il existe toujours des différences en matière des définitions et des concepts retenus ainsi qu'au champ couvert par les enquêtes. L'élaboration du compte satellite de l'emploi implique une harmonisation de toutes les sources en adoptant un système cohérent de définitions, de concepts et de classifications. L'étape d'harmonisation des concepts consiste à ramener toutes les sources de données à une base unifiée de définitions, de nomenclatures, de périodes de référence et de couverture.

La particularité du compte satellite de l'emploi au Maroc est qu'il est basé sur les données que produit le HCP. Cet avantage a, relativement, réduit le temps consacré aux travaux d'harmonisation des concepts, étant donné que les responsables des enquêtes et les comptables nationaux collaborent en amont de la réalisation des enquêtes pour que les données collectées et épurées soient élaborées sur une base commune de définitions, de concepts et de nomenclatures afin de répondre, entre autres, aux besoins de la comptabilité nationale marocaine. De ce fait, les efforts d'harmonisation ont porté spécialement sur les sources de données émanant d'autres départements.

#### 1.4.2.3. Détection et ajustement des écarts

Cette étape repose sur un travail analytique rigoureux. Il consiste, d'abord, en l'élaboration d'une matrice d'offre de travail, qui sera confrontée à une autre matrice de la demande de travail, pour aboutir, enfin, à une matrice unique du volume de travail. Dans cette phase, le facteur travail est apparié avec la production à laquelle il a contribué à donner naissance.

La matrice d'offre de la main d'œuvre est construite à partir des données de l'enquête nationale sur l'emploi et la matrice de la demande de la main d'œuvre est établie en utilisant les données des enquêtes sur les structures économiques (réalisées auprès des entreprises organisées), l'enquête nationale sur le secteur informel, l'enquête sur les industries de transformation et les sources administratives.

Les matrices de l'offre du travail et de la demande du travail sont élaborées selon des nomenclatures désagrégées selon les branches d'activité, les secteurs institutionnels, les catégories socioprofessionnelles et les statuts dans la profession.

L'enquête nationale sur l'emploi est considérée comme la source la plus complète pour approcher l'univers de l'emploi. Elle fournit la mesure la plus exhaustive de la main d'œuvre mobilisée au sein d'une économie. C'est pourquoi l'arbitrage entre les sources répond aux principes suivants :

- Le total des effectifs est aligné sur le total de la population active occupée (PAO) corrigé du nombre d'employés résidents travaillant hors du territoire économique ;
- Le total des employeurs et des indépendants ne disposant pas d'une comptabilité conforme à la législation marocaine est égal à celui de l'enquête nationale sur l'emploi et sa répartition par branche respecte la structure issue de l'enquête nationale sur le secteur informel.
- Le total des aides familiaux est celui de l'enquête emploi et leur répartition par branche est similaire à celle de l'enquête nationale sur le secteur informel.
- Le total des salariés exerçant dans le secteur informel et formel est égal au total des salariés de l'enquête nationale sur l'emploi.

La démarche d'ajustement-réconciliation des données disponibles sur l'emploi consiste à comparer, analyser et arbitrer entre les données présentes dans la matrice de l'offre d'emplois, et celles présentes dans la matrice

de la demande d'emplois (enquêtes de structure) afin de localiser les activités qui enregistrent une différence entre l'offre et la demande d'emploi. Les écarts constatés par branches d'activité et par statut dans l'emploi entre les deux matrices concernent les effectifs salariés et sont traités de la manière suivante :

- > Si l'emploi salarié fourni par les enquêtes sur les structures économiques dépasse celui tiré de l'enquête nationale sur l'emploi, et que le travail d'arbitrage des comptes nationaux converge vers les effectifs employés enregistrés par les enquêtes sur les structures, alors ces derniers sont repris dans la matrice d'input en travail.
- > Si l'emploi salarié tiré de l'enquête nationale sur l'emploi dépasse celui enregistré dans les enquêtes sur les structures économiques, et le travail d'arbitrage des comptes nationaux converge vers les données de l'enquête nationale sur l'emploi, alors ces derniers sont repris dans la matrice de l'input en travail.
- > L'écart, ainsi constaté, entre la matrice de la demande de travail et la matrice de l'offre du travail constitue le volume du travail informel qui est engagé dans les activités économiques, et qui n'est pas capté par les enquêtes sur les structures économiques.

Il est à préciser que le processus de réconciliation des données sur le marché du travail s'est fait en parallèle avec les travaux d'arbitrage des comptes nationaux de l'année de base. En effet, le processus itératif d'établissement des Equilibres Ressources-Emplois et des équilibres des comptes des branches d'activité permet d'affiner l'arbitrage entre les données sur la production et celle sur l'emploi.

L'élaboration de la matrice des emplois par branche et par statut professionnel a été réalisée en étroite relation avec l'établissement de la matrice des rémunérations. En fait, il y avait un va-et-vient entre les deux matrices afin de translater les ajustements apportés aux emplois aux rémunérations salariales.

Pour l'élaboration de la matrice des heures travaillées, on a exploité toutes les données qui renseignent sur la durée effectivement travaillée ou sur le nombre de jours travaillés pendant l'année que ces données proviennent de l'enquête nationale sur l'emploi, des enquêtes de structures, ou/et des statistiques administratives.

#### *1.4.2.4. Données arbitrées*

La construction du compte satellite de l'emploi pour l'année 2014 a permis d'intégrer toutes les données sur l'emploi pour élaborer une série de variables articulées et cohérentes décrivant les effectifs employés, les rémunérations, les heures travaillées et les emplois équivalent plein temps dans l'économie.

Faire converger les données sur la production et le travail utilisé pour l'obtenir débouchera sur la construction des tableaux et des matrices du compte satellite de l'emploi, ces derniers sont présentés dans l'annexe de ce rapport.

# → PRÉSENTATION DES MATRICES DU COMPTE SATELLITE

Le compte satellite de l'emploi que le HCP a élaboré s'articule autour de quatre principales matrices donnant chacune une vue sur un aspect du facteur travail déployé par les unités résidentes dans l'économie marocaine. La première matrice donne les effectifs employés au Maroc en 2014 par branche d'activité (28 branches) et par secteur institutionnel (5 Secteurs institutionnels) et par statut dans l'emploi (salarié et non-salariés : indépendants, employeurs et aides familiaux). Le tableau 2 agrège les données et permet de voir les branches économiques les plus importants du point de vue création d'emplois.

Ce tableau montre que les branches Agriculture et Pêche et Commerce et Réparation créent plus de la moitié des emplois au Maroc avec 39,7% et 16,4% respectivement. Les données montrent que ce sont les services qui créent le plus d'emploi au Maroc. Une autre caractéristique de l'emploi au Maroc c'est son exercice sous statut non salarial dans 55% des cas. Un autre fait saillant qui se dégage est le fait que les ménages contrôlent 67% de l'emploi en raison de l'importance des activités informelles dans l'économie.

Seteur économique	Salariés						Employeurs	Indépendants	Aides familiales	Total	%
	S11	S12	S13	S14	S15	S14					
Agriculture et Pêche	30.944		3.898	554.143			104.242	1.301.557	2.221.773	4.216.557	39,7%
Industrie	703.373			155.377			66.104	218.434	56.314	1.199.602	11,3%
Construction	504.290			119.531			22.587	153.283	16.467	816.158	7,7%
Commerce et réparation	347.069			184.911			101.500	964.864	138.383	1.736.727	16,4%
Services non marchands			958.068							1.003.264	9,4%
Services marchands	849.754	65.435		249.926			51.325	400.126	32.563	1.649.129	15,5%
Total	2.435.430	65.435	961.966	1.263.888	45.196		345.758	3.038.264	2.465.500	10.621.437	100
Pourcentage	23%	1%	9%	12%	0%		3%	29%	23%	100	

► **TABLEAU 2 : EFFECTIF EMPLOYÉ PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE ET STATUT DANS L'EMPLOI, ANNÉE 2014**

Source : CSE, 2014

Il est bien connu que la mesure du volume du travail déployé dans l'économie par le nombre de personnes employées donne une idée très imprécise sur ce facteur car les différentes personnes travaillent des durées qui ne sont pas les mêmes. Cette imprécision devient très critique lorsqu'on cherche à mesurer la productivité du facteur travail. Pour cette raison, le système des comptes nationaux de 2008 recommande d'utiliser comme mesure du volume travail les heures travaillées. En effet, l'heure est une mesure plus fiable pour avoir une idée sur le volume du facteur travail déployé dans le processus de production. Les données fournies par le compte satellite d'emploi au Maroc montrent que plus du tiers des heures travaillées au Maroc le sont dans l'Agriculture-pêche et 19,1% dans les activités de commerce et de réparation. Ces heures sont effectuées presque à égalité par des salariés et des non-salariés (Tableau 3).

Seteur économique	Salariés					Employeurs	Indépendants	Aides familiales	Total	%
	S11	S12	S13	S14	S15					
<b>Agriculture et Pêche</b>	71	0	8	1.351	0	239	2.685	3.795	8.148	35,7%
<b>Industrie</b>	1.609	0	0	414	0	181	471	142	2.817	12,4%
<b>Construction</b>	1.154	0	0	296	0	48	231	37	1.766	7,7%
<b>Commerce et réparation</b>	794	0	0	527	0	288	2.388	366	4.362	19,1%
<b>Services non marchands</b>			1.821		85				1.906	8,4%
<b>Services marchands</b>	1.882	150		656		142	895	84	3.809	16,7%
<b>Total</b>	5.510	150	1.829	3.243	85	899	6.670	4.423	22.809	100%
<b>Pourcentage</b>	24,2%	0,7%	8,0%	14,2%	0,4%	3,9%	29,2%	19,4%	100%	

► **TABLEAU 3** : DISTRIBUTION DES HEURES TRAVAILLÉES, (EN MILLION D'HEURE) PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE, SETCTEUR INSTITUTIONNEL ET STATUT DANS L'EMPLOI, ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014

La matrice des effectifs employés mesurés en équivalent plein-temps nous donne le nombre de personnes qui auraient été employées si elles exercent pendant toute la durée de travail jugée normale dans la branche d'activité (Tableau 4). En principe, chaque branche d'activité a une durée normale de travail qui lui est propre. Pour le cas marocain nous avons utilisé les heures travaillées H pour retrouver les EQPT en divisant le total de ces heures par la durée légale de travail au Maroc qui est de 2288 heures. Vu la méthodologie de construction de la matrice des EQPT leur répartition entre secteurs économiques ressemble à la répartition des heures travaillées. Le profil qui se dégage est l'importance de l'agriculture et la pêche, des activités de commerce et des services non marchands dans la création de l'emploi.

Secteur économique	Salariés						Employeurs	Indépendants	Aides familiales	Total	%
	S11	S12	S13	S14	S15	S14					
Agriculture et Pêche	30.944	0	3.506	590.449	0		104.637	1.173.308	1.658.511	3.557.849	35,7%
Industrie	703.373	0	0	180.987	0		79.144	205.941	61.863	1.231.308	12,4%
Construction	504.290	0	0	129.169	0		20.930	101.115	16.167	771.671	7,7%
Commerce et réparation	347.068	0	0	230.115	0		126.047	1.043.540	159.849	1.906.619	19,1%
Services non marchands			795.881		37.182					836.569	8,4%
Services marchands	822.756	65.435		286.709			61.955	391.273	36.674	1.664.802	16,7%
Total	2.408.431	65.435	799.387	1.417.429	37.182		392.713	2.915.177	1.933.064	9.968.818	100%
Pourcentage	24,2%	0,7%	8,0%	14,2%	0,4%		3,9%	29,2%	19,4%	100%	

► TABLEAU 4 : MATRICE DES EFFECTIFS ÉQUIVALENTS PLEIN TEMPS, ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014

La matrice des rémunérations salariales nous donne les compensations reçues par les travailleurs mobilisés en tant que salariés dans l'économie. Les données agrégées de la matrice des rémunérations salariales montrent que c'est la branche d'activité des services non marchands qui distribuent la proportion la plus élevée des rémunérations salariales et ce pour deux raisons le premier c'est que ce secteur emploie uniquement des salariés et deuxièmement par ce que cette branche verse relativement des salaires moyens plus élevés. Le fait stylisé qui se dégage est le décalage qu'on observe en comparant le pourcentage des employés dans l'agriculture (presque 40%) et la part des rémunérations salariales versées par l'agriculture dans le total des rémunérations salariales de l'économie (3,8%) ce qui s'explique par le fait que l'écrasante majorité de l'emploi dans l'agriculture est exercée sous statut non salariale (Tableau 5).

Seteur économique	SNF	SF	APU	Ménages	ISBLSM	Total	Pourcentage par secteur d'activité (%)
Agriculture et Pêche	2769		644	10040		13453	3,8%
Industrie	52.573			3602		56175	16,0%
Construction	25.897			3557		29454	8,4%
Commerce et réparation	25.316			3703		29019	8,3%
Services non marchands			138632		1.662	140294	40,1%
Services marchands	60.859	14.417		6421		81697	23,3%
Total	167414	14417	139276	27323	1662	350092	100%
RS distribuées par le secteur institutionnel (%)	47,8%	4,1%	39,8%	7,8%	0,5%	100%	

► **TABLEAU 5 : RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION SALARIALE PAR SECTEURS ÉCONOMIQUES ET SECTEURS INSTITUTIONNELS , ANNÉE 2014**

Source : CSE, 2014

# → VUE GLOBALE SUR L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE MAROCAINE

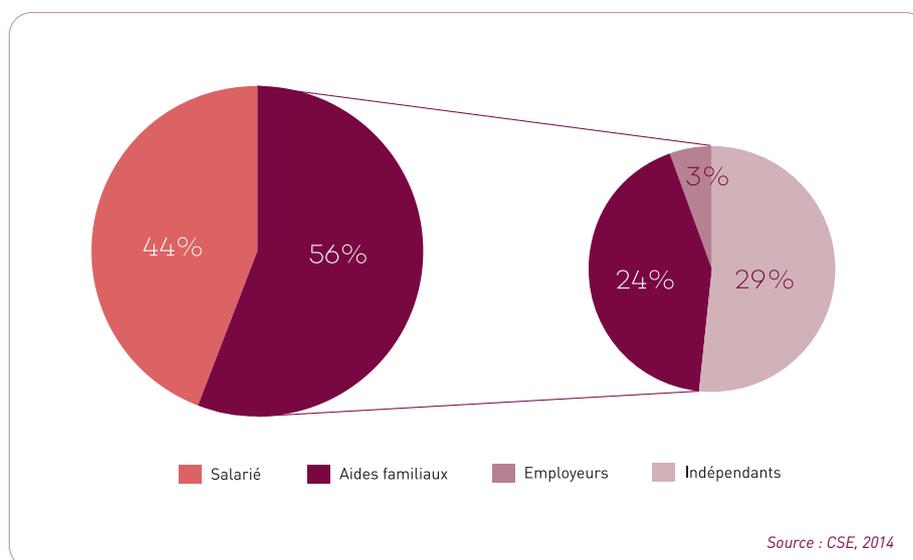
Le compte satellite de l'emploi met en correspondance le volume du facteur travail déployé dans l'économie et la production obtenue selon le SCN 2008. Il permet d'estimer l'emploi tant en effectifs qu'en heures travaillées ou en emplois équivalent plein-temps. Obtenu en intégrant toutes les ressources statistiques disponibles sur l'emploi dans l'économie, les données du compte satellite de l'emploi sont plus précises, plus fines et plus pertinentes pour l'analyse, la prise de décision, l'élaboration des programmes actifs d'emploi et la détection d'éventuelles transformations structurelles à l'œuvre et ce au niveau le plus désagrégé possible.

Ce chapitre présente quelques faits stylisés et patterns concernant la distribution de l'emploi dans l'économie marocaine en 2014 tels qu'ils ressortent des matrices des effectifs employés, des heures travaillées et des EEPT du compte satellite de l'emploi. Ainsi, on essaye de cerner différentes facettes de l'emploi intérieur en adoptant plusieurs critères pour sa ventilation.

### III.1. EMPLOI EN EFFECTIFS PERSONNE PHYSIQUE

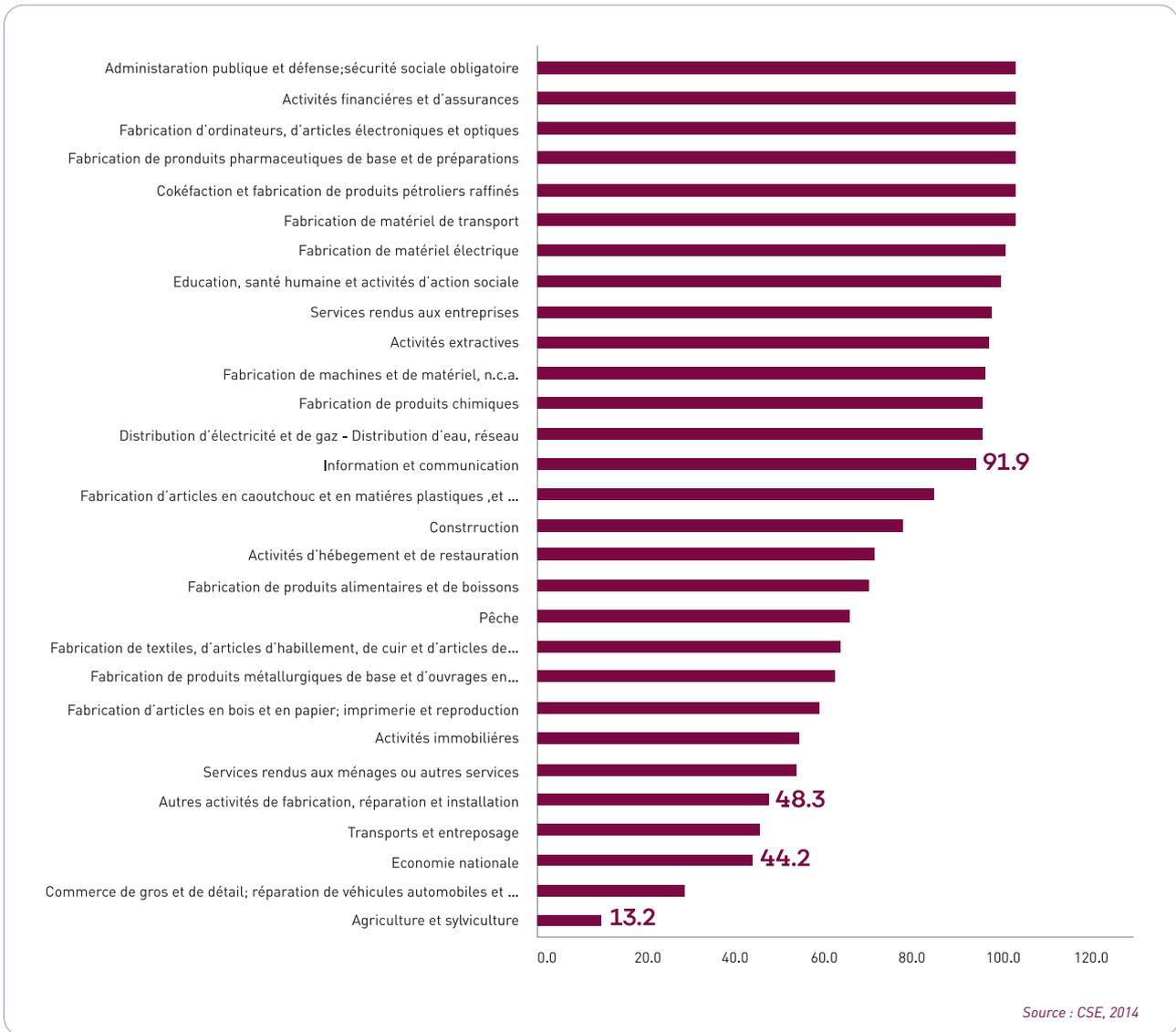
Les travaux de confrontation et de réconciliation des données provenant de différentes sources pour l'élaboration du compte satellite de l'emploi de 2014 donnent un emploi total qui s'élève à (10,62) millions de personnes. Cette population active occupée est ventilée en deux composantes. La première est l'emploi salarié qui atteint 4,77 millions d'employés. La deuxième composante est l'emploi non salarié qui inclut trois types d'emploi indépendant, à savoir les employeurs, les travailleurs pour leur propre compte et les aides familiaux et atteint 5,85 millions de personnes.

En termes de pourcentage, la composante de l'emploi salarié représente 44.2% de l'emploi total alors que la composante de l'emploi non salarié y représente 55,8%. Le taux de salarisation de l'emploi est fortement impacté par la part de l'emploi non directement rémunéré par les salaires, i.e. celui des aides familiaux, des indépendants et des employeurs, dans l'emploi (figure 2).



> **FIGURE 2** : Emploi salarié (ES) et emploi non salarié (ENS), année 2014

Observé par branche d'activité, le taux de salarisation montre que l'emploi dans les branches d'activité économique «Fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques», «Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques», «Activités financières et d'assurances» et «Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire» est intégralement exercé par des salariés. Comme attendu le secteur agricole est celui où l'emploi salarié est le moins répandu. En fait, seulement 13% de l'emploi dans ce secteur est salarié. Le taux de salarisation de l'emploi dans la branche du Commerce est inférieur au taux de salarisation de l'économie. Ceci s'explique par la prépondérance des indépendants et des aides familiaux dans cette branche (Figure 3).

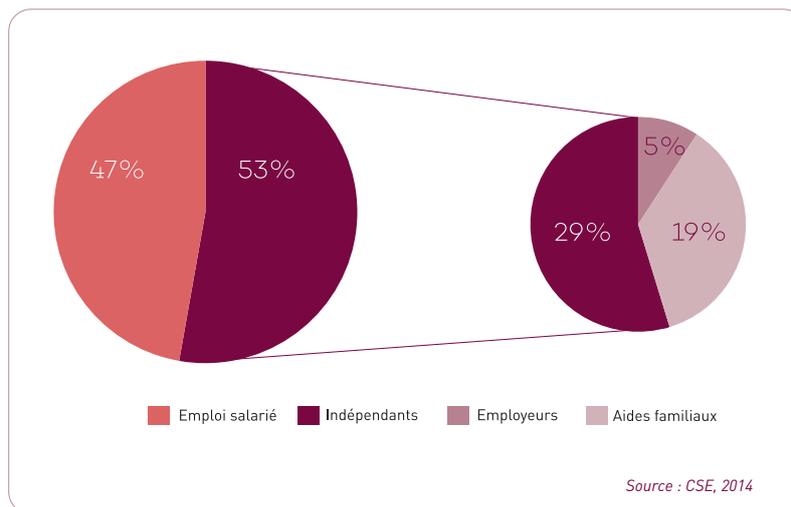


> **FIGURE 3** : Taux de salarisation de l'emploi par branches d'activité, année 2014

### III.2. L'EMPLOI EN ÉQUIVALENT PLEIN TEMPS

Les 10,62 millions de personnes mobilisées dans l'emploi en 2014 ont fourni 22,87 milliards d'heures de travail. En termes d'effectifs équivalents plein temps, le volume des effectifs employés a atteint 9,97 millions d'unités en 2014.

La répartition des effectifs en équivalents plein-temps par emploi salarié et emploi non salarié montre que les salariés travaillent plus, en termes d'heures travaillées, que les travailleurs indépendants, leur part a passé de 44,2% dans l'emploi total (mesuré en personnes physiques) à 47% dans l'emploi total mesuré en effectif équivalent plein temps, alors que celle des travailleurs indépendants a baissé de 55,8 % à 52% (Figure 4).



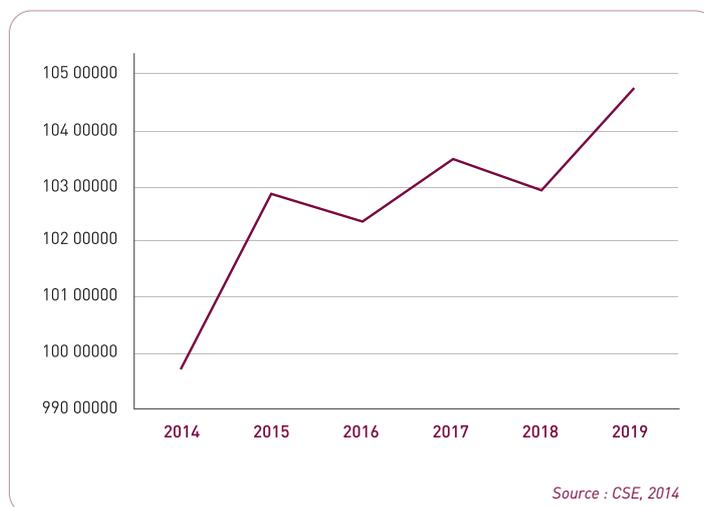
► **FIGURE 4** : Distribution des effectifs EEPT par emploi salarié et emploi non salarié, année 2014

### III.3. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EEPT ENTRE 2014 ET 2019

La mesure de l'emploi par le nombre de personnes occupées donne une estimation brute et imparfaite des apports de la main d'œuvre. Pour cette raison, le SCN recommande, parmi d'autres solutions, la mesure de l'emploi mobilisé au sein de l'économie sur la base de l'équivalent plein temps. Ce dernier a l'avantage de corriger les effectifs physiques de l'effet de l'exercice d'un emploi en temps partiel ou incomplet en vue d'établir des comparaisons plus fiables entre branches d'activité, entre secteurs institutionnels et, aussi, entre pays.

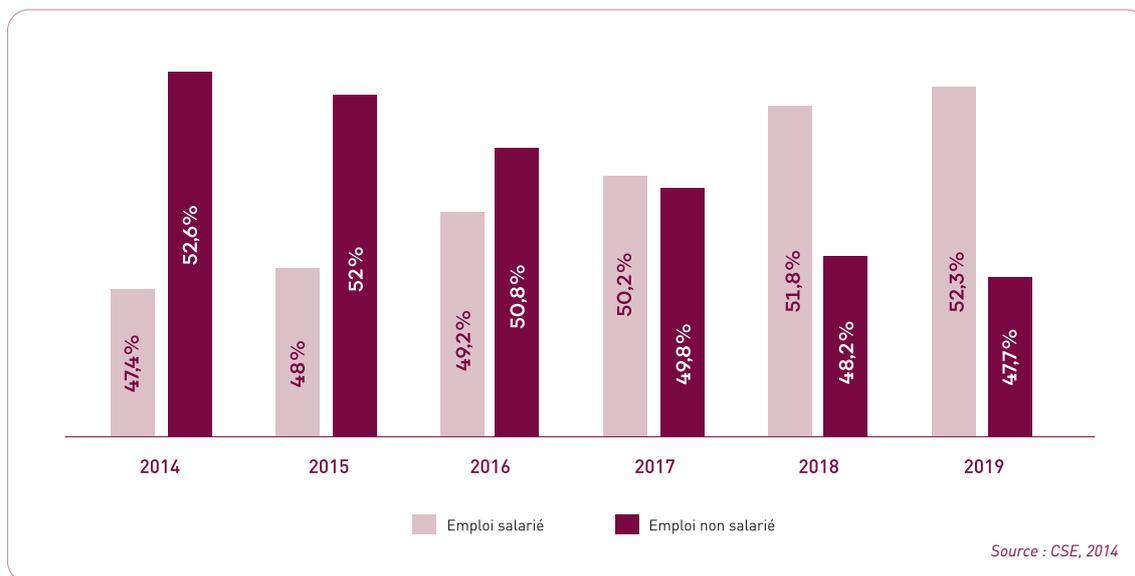
Il est à signaler que la mesure en heures effectivement travaillées reste la plus appropriée pour les besoins de la comptabilité nationale et spécialement pour le calcul de la productivité. Dans cet esprit, pour répondre aux besoins de la comptabilité nationale et aux besoins des différents utilisateurs, nous avons établi dans le compte satellite de l'emploi les trois mesures des apports du facteur travail à savoir les effectifs en personnes physiques, les effectifs en équivalent plein temps et le total des heures effectivement travaillées.

Entre 2014 et 2019 l'emploi en effectifs équivalent plein temps a passé de 9,97 millions d'EEPT à 10,47 millions d'EEPT enregistrant ainsi une croissance annuelle moyenne de 1% (Figure 5).



► **FIGURE 5** : Évolution des effectifs EEPT entre 2014 et 2019

La hausse de la population active occupée entre 2014 et 2019 a bénéficié aux salariés, ainsi l'emploi salarié est passé de 4,72 millions en 2014 à 5,47 millions en 2019 soit une hausse de 3% en moyenne annuelle. L'emploi indépendant, quant à lui est passé de 5,2 millions d'EEPT en 2014 à 5 millions en 2019 soit une baisse de 0,9% en moyenne annuelle (Figure 6).



► **FIGURE 6 :** Évolution des parts de l'emploi salarié et de l'emploi non salarié dans le total des EEPT entre 2014 et 2019

### III.2. Structure de l'emploi selon les secteurs institutionnels

#### III.2.1. Structure de l'emploi en effectifs physiques selon les secteurs institutionnels

La répartition de l'emploi par secteur institutionnel dans chaque pays reflète deux éléments. Le premier est la vocation de chaque secteur institutionnel et le deuxième est l'état de développement de cette économie. Dans les pays en développement comme le Maroc où les entreprises non constituées en sociétés et gérées par des ménages et où la séparation de la fonction de ces dernières en tant qu'unités de production et leur rôle en tant qu'unités de consommation n'est pas encore nette, l'emploi contrôlé par les ménages est souvent important.

	SNF	SF	APU	ISBLSM	Ménages S14			
					Salariés	Employeurs	Indépendants	Aides familiaux
<b>Effectifs totaux</b>	2.435.430	65.435	961.966	45.196	1.263.888	345.758	3.038.264	2.465.500
<b>Structure en %</b>	22,9%	0,6%	9,1%	0,4%	11,9%	3,3%	28,6%	23,2%
					67			

► **TABLEAU 6 :** STRUCTURE DE L'EMPLOI EN PERSONNE PHYSIQUE SELON LES SECTEURS INSTITUTIONNELS (EN %), ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014

En effet, au Maroc, la ventilation de l'emploi entre les différents secteurs institutionnels montre qu'il est concentré au sein des ménages (67%). Ainsi, les ménages contrôlent les deux tiers de la population active occupée marocaine. Il est vrai que la convention, justifiée par ailleurs, selon laquelle tout l'emploi agricole est contrôlé par les ménages gonfle l'emploi au sein de ce secteur institutionnel.

Le secteur institutionnel des sociétés financières (SF) « S12 » et celui des institutions sans but lucratifs au service des ménages (ISBLM) « S15 » absorbent respectivement seulement 0.6% et 0.4% de la population active occupée. Les sociétés non financières (SNF) « S11 », quant à elles, emploient un peu plus d'un cinquième de la main d'œuvre, alors que les Administrations publiques (APU) « S13 » en emploient un peu moins qu'un dixième (Tableau 6).

### III.2.2. Structure de l'emploi en effectifs équivalent plein temps selon les secteurs institutionnels en 2014

La répartition de l'emploi en effectifs EEPT par secteur institutionnel est semblable à celle de l'emploi mesuré en effectifs personnes physiques. Selon cet indicateur, le secteur des ménages est le premier secteur institutionnel pourvoyeur d'emploi au Maroc, il absorbe 67% de l'emploi total, suivi par le secteur des sociétés non financières qui absorbent 24,2%, le secteur des administrations publiques emploie 8% et les secteurs des sociétés financières et des institutions sans but lucratif au service des ménages emploient respectivement 0,7% et 0,4% de l'emploi total (Tableau 7).

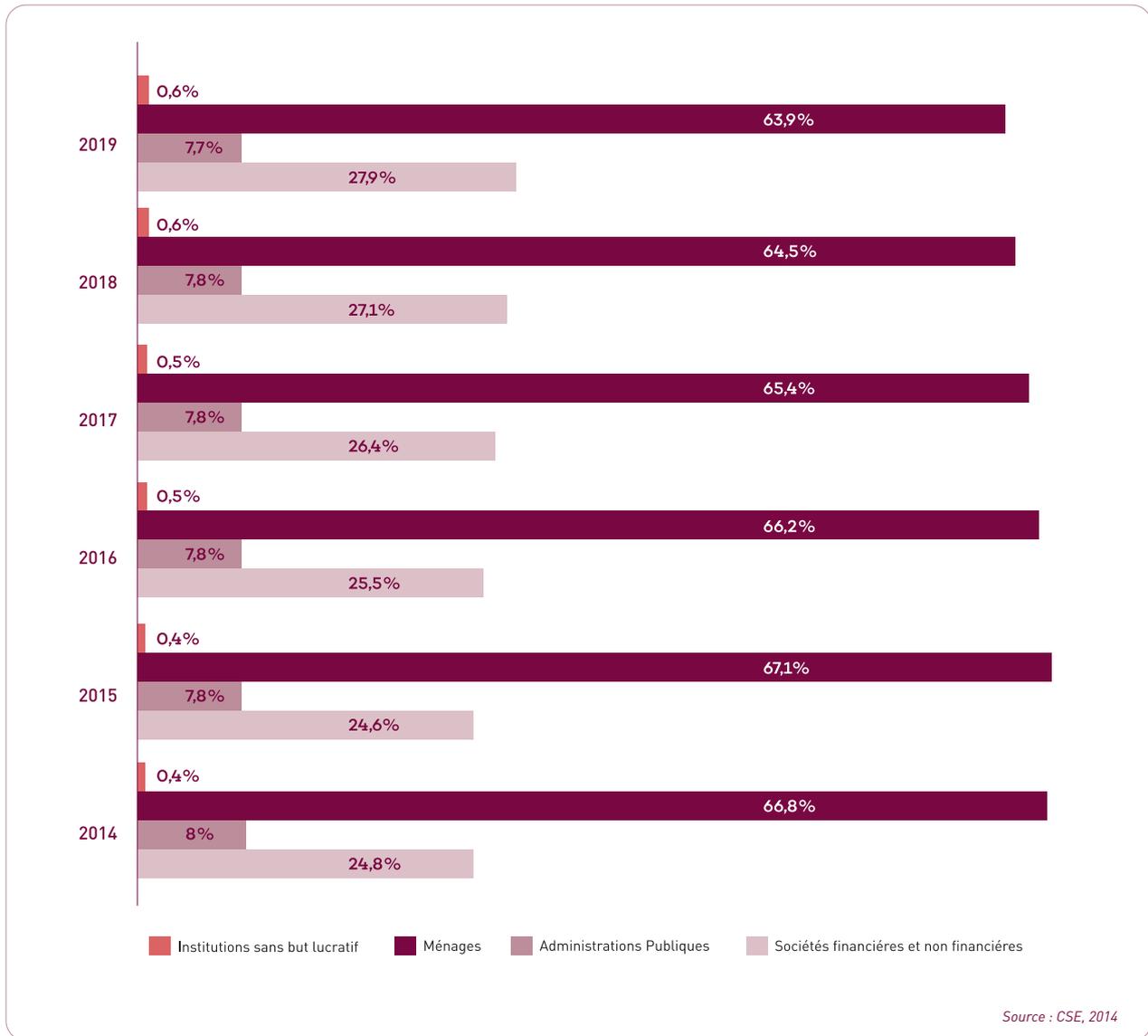
	SNF	SF	APU	ISBLM	Ménages S14			
					Salariés	Employeurs	Indépendants	Aides familiaux
<b>Effectifs totaux</b>	2.408.431	65.435	799.387	37.182	1 417 429	392.713	2 915 177	1933 064
<b>Structure en %</b>	24,2	0,7	8	0,4	14,2	3,9	29,2	19,4
					67			

► **TABLEAU 7 : STRUCTURE DE L'EMPLOI EN EEPT SELON LES SECTEURS INSTITUTIONNELS (EN %), ANNÉE 2014**

Source : CSE, 2014

### III.2.3. Évolution de la structure de l'emploi en effectif équivalent plein temps par secteur institutionnel entre 2014 et 2019

Entre 2014 et 2019, la part de l'emploi du secteur des ménages dans l'emploi total a baissé relativement au profit des secteurs des sociétés financières et non financières. Ainsi, la part du secteur des ménages est passée de 66,8% à 63,9%, alors que celles des sociétés financières et des sociétés non financières sont passés de 24,8% à 27,9% (Figure 7).



> **FIGURE 7** : Structure de l'emploi en EEPT par secteur institutionnel entre 2014 et 2019

### III.3. Distribution de l'emploi selon les branches d'activité

#### III.3.1 Distribution des effectifs et EEPT par grands secteurs

La distribution de l'emploi entre les trois grands secteurs, à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire, montre que deux cinquièmes de l'emploi sont dans le secteur primaire, un cinquième dans le secteur secondaire et les deux cinquièmes restants opèrent dans le secteur tertiaire. Concernant la répartition des EEPT, nous remarquons que la part de ces derniers baisse significativement dans le secteur primaire en raison de la prévalence du sous-emploi et de l'emploi saisonnier dans ce secteur (Tableau 8).

	Effectifs (millions)	Pourcentage	EEPT (millions)	Pourcentage
<b>Primaire</b>	4.216.557	39,7%	3.561.355	35,7%
<b>Secondaire</b>	2.015.760	19,0%	2.002.979	20,1%
<b>Tertiaire</b>	4.389.120	41,3%	4.404.484	44,2%
<b>Total</b>	10.621.437	100%	9.968.818	100%

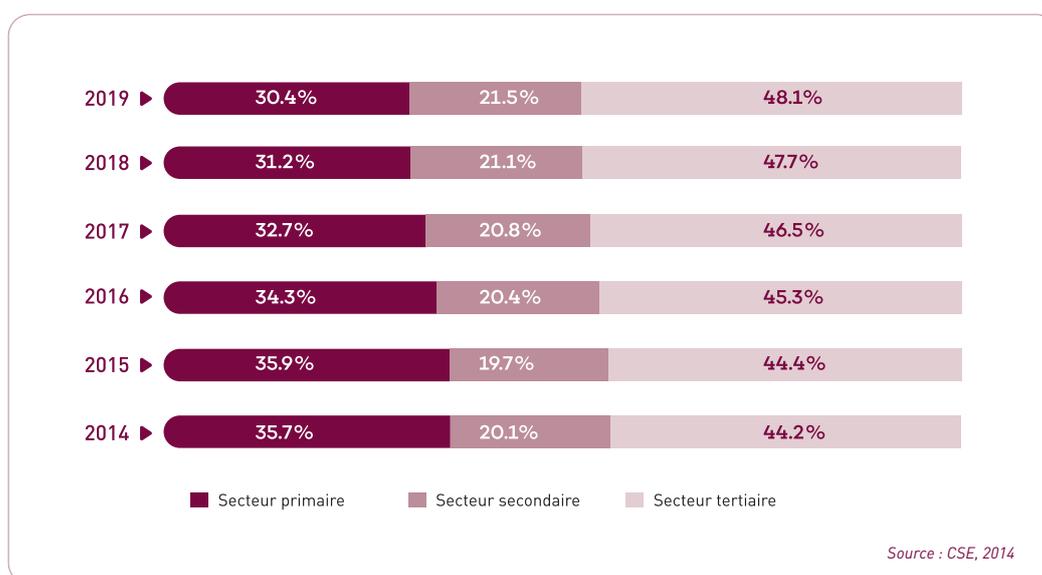
► **TABLEAU 8** : RÉPARTITION DE L'EMPLOI EN PERSONNE PHYSIQUE ET EN EFFECTIF EEPT PAR GRANDS SECTEURS (%), ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014

### III.3.2 Évolution de la structure de l'emploi en EEPT par secteur d'activité entre 2014 et 2019

La structure de l'emploi en EEPT par grand secteur d'activité fait ressortir que le secteur tertiaire est le principal secteur pourvoyeur de l'emploi sur la période allant du 2014 jusqu'au 2019. En effet, la part de ce secteur dans l'emploi total est la plus importante, elle constituait 44,2% en 2014 et 48,1% en 2019, suivi par le secteur primaire avec une part qui oscille entre 35,7% en 2014 et 30,4% en 2019. La part du secteur secondaire, quant à elle, a légèrement progressé en passant de 20,1% en 2014 à 21,5% en 2019.

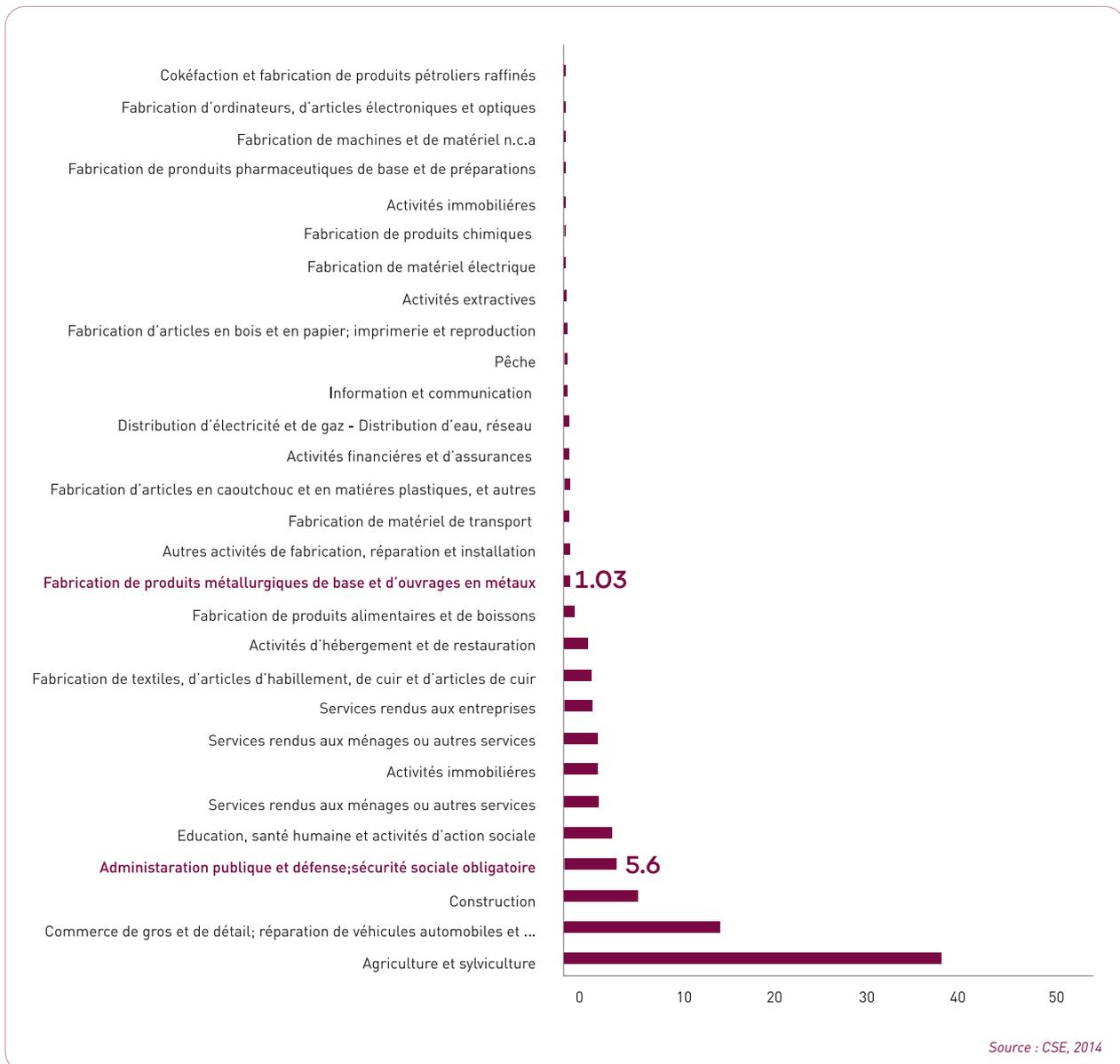
La dynamique du marché du travail entre 2014 et 2019 a connu une migration de la main d'œuvre agricole vers les autres secteurs de l'économie, le secteur tertiaire était la principale destination de la main d'œuvre migrante, en absorbant 4% de cette main d'œuvre. L'industrie quant à elle n'a absorbé que 1,3% de la main d'œuvre libérée par le secteur agricole (Figure 8).



► **FIGURE 8** : Structure de l'emploi en EEPT par secteur d'activité entre 2014 et 2019

### III.3.3 Distribution des effectifs par branche d'activité

Le constat majeur qui ressort à première vue de la figure 9 est le contraste entre les contributions des différentes branches d'activité à l'emploi. On peut distinguer trois classes de branches. En effet, cinq branches d'activité contribuent par 73,8% à l'emploi. Elles sont par ordre croissant de leurs contributions : « Éducation, santé humaine et activités d'action sociale » (5,03%), « Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire » (5,57%), « Construction » (7,68%), « Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles » (16,35%) et « Agriculture et sylviculture » (39,15%). Sept branches d'activité contribuent par des parts strictement supérieures à 1% et inférieures ou égales à 5%. Six branches d'activités contribuent chacune par moins de 1% à l'emploi et leur contribution cumulée atteint à peine 6,27%.



► **FIGURE 9** : Parts des branches d'activité dans l'emploi (%), année 2014

L'analyse de l'emploi en termes d'heures travaillées révèle qu'en 2014 la durée moyenne du travail est estimée à 2153 heures. Cette dernière atteint 2193 heures dans les activités agricoles et 2294 heures dans les activités non agricoles. Les durées moyennes du travail varient d'une branche d'activité à l'autre en raison de la spécificité de la branche d'activité et de la nature de l'emploi occupé au sein de cette branche. La figure 10 révèle qu'à l'exception des branches de « l'administration publique », de « l'éducation et de la santé », de « la pêche » et de « l'agriculture » qui enregistrent une durée moyenne annuelle de travail inférieure à celle de l'économie nationale, toutes les autres branches affichent des durées moyennes de travail supérieures à la moyenne nationale et dépassent parfois même la durée légale du travail qui est de 2288 heures par an selon le code du travail en vigueur au Maroc.



> **FIGURE 10 :** Heures moyennes annuelles travaillées par personne dans les différentes branches, année 2014

### III.4. Distribution des effectifs employés selon la qualification de l'emploi occupé

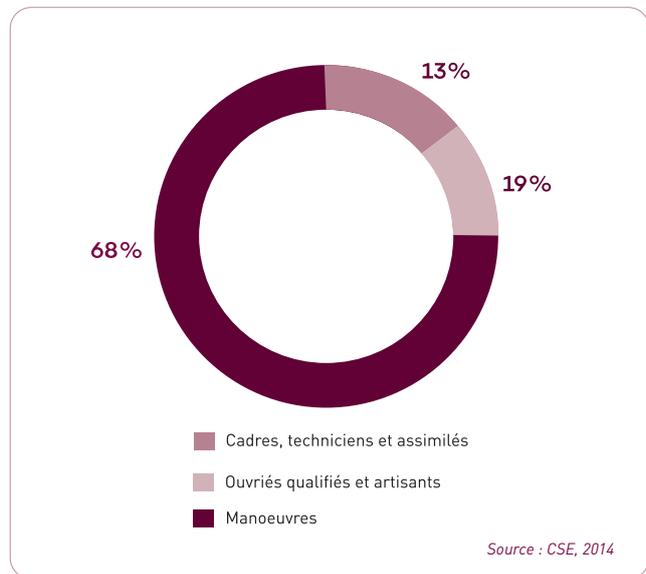
Les qualifications jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la productivité du travail. Pour cette raison, il importe de les définir et d'examiner leur répartition entre les différentes branches de l'économie.

Le terme «qualification» peut désigner les qualifications dont est doté un individu ou celles que nécessite l'exercice d'un emploi. Les premières résultent de la formation initiale et continue et de l'expérience professionnelle effectuées par l'individu. Les secondes sont requises pour l'exercice d'un emploi et dépendent

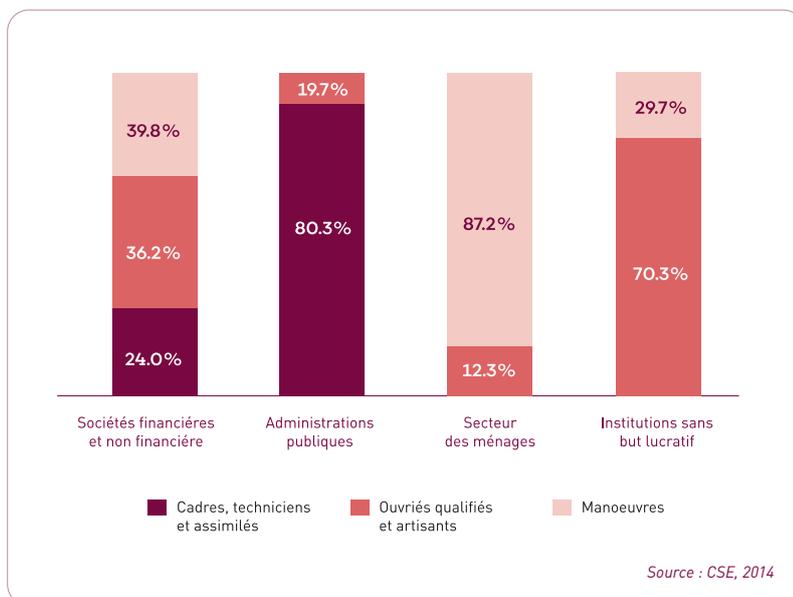
donc largement du choix des entreprises en matière du contenu des opérations, de la sophistication des produits et de la nature des processus de production.

Les deux facettes des qualifications sont liées à travers le processus d'ajustement de l'offre et de la demande d'emplois. Le compte satellite de l'emploi s'intéresse plus à la qualification requise pour l'exercice d'un emploi, vu que la qualification des individus est largement discutée dans les différentes études sur le marché du travail.

En 2014, le marché du travail marocain était caractérisé par la faiblesse de la part des emplois qualifiés dans l'emploi total. Cette faiblesse se manifeste par la prédominance de la part de l'emploi non qualifié dans le volume de l'emploi. En effet, deux tiers des emplois disponibles requièrent des compétences peu sophistiquées (Figure 11).

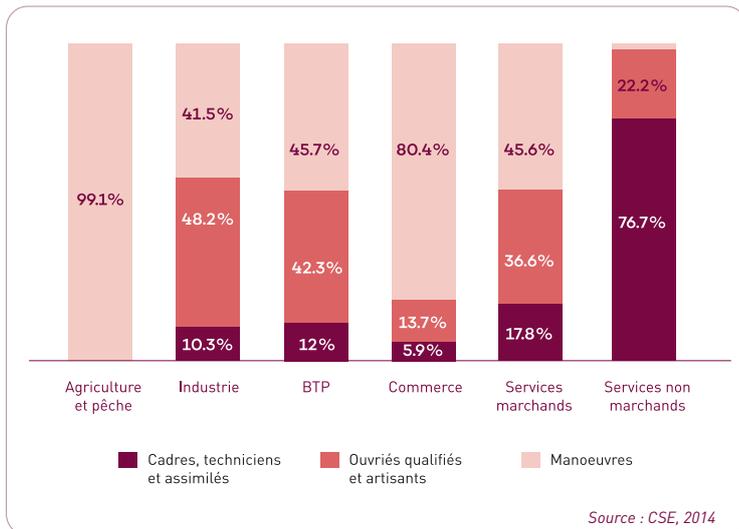


► **FIGURE 11** : Structure des effectifs par qualification de l'emploi occupé (%), année 2014



Ce constat varie d'un secteur institutionnel à l'autre. En effet, la faiblesse des emplois qualifiés s'accroît plus dans le secteur institutionnel des ménages, où la part de l'emploi peu qualifié atteint 87,2 % (Figure 12).

► **FIGURE 12** : Structure des effectifs par secteur institutionnel et par qualification de l'emploi occupé, année 2014



La faible qualification de l'emploi doit être nuancée lorsqu'on l'examine par grandes branches d'activité. En effet, les branches de l'agriculture, de la pêche et du commerce sont caractérisées par la prédominance des emplois non qualifiés. Ainsi, 99,1% et 80,4% des employés de ces deux branches sont respectivement des manœuvres. Par contre, la branche des services non marchands crée beaucoup plus d'emplois qualifiés qui se manifestent par la très grande proportion des cadres, techniciens et assimilés (76,7%) (Figure 13).

➤ **FIGURE 13 :** Structure des effectifs par branche d'activité et par qualification de l'emploi occupé, année 2014

### III.5. Informalité de l'emploi

La Résolution de la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail de 2002 (17ème CIST) portant sur le travail décent et l'économie informelle a constitué une grande avancée en matière d'analyse de l'informalité. Elle a ouvert une nouvelle voie dans le débat sur le phénomène, passant du concept de «secteur» fondé sur l'entreprise à un concept qui n'incluait pas uniquement l'unité de production mais également les caractéristiques de l'emploi ou du travailleur.

C'est ainsi que la résolution de 2002 proposa le terme d'économie informelle plutôt que celui de secteur informel et elle l'a défini comme «Toute activité économique réalisée par des travailleurs ou des unités économiques qui n'est pas couverte ou est insuffisamment couverte – selon la loi ou en pratique – par des dispositions officielles».

Le concept de l'économie informelle regroupe deux concepts à savoir le concept du secteur informel et celui d'emploi informel. Le premier concept regroupe l'ensemble des unités de production non agricoles marchandes qui font partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles et qui ne détiennent pas une comptabilité au sens de la législation en vigueur au Maroc.

Le deuxième concept, constitué de l'emploi informel, est défini en se basant sur un ensemble de critères comme :

- i. Avoir un contrat de travail explicite ;
- ii. Être affilié à un régime de sécurité sociale ;
- iii. Bénéficier de congé annuel ou de congés de maladie payés.

Il comprend les personnes employées qui, selon la loi ou dans la pratique, ne sont pas assujetties à la législation du travail ni à l'impôt sur le revenu, et qui ne bénéficient pas de protection sociale ni de prestations liées à l'emploi.

L'emploi informel inclut les catégories suivantes de travailleurs :

- i. Travailleurs à leur compte (indépendants n'ayant pas fait recours à des employés) dans leur propre entreprise du secteur informel ;
- ii. Employeurs (indépendants avec des employés) dans leur propre entreprise du secteur informel ;
- iii. Travailleurs familiaux contribuant, quel que soit le type d'entreprises dans lesquelles ils travaillent ;

- iv. Membres de coopératives informelles de producteurs ;
- v. Employés occupant un emploi informel tel que défini par la relation de travail (selon la loi ou en pratique, emplois non soumis au droit national du travail, à l'imposition sur le revenu, à la protection sociale ou ne donnant pas droit à des prestations d'assurance-emploi, congés annuels ou de maladie payés, etc.) ;
- vi. Travailleurs pour leurs propres comptes engagés dans la production de biens exclusivement destinés à une utilisation finale par leur ménage.

Les catégories i, ii et iv font partie de l'emploi dans le secteur informel. Les catégories sous statuts iii et v pourraient être inclus dans le secteur informel ou dans le secteur formel selon la nature de l'unité de production dans laquelle l'activité est réalisée.

### ➤ Secteur informel

La définition internationale du secteur informel a été adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 1993 :

« Le secteur informel peut être décrit, d'une façon générale comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi — lorsqu'elles existent — sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme ».

### ➤ Critères de définition

À des fins statistiques, le secteur informel est considéré comme un ensemble d'unités de production qui, selon les définitions et classifications contenues dans le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies font partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles de personnes travaillant informellement pour leur propre compte ou d'employeurs informels.

Ces entreprises informelles peuvent être identifiées selon un ou plusieurs des critères suivants :

- La petite taille des entreprises au niveau de l'emploi ;
- L'absence d'enregistrement de l'entreprise selon des formes spécifiques déterminées par la législation nationale ;
- L'absence de l'enregistrement de leurs salariés.

### ➤ Emplois informels

Il a toujours été clair, cependant, que la définition adoptée dans la résolution de la 15e CIST n'appréhendait pas la totalité de l'emploi informel. En particulier, les autres formes d'emplois du secteur formel.

En 2001, le groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (appelé Groupe de Delhi), a recommandé de compléter la « définition et la mesure de l'emploi du secteur informel par une définition et une mesure de l'emploi informel ».

En 2003, la 17ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) adopte les directives appropriées pour une mesure plus large de l'emploi informel.

### ➤ Critères de définition

Emploi informel est tout travail d'employé caractérisé par une relation de travail non soumise au droit national du travail, à l'imposition sur le revenu, à la protection sociale ou ne donnant pas droit à certaines prestations d'assurance-emploi. Il est constitué du nombre total d'emplois informels, que ce soit dans des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des ménages.

Il est à signaler que la 17ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail a laissé toute latitude aux pays de choisir entre ces critères celui qu'ils adopteront pour juger si un emploi est informel et ce selon la disponibilité de l'information et le développement de l'appareil statistique des pays.

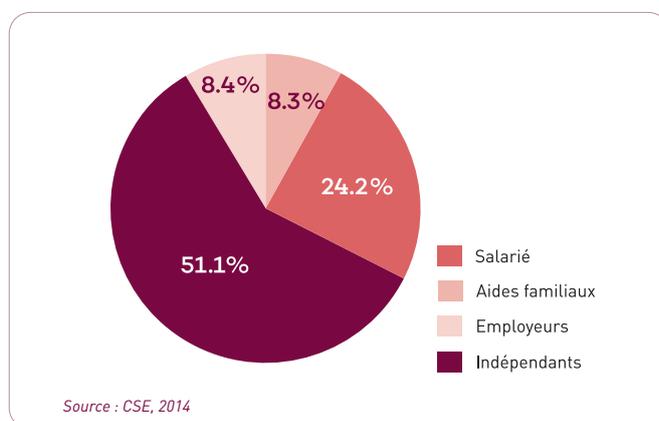
Dans le compte satellite de l'emploi, nous avons adopté le critère de la non affiliation des salariés à un régime de sécurité sociale afin d'identifier ceux qui occupent un emploi informel. Pour les indépendants et les employeurs, le statut de leurs unités de production (formel ou informel) est utilisé pour séparer les travailleurs indépendants qui ont un emploi informel de ceux qui ont un emploi formel. Les aides familiaux quant à eux sont considérés, par définition, comme des travailleurs informels.

L'analyse de l'emploi informel dans le compte satellite de l'emploi de 2014, révèle que 67,6% de l'emploi au Maroc est informel. 56,2% dans le secteur agricole, 41,2% dans le secteur informel et 2,6 % est considéré comme un emploi informel dans le secteur formel.

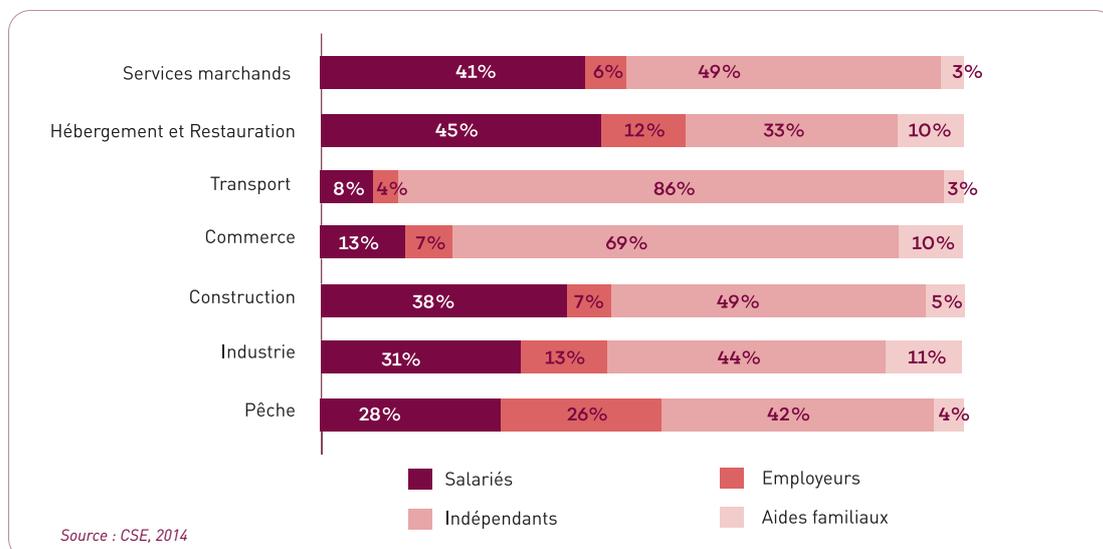
### III.5.1 Emploi informel dans le secteur informel

L'emploi dans le secteur informel représente 28% de l'emploi total et 46% de l'emploi total hors agriculture. Sa répartition par statut dans l'emploi montre la prépondérance du statut de l'Indépendant, la part de celui-ci dépasse les 59% de l'emploi total du secteur informel. Le statut des salariés quant à lui représente 24,2%, les Employeurs et les Aides familiaux constituent 8,3% et 8,4% respectivement (Figure 14).

La répartition des statuts dans la profession par branche d'activité au sein du secteur informel montre aussi la prédominance de la catégorie des indépendants et des salariés. La proportion des indépendants varie entre 69% dans la branche du commerce et 33% dans la branche de l'hôtellerie et restauration et celle des salariés varie entre 8% dans la branche du transport et 45% dans la branche de l'hôtellerie et restauration (Figure 15).

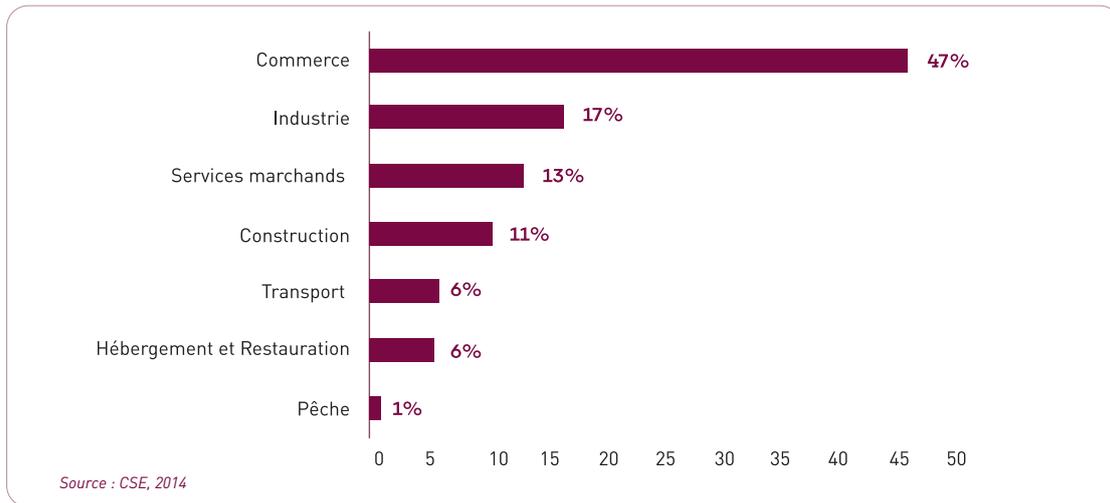


► **FIGURE 14** : Distribution de l'emploi dans le secteur informel par statut dans la profession, année 2014



► **FIGURE 15** : Distribution de l'emploi dans le secteur informel par statut dans la profession et par branche d'activité, année 2014

La répartition de l'emploi au sein du secteur informel par branche d'activité révèle que la branche du commerce absorbe 47% de l'emploi total du secteur informel, les autres branches absorbent les 53% restants : 16,8% dans l'industrie, 13,3% dans les services marchands, 10,5% dans le Bâtiment et les travaux publics, 6% dans le transport, 5,5% dans l'Hôtellerie et restauration et 0,9% dans la pêche (Figure 16).

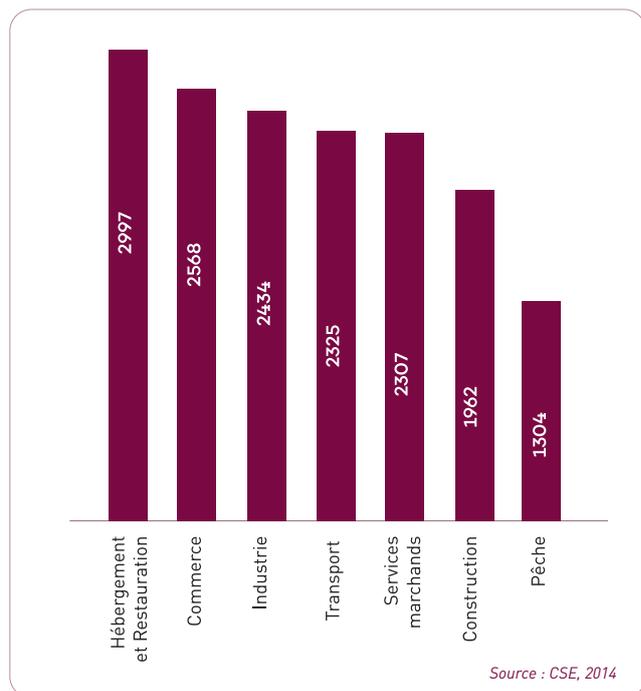


> **FIGURE 16 :** Distribution de l'emploi dans le secteur informel par branche d'activité, année 2014

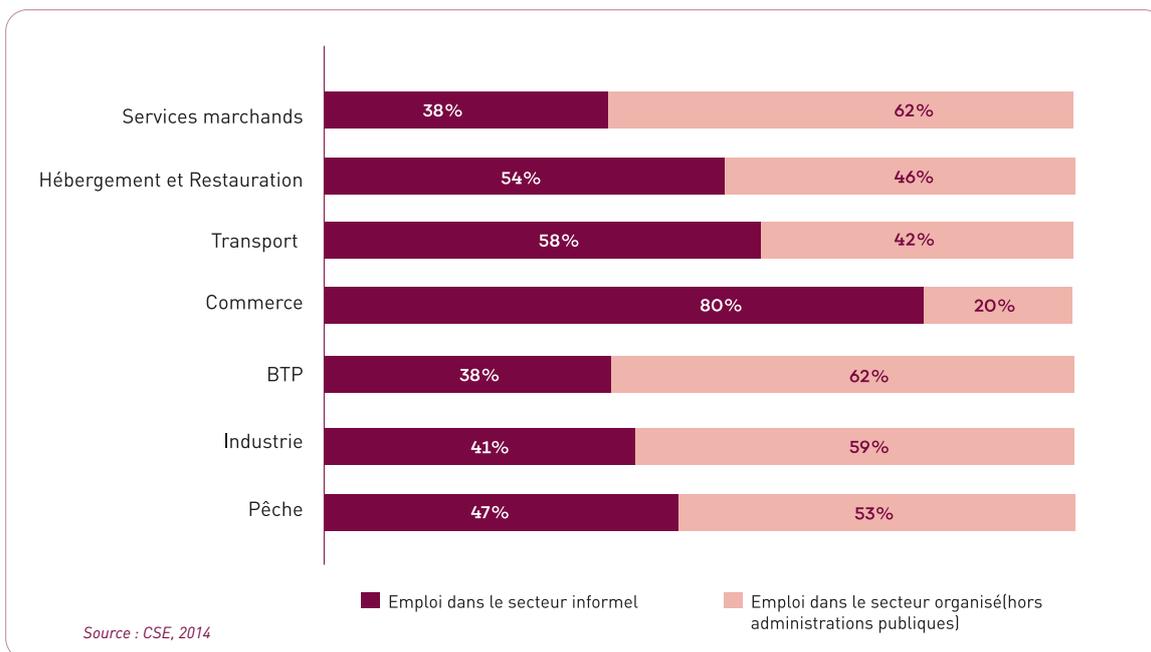
La durée annuelle moyenne du travail dans le secteur informel varie d'une branche à l'autre. Elle oscille entre une moyenne de 1304 Heures travaillées dans la branche de la pêche et 2797 heures travaillées dans la branche « Hôtellerie et restauration ». A l'exclusion des branches de la pêche et du bâtiment et travaux publics, la durée annuelle moyenne du travail au sein du secteur informel dépasse largement la durée du travail légale de 2288 heures de travail par an (selon le code marocain du travail) (Figure 17).

La comparaison entre l'emploi dans le secteur informel et l'emploi dans le secteur formel (hors secteur des administrations publiques) révèle que le secteur informel absorbe à lui seul 54% de l'emploi total hors administrations publiques et hors agriculture contre seulement 46% que crée le secteur organisé.

Par branche d'activité la figure 18 montre que les branches « Commerce », « Transport » et « Hébergement et Restauration » créent plus de l'emploi informel que de l'emploi formel, à l'opposé des branches « Services Marchands », « Industrie » et « Pêche ».

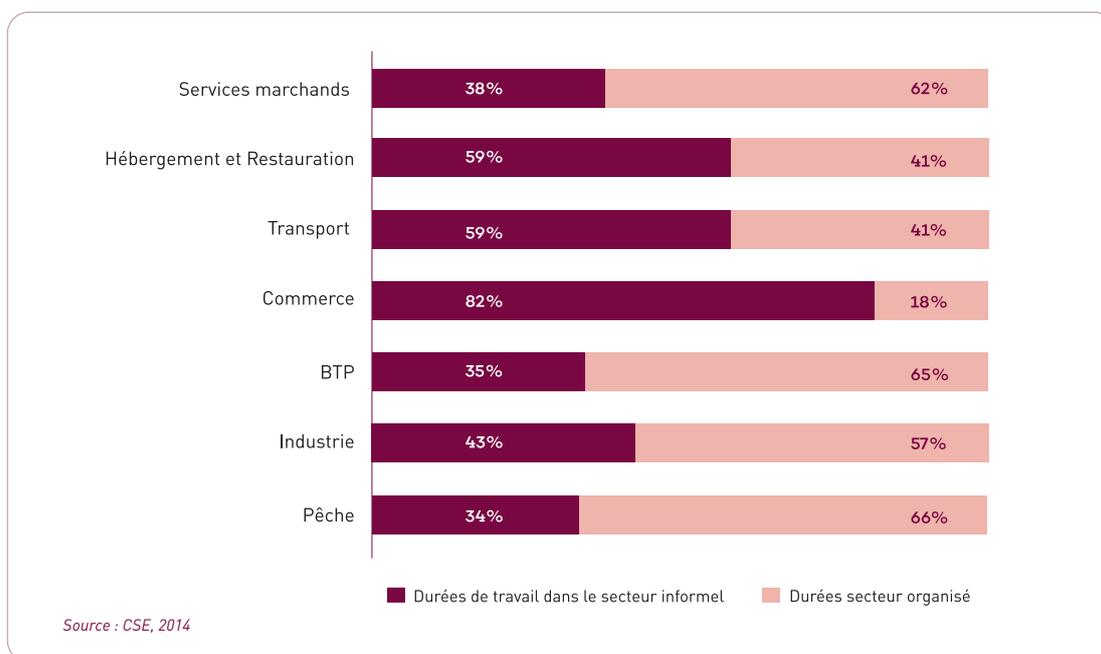


> **FIGURE 17 :** Durée moyenne du travail (en heure) par branche d'activité au sein du secteur informel, année 2014



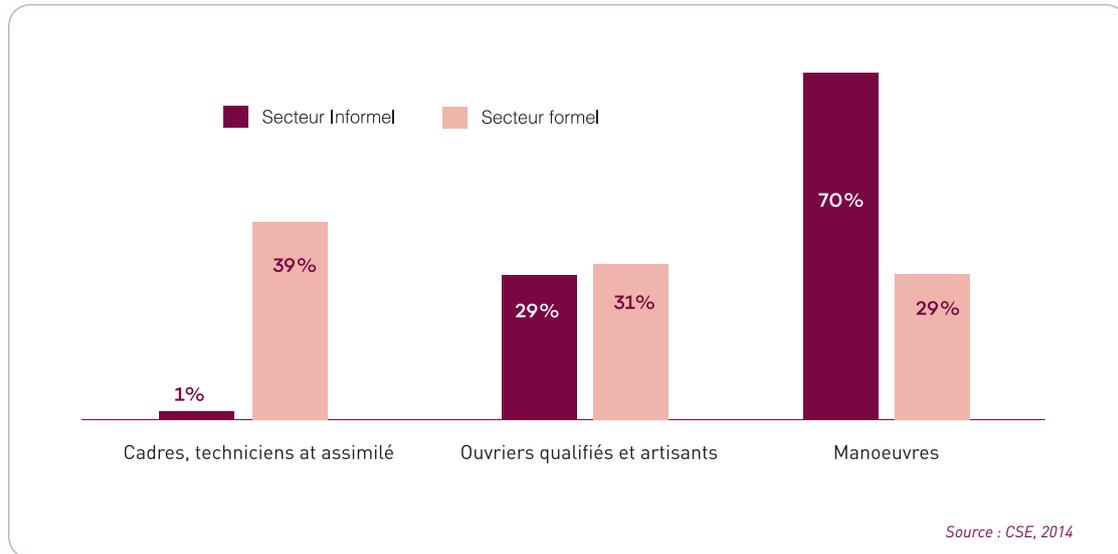
► **FIGURE 18 :** Emploi dans le secteur informel et dans le secteur organisé, année 2014

L'analyse des durées travaillées dans le secteur informel et dans le secteur organisé révèle les mêmes constats, à savoir les branches de l'hébergement et de la restauration, du transport et du commerce créent plus d'heures de travail dans le secteur informel que dans le secteur organisé. Alors que les branches de l'industrie, des services marchands, du bâtiment et de la pêche créent plus d'heures de travail dans le secteur organisé (Figure 19).



► **FIGURE 19 :** Durée de travail dans le secteur informel et dans le secteur organisé, année 2014

Comparativement à leurs homologues du secteur formel, les travailleurs du secteur informel occupent des emplois moins qualifiés. En effet, 70% des effectifs du secteur informel exercent des emplois peu qualifiés contre seulement 29% des effectifs du secteur formel (Figure 20).



► **FIGURE 20** : Qualification de l'emploi dans le secteur formel et dans le secteur informel, année 2014

### III. 5.2 Emploi informel hors secteur informel

#### III.5.2.1 Emploi informel agricole

L'emploi agricole constitue 39% de l'emploi total. Dans cet emploi 13% sont des salariés, 34 % sont des employeurs et des travailleurs pour leurs propres comptes et 53% sont des aides familiaux. La totalité des travailleurs indépendants et la majorité des salariés de l'agriculture occupent des emplois informels peu qualifiés. En effet, la part des personnes qui travaillent dans l'agriculture et occupent un emploi formel ne représente que 3% de l'emploi agricole total.

#### III.5.2.2 Emploi informel dans le secteur formel

Le manuel statistique du BIT sur le secteur informel et l'emploi informel intitulé « Mesurer l'informalité » présente une méthodologie pour estimer l'emploi informel dans le secteur formel. Ainsi, selon le BIT « l'emploi informel en dehors du secteur informel peut être estimé à partir des chiffres de l'emploi total (obtenus par les enquêtes sur la main-d'œuvre ou les recensements de population) en soustrayant l'emploi dans le secteur formel (obtenu par les recensements des établissements/entreprises) et l'emploi dans le secteur informel (obtenu par les enquêtes mixtes ou d'autres enquêtes sur le secteur informel). Le résultat servira ensuite à estimer l'emploi informel dans le secteur formel ».

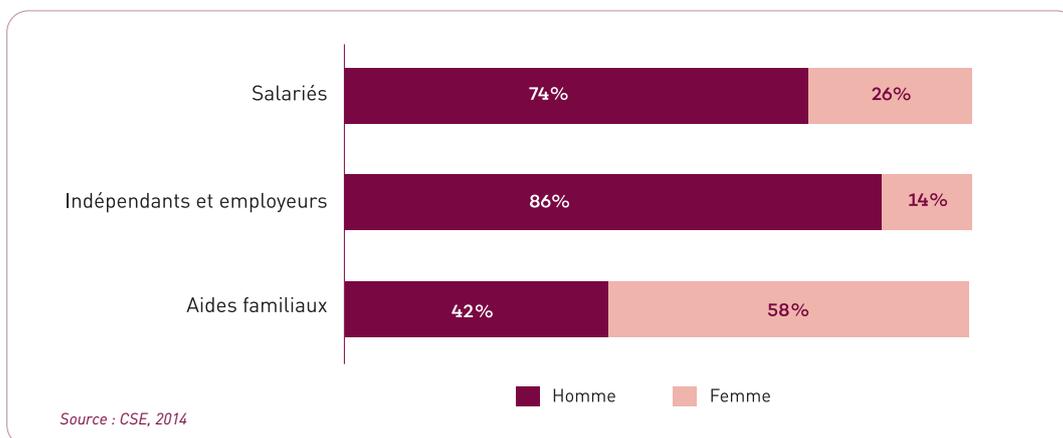
En s'inspirant de cette méthode, nous avons établis, comme déjà présenté, deux matrices d'emplois, une pour l'offre d'emplois, et l'autre pour la demande d'emplois, ces deux matrices sont confrontées l'une à l'autre pour déboucher, enfin, sur le volume du travail informel<sup>3</sup> qui n'est pas enregistré dans les sources statistiques et qui est assimilé à l'emploi informel dans le secteur formel. Ainsi, et selon les données du compte satellite de l'emploi, 7,3% de l'emploi dans les secteurs des sociétés est informel.

3. Voir le paragraphe sur le Processus d'intégration et de réconciliation des données.

### III.6. Analyse de l'emploi selon le sexe

Au Maroc, la participation des femmes au marché du travail demeure limitée. Le taux d'activité estimé à 48% au niveau global est particulièrement bas pour les femmes, se situant à 25,2% (72,4% pour les hommes) en 2014. Cet écart de plus de 47 points signifie que les trois quarts des femmes en âge de travailler sont exclus du marché du travail. Autrement dit seulement une femme sur quatre est active.

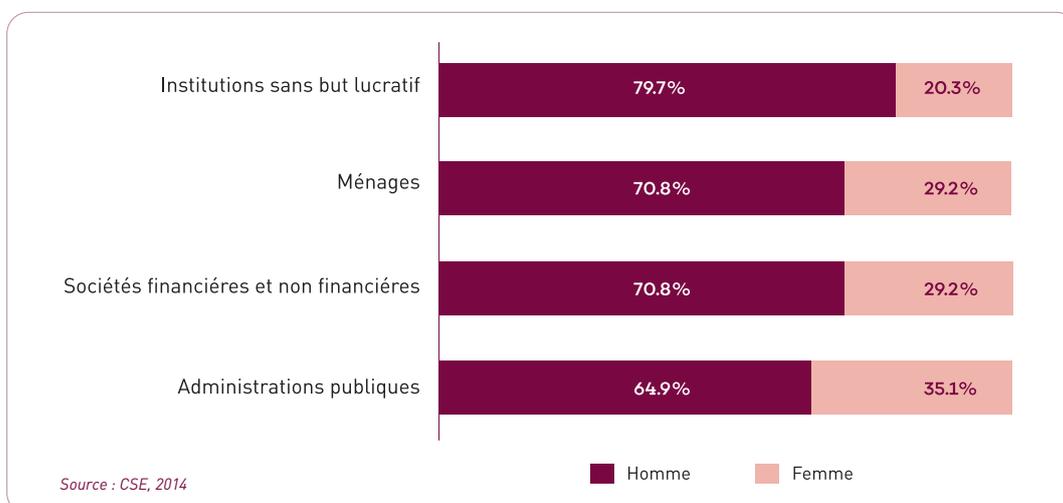
Le même constat peut être fait à propos du taux de féminisation de l'emploi qui affiche un pourcentage de 29,7%. Ce taux varie selon le statut dans la profession, il atteint son plus haut niveau dans la catégorie des aides familiaux (58%), contre un taux de 14% parmi la catégorie des indépendants et employeurs (Figure 21).



► **FIGURE 21** : Distribution de l'emploi par sexe et par statut dans la profession, année 2014

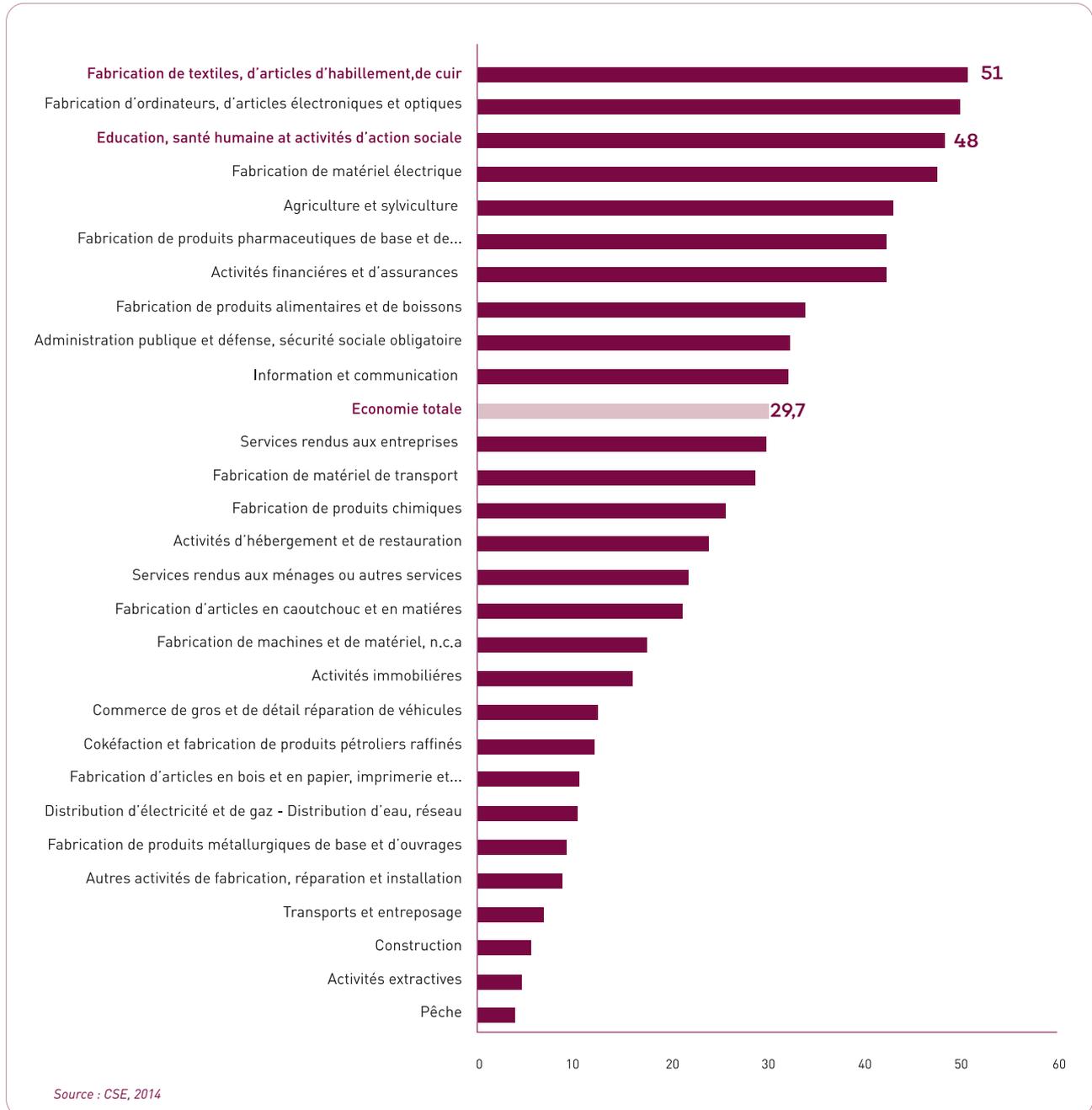
Même s'il est relativement élevé dans le secteur des administrations publiques (35,1%), le taux de féminisation reste très faible dans les autres secteurs institutionnels, ce qui montre que le recours au travail féminin reste toujours en deçà des objectifs tracés.

La figure 22, révèle que le taux de féminisation de l'emploi atteint 29,2% dans les secteurs des sociétés financières et des sociétés non financières, 29,2% dans le secteur des ménages, et 20,3% dans le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages.



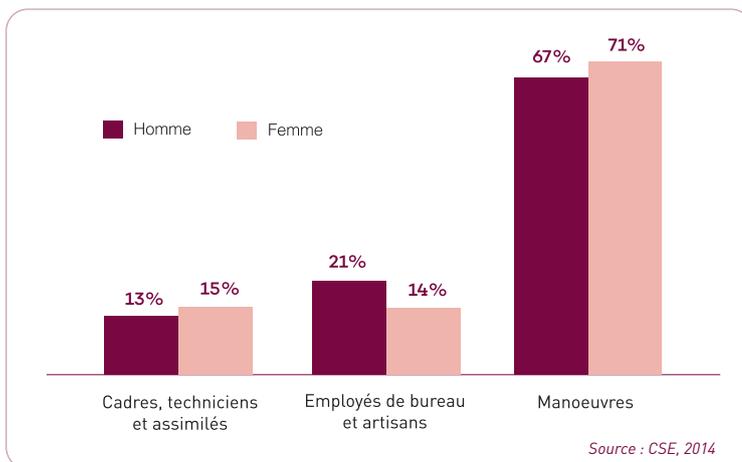
► **FIGURE 22** : Distribution de l'emploi par sexe et par secteur institutionnel, année 2014

L'analyse du taux de féminisation de l'emploi par branche d'activité, fait ressortir que la branche de la Pêche et celle des activités extractives sont les moins féminisées, et que l'emploi dans les branches « Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir », « Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques » et « Éducation, santé humaine et activités d'action sociale » est réparti presque à égalité entre les hommes et les femmes (Figure 23).



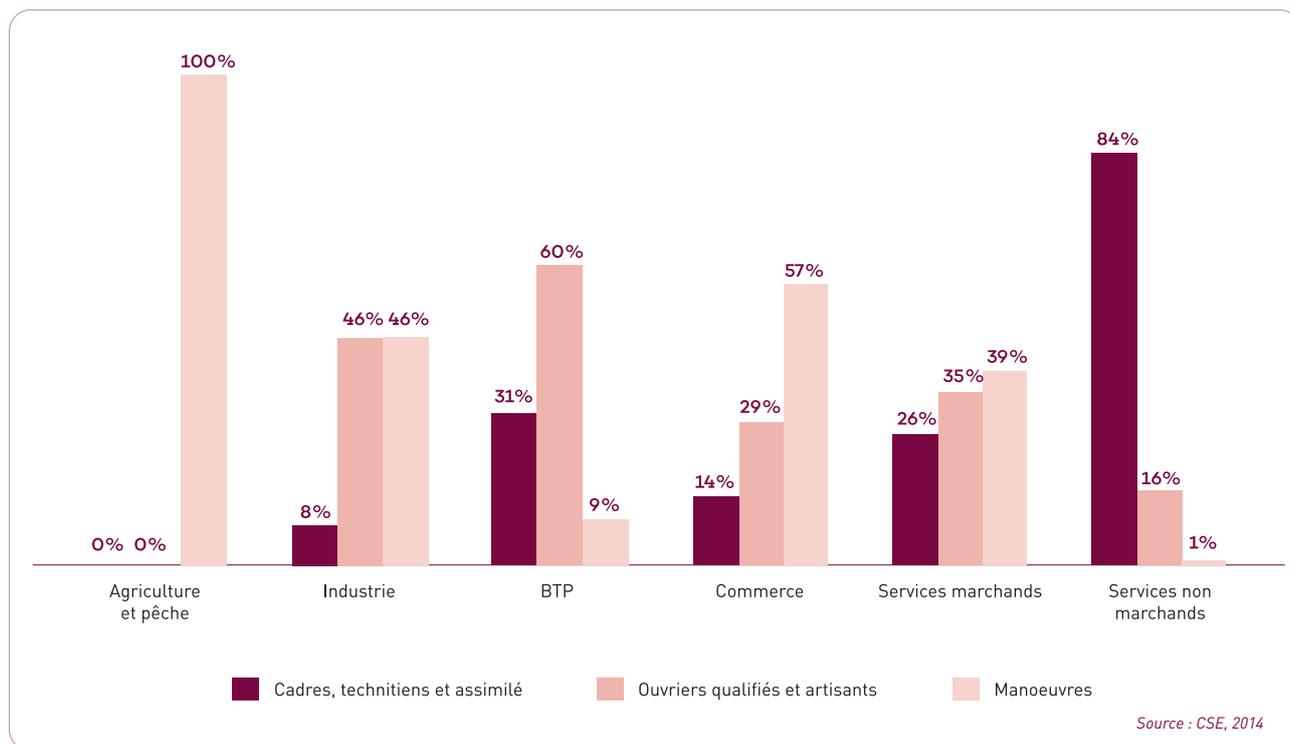
► **FIGURE 23** : Taux de féminisation de l'emploi par branche d'activité, année 2014

En 2014, le marché du travail marocain n'a pas réussi à créer suffisamment d'emplois qualifiés, ce déficit s'est répercuté sur la main d'œuvre féminine. En effet, parmi les 3,15 millions d'emplois occupés par des femmes, seules 472 milles étaient consacrés aux femmes cadres et techniciennes alors que le plus grand nombre (2,23 millions) étaient occupés par des femmes manœuvres. Le reste des femmes exerçaient des emplois moyennement qualifiés. Le constat est le même pour les emplois occupés par les hommes, avec des différences en termes de proportions (Figure 24).



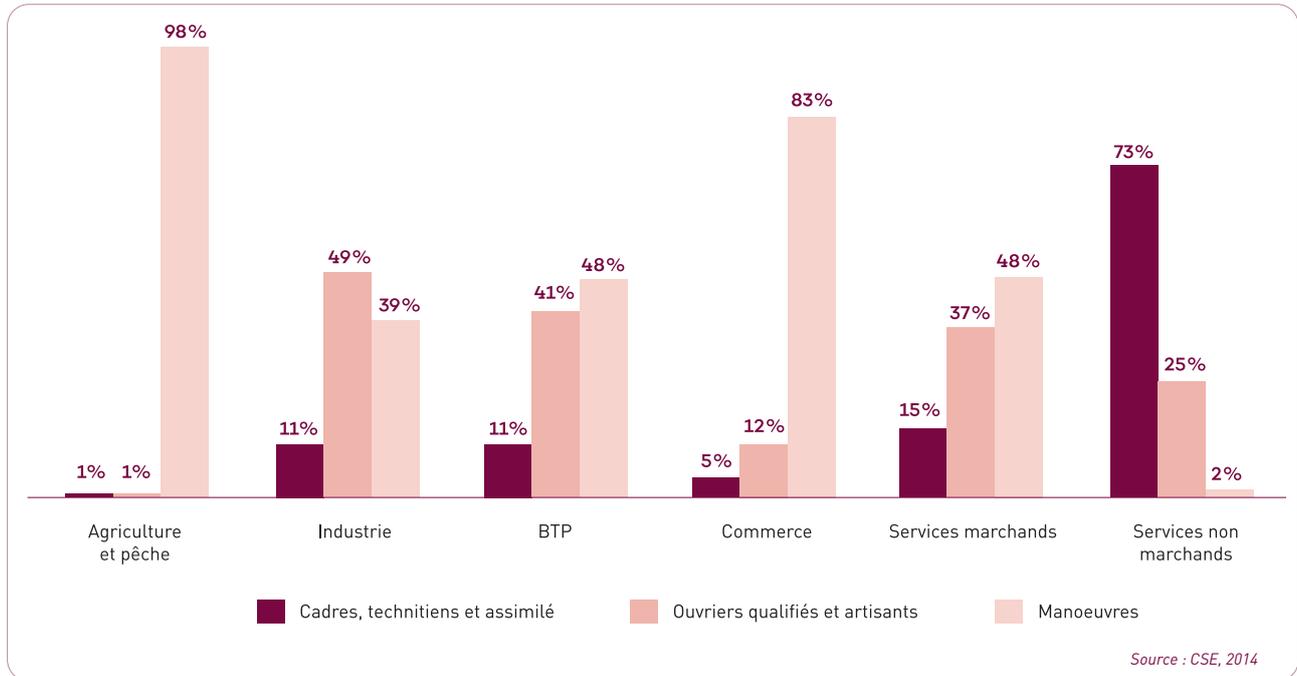
► **FIGURE 24 :** Qualification de l'emploi chez les femmes et chez les hommes, année 2014

La distribution de la population active féminine par branche d'activité indique que la branche des services non marchands offre des emplois qualifiés à la main d'œuvre féminine : 84% de l'emploi féminin au sein de cette branche est constitué de femmes cadres ou techniciennes et 16% de femmes ouvrières qualifiées ou artisanes. Par contre, la branche de l'agriculture et de la pêche n'offre que des emplois peu qualifiés aux femmes : 100% des femmes au sein de cette branche sont des femmes manœuvres (Figure 25).



► **FIGURE 25 :** Qualification de l'emploi féminin par branche d'activité, année 2014

La répartition de la population active masculine par branche d'activité révèle aussi que la branche des services non marchands offre des emplois qualifiés aux hommes : 73% de l'emploi masculin au sein de cette branche est constitué d'hommes cadres ou techniciens, 25% des hommes sont des ouvriers qualifiés ou artisans et le reste (2%) est constitué de manouvres. Comme pour les femmes, la branche de l'agriculture et celle de la pêche créent presque que des emplois peu qualifiés pour les hommes : 98% des hommes au sein de cette branche sont des manouvres (Figure 26).

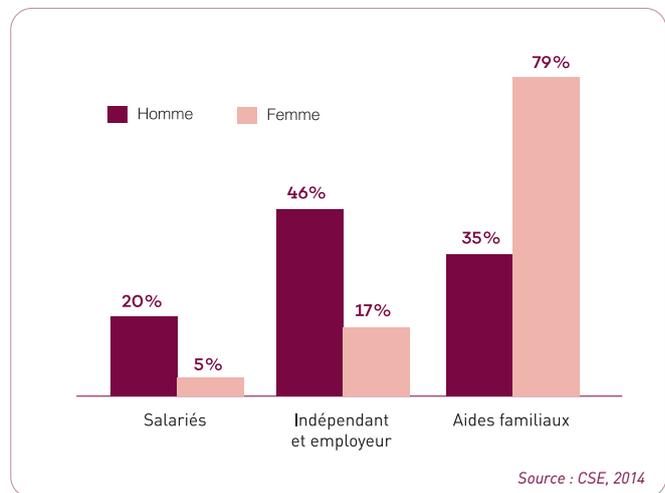


► **FIGURE 26 :** Qualification de l'emploi des hommes par branche d'activité, année 2014

L'informalité de l'emploi au Maroc est un phénomène qui touche aussi bien les hommes que les femmes. Le taux d'informalité qui est de l'ordre de 67,6% au niveau national est particulièrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes, se situant respectivement à 68,2% et 66,4%.

La décomposition de l'emploi informel en ses différentes composantes montre que parmi les femmes actives occupées qui ont un emploi informel 82% sont dans l'agriculture, 16 % sont dans le secteur informel et 3 % ont des emplois informels dans le secteur formel.

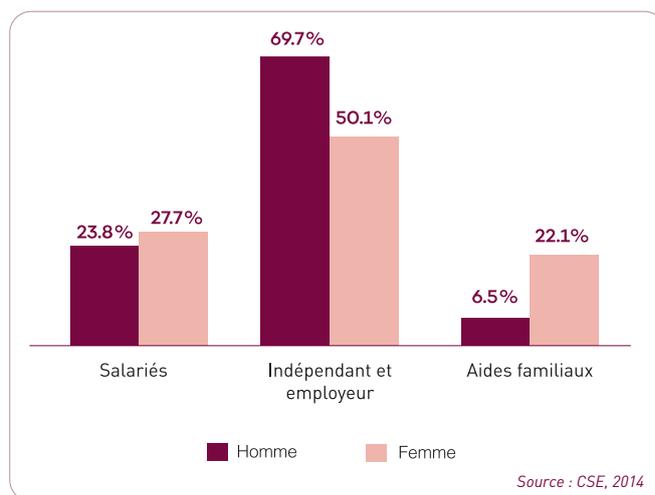
Par contre pour les hommes, cette décomposition montre que 46 % des hommes qui ont un emploi informel, sont dans l'agriculture, 52% sont dans le secteur informel et 3% occupent des emplois informels dans le secteur formel (Figure 27).



► **FIGURE 27 :** Emploi informel dans l'agriculture par sexe et par statut dans l'emploi, année 2014

Si l'on s'intéresse à l'emploi informel par statut dans l'agriculture, on remarque que l'emploi informel agricole féminin se caractérise par la prédominance du statut des aides familiaux (79%), alors que pour les hommes c'est le statut des indépendants et employeurs qui domine (46%)

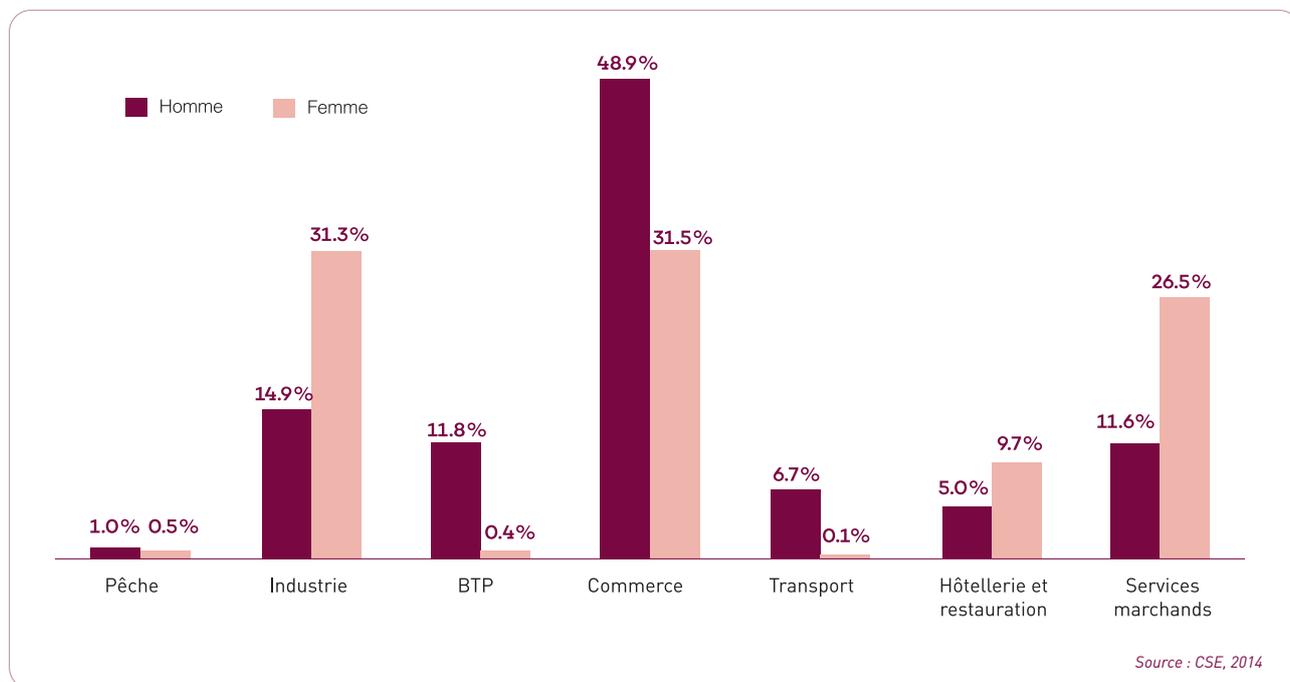
La distribution de l'emploi informel dans le secteur informel selon le genre montre que 69,7% des hommes sont des employeurs ou des indépendants, 23,8% sont des salariés et le reste (6,5%) sont des aides familiaux. La distribution des femmes suit le même ordre avec respectivement 50,1%, 27,7% et 22,1% (Figure 28).



► **FIGURE 28** : Emploi informel dans le secteur informel par sexe et par statut dans l'emploi, année 2014

Si l'on examine la structure de l'emploi informel par sexe et par branche d'activité on constate que c'est dans la branche commerce que l'emploi masculin se concentre avec une part de 48,9%. Les branches de l'industrie et des services marchands emploient, respectivement, 14,9% et 11,6% de l'emploi masculin dans le secteur informel.

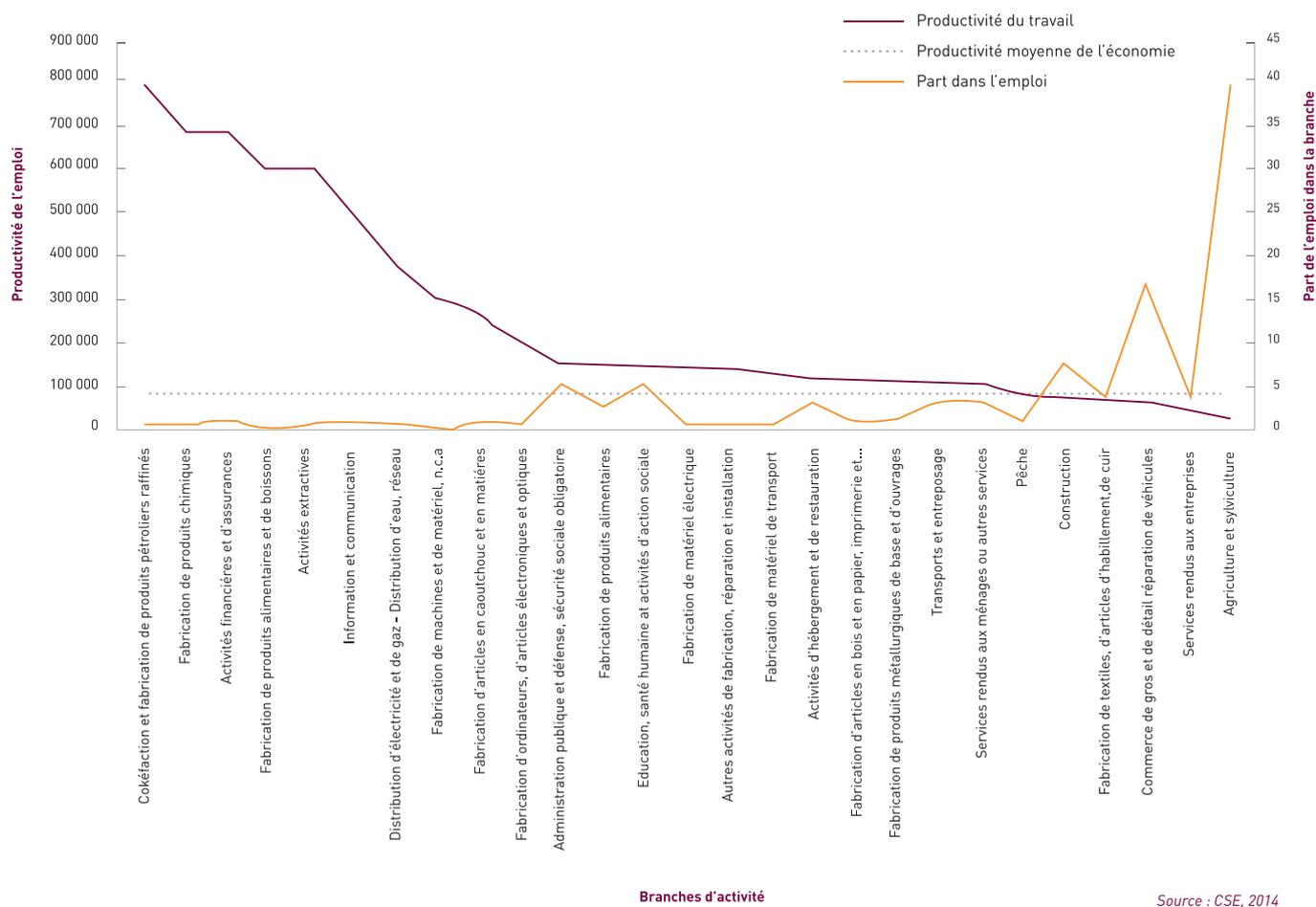
L'emploi féminin informel, quant à lui, est déployé surtout dans les branches de l'industrie (31,3%), du commerce (31,5%) et des services marchands (26,5%). L'emploi informel féminin est presque inexistant dans les branches de la pêche, de la construction (BTP) et du transport (Figure 29).



► **FIGURE 29** : Emploi informel dans le secteur informel par sexe et par branche d'activité, année 2014

# → LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL ET SA RÉALLOCATION INTERSECTORIELLE

L'amélioration de la productivité implique que la production des richesses augmente sans que le volume des inputs utilisés augmente, que la production se maintient à son niveau même si les quantités des inputs utilisés baissent ou que la production augmente plus vite que les inputs. La productivité est à long-terme la seule source soutenable de croissance économique. En effet, une croissance économique soutenable ne peut être atteinte en utilisant des quantités croissantes des inputs car ces derniers sont limités ou pourront devenir plus chers s'ils sont de plus en plus demandés. La situation idéale pour une économie est la concentration de l'emploi dans les branches où la productivité est élevée ou dans celles où elle est moyenne comme second choix. Hélas, les branches d'activité ayant des productivités élevées ou moyennes au Maroc emploient très peu. Les branches «Fabrication de produits chimiques», «Activités financières et d'assurances», «Activités extractives» et «Information et communication» ont des productivités élevées mais sont faiblement intensives en facteur travail (Figure 30).



► FIGURE 30 : Productivité du travail versus part de la branche dans l'emploi total, année 2014

Le fait stylisé qui se dégage de la figure 32 c'est qu'une poignée de branches ayant des productivités élevées opèrent à côté d'un grand nombre de branches d'activité ayant des productivités faibles. Cela signifie l'absence de branches ayant des productivités intermédiaires plus élevées dont la présence est caractéristique des pays développés ou/et émergents. Autrement dit, nous avons un océan de branches de faible productivité concentrant des masses énormes de travailleurs à coté de quelques branches ayant une productivité élevée mais contribuant très faiblement à l'emploi. Dans notre économie, la productivité moyenne de l'économie est affectée négativement, i.e. tirée vers le bas, par le fait que les parts des branches dans l'emploi sont corrélées négativement avec leurs productivités.

Soit  $y_t$  la productivité apparente agrégée du travail dans l'économie et que  $y_t = Y_t/E_t$ . Si on a  $m$  branches et  $y_{it}$  est la productivité apparente du travail dans la branche  $i$  ( $y_{it} = Y_{it}/E_{it}$ ) alors on aura :

$$y_t = \sum_{i=1}^m y_{it} s_{it}$$

Ainsi, la productivité apparente du travail agrégée de l'économie est la somme des productivités apparentes du travail  $y^i$  de toutes les branches, allant de 1 jusqu'à  $m$ , pondérées par les poids  $s_i$  des branches dans l'emploi total.

Nous nous intéressons à la variation de cette productivité entre t-1 et t que l'on note  $\Delta y_t$ .

Soit :

$$\Delta y_{it} = y_t - y_{t-1} = \sum_{i=1}^m \Delta y_{it} s_{it-1} + \sum_{i=1}^m y_{it} \Delta s_{it} + \sum_{i=1}^m \Delta s_{it} \Delta y_{it}$$

Selon cette décomposition, dite de Devries et al. (2015), la variation de la productivité apparente agrégée de l'économie résulte de trois effets. Le premier reflète le changement de la structure de l'économie captée par la variation de la distribution de l'emploi entre les branches. C'est l'effet qui traduit l'ampleur des réallocations de l'emploi entre les branches (employment reallocation effect).

Le deuxième effet est le résultat de la variation de la productivité des branches à structure inchangée de l'économie. C'est l'effet intrabranche (within-sector effect). Une contribution élevée de cet effet implique que la productivité apparente du travail augmente en raison de l'amélioration de la productivité du travail dans les différentes branches.

Le troisième effet ou composante résulte de l'interaction entre les changements des productivités des branches et de la distribution de l'emploi dans l'économie. C'est un effet hybride ou transversal. Remarquons que cet effet est une covariance. Sa contribution est positive lorsque les variations de l'emploi et de la productivité évoluent dans le même sens et surtout lorsque le travail migre vers les branches dans lesquelles la productivité augmente.

Nous allons utiliser la décomposition de Devries et al. (2015) pour analyser la transformation structurelle qui s'est opérée entre 2014 – 2019. Nous avons subdivisé l'économie en grands secteurs d'activité à savoir l'agriculture et la pêche, l'industrie, la construction, le commerce et les autres services. Le tableau de la figure 33 résume les principales données utilisées ainsi que les résultats obtenus.

L'accroissement moyen annuel de la productivité agrégée de l'économie entre 2014 et 2019 était de 1,9%, cette croissance est due principalement à une réallocation du travail entre les secteurs d'activité (79,6%). La productivité des branches avec structure inchangée n'a contribué qu'à hauteur de 26,8% dans l'amélioration de la productivité globale.

Le secteur qui attire le travail et contribue le plus à l'accroissement de la productivité agrégée est le secteur «Autres services». En effet, ce dernier contribue par 76,6% à l'accroissement de la productivité globale en raison de sa part grandissante dans l'emploi. Les effets intra-branches et les effets interbranches du secteur industrie sont tous les deux positifs ce qui implique que l'industrie améliore sa productivité et que sa part dans l'emploi augmente en recevant de l'emploi des branches moins productives. L'agriculture contribue à l'accroissement de la productivité globale surtout en se débarrassant/dégageant du travail en surplus. Ainsi, l'effet intrabranche de l'agriculture représente 27,4% de l'accroissement total de la productivité globale (Tableau 9).

Branche d'activité	Effet intra-branches (%)	Effet interbranches (%)	Effet hybride (%)
<b>Agriculture et Pêche</b>	27,4	-16,6	-4,0
<b>Industrie</b>	12,0	12,1	0,7
<b>Construction</b>	-3,0	5,8	-0,3
<b>Commerce</b>	6,2	-1,0	-0,1
<b>Transport</b>	0,5	2,7	0,0
<b>Autres services</b>	-16,3	76,6	-2,8
<b>Total (%)</b>	<b>26,8</b>	<b>79,6</b>	<b>-6,4</b>

► **TABLEAU 9 : DÉCOMPOSITION DE LA VARIATION DE LA PRODUCTIVITÉ EN 'EFFET WITHIN', 'EFFET BETWEEN' ET 'EFFET HYBRIDE'**

Source : CSE, 2014



# ANALYSE DES RÉMUNÉRATIONS SALARIALES

Dans le CSE, la matrice des rémunérations salariales constitue un module important. Ce module s'intègre avec les modules des effectifs employés et des heures travaillées pour compléter le tableau qui décrit le déploiement du facteur travail dans l'économie. En effet, l'engagement durable et productif des salariés dans les activités de production est conditionné par le fait qu'ils sont suffisamment compensés en contrepartie de leur contribution.

Les données sur les rémunérations des salariés ventilées selon le genre, les branches, les qualifications sont utiles pour le suivi de l'évolution du pouvoir d'achat des salariés, du niveau de vie des travailleurs, de l'épargne des ménages, de la compétitivité-coût de l'économie, des tendances des inégalités entre les offreurs du travail ayant différentes qualifications et les détenteurs des autres facteurs de production comme le capital ou les actifs financiers et pour atteindre bien d'autres objectifs.

## V.1. APERÇU GLOBAL SUR LA RÉMUNÉRATION SALARIALE

En 2014, les rémunérations salariales atteignent, 350 milliards de DH. Si on les rapporte à la valeur ajoutée générée par l'économie, on remarque qu'elles représentent 38,4%. La rémunération salariale moyenne annuelle par personne employée est de 73 365 DH, quant à la rémunération horaire moyenne, elle est de 32,4%.

L'examen des rémunérations salariales selon les grands secteurs économiques, i.e. primaire, secondaire et tertiaire, montre des différences frappantes. En effet, la rémunération salariale moyenne par salarié plus que double lorsqu'on passe du secteur primaire au secteur secondaire et se multiplie par quatre en passant du même secteur primaire au secteur tertiaire. Ce constat est observé que l'on se focalise sur la rémunération salariale moyenne par employé salarié, par EEPT ou par heure travaillée (Tableau 10)

Note : \* En million de dirhams, \*\*En millions d'heures.

Secteurs	Emploi total	VA*	RS*	Emploi salarié	Emploi salarié en EEPT	Emploi salarié en heure**	RSM/E	RSM/EEPT	RSM/H
Primaire	4216557	103682	13453	588985	624899	1430	22841	21528	9,4
Secondaire	2015760	258508	85629	1482571	1517819	3473	57757	56416	24,7
Tertiaire	4389120	548346	251010	2700359	2585146	5915	92954	97097	42,4
Total	10621437	910536	350092	4771915	4727864	10817	73365	74049	32,4

► **TABLEAU 10** : Rémunération salariale moyenne par employé, par EEPT et par heure travaillée, année 2014

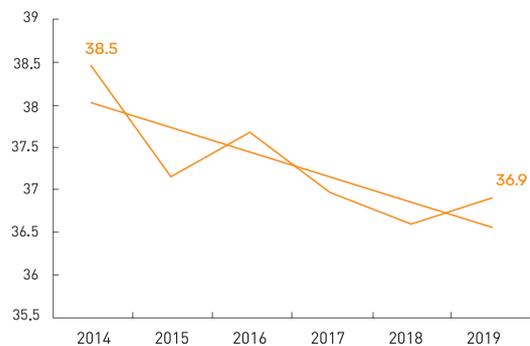
Source : CSE, 2014

L'évolution de la rémunération salariale moyenne par emploi équivalent plein temps montre qu'elle a passé par deux étapes sur la période 2014-2019. Elle a suivi une tendance baissière de 2014 à 2017, avant d'épouser une tendance plutôt haussière (Figure 31-a). La part des rémunérations salariales dans la valeur ajoutée a marqué une baisse tendancielle de 2014 à 2019 (Figure 31-b). En effet, cette part a baissé par 1 point et demi au cours de cette période. Cette évolution est révélatrice du fait que les rémunérations salariales croissent moins vite que la valeur ajoutée, invitant à plus d'analyses pour voir dans quelle mesure cette situation se traduirait en inégalité dans l'économie en défaveur des travailleurs.

a. RS moyenne par EEPT salarié



b. Part des RS dans la valeur ajoutée (en %)



Source : CSE, 2014

► **FIGURE 31** : ÉVOLUTION DES RS DE 2014 À 2019

## V.2. ANALYSE DES RÉMUNÉRATIONS SALARIALES SELON LES SECTEURS INSTITUTIONNELS

Les secteurs institutionnels emploient 4,78 millions de salariés qui ont effectué 10,88 milliards d'heures de travail en 2014. A ces salariés, les secteurs institutionnels ont distribué 350 milliards de DH. La ventilation des rémunérations salariales selon les secteurs institutionnels est donnée par le Tableau 11.

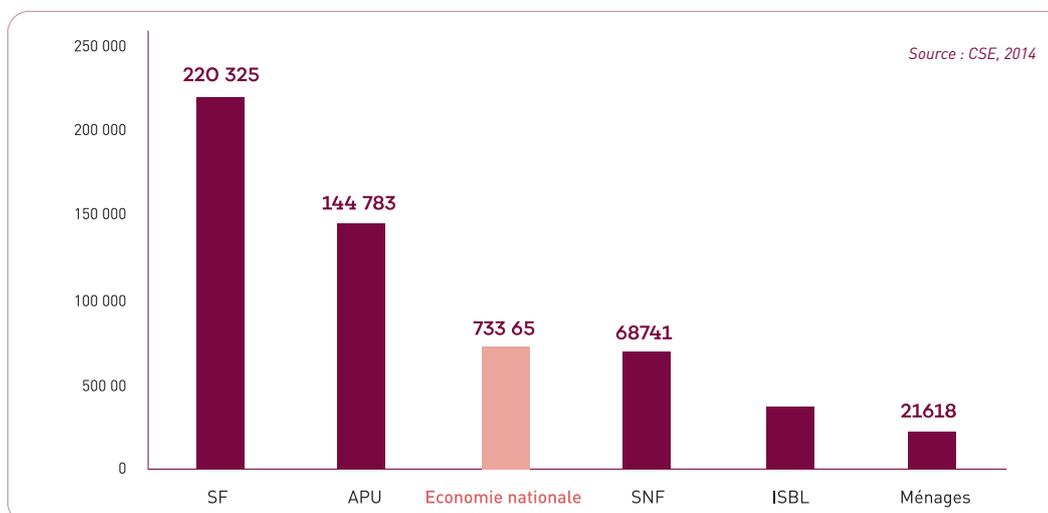
	Secteurs institutionnels					Économie totale
	SNF	SF	APU	Ménages	ISBL	
RS totales (10 <sup>6</sup> DH)	167.414	14.417	139.276	27.323	1.662	350 092
Emploi salarié	2.435.430	65.435	961.966	1.263.888	45.196	4 771 915
Heures travaillées (10 <sup>6</sup> )	5510	150	1829	3243	85	10817
RSAMEmp	68.741	220.326	144.783	21.618	36.773	73 365
RSMHeu	30,4	96,3	76,1	8,4	19,5	32,4
RS %	47,8%	4,1%	39,8%	7,8%	0,5%	100

► **TABLEAU 11 : STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION SALARIALE PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL EN 2014 (EN DH)**

Source : CSE, 2014

Les rémunérations salariales distribuées dans l'économie sont essentiellement versées par les sociétés non financières et les administrations publiques. Ces deux secteurs institutionnels distribuent 87.6% du total des rémunérations salariales de 2014. Les trois autres secteurs institutionnels distribuent relativement une part moindre, surtout en raison, pour les ménages, de la faiblesse de la composante emploi-salarié dans le total de l'emploi qu'ils contrôlent et, aussi, à cause de la faible qualification des salariés engagés par le secteur des ménages.

Il importe d'examiner l'ampleur des différences entre les rémunérations salariales moyennes annuelles par salarié et les rémunérations salariales moyennes par Heure dans les différents secteurs institutionnels. La figure 32 montre que c'est dans les sociétés financières que le salaire moyen par employé est le plus élevé et atteint 220 325 DH. Dans les sociétés financières, la rémunération salariale moyenne par employé est plus de 3 fois son équivalent dans le secteur institutionnel des sociétés non financières.



Source : CSE, 2014

► **FIGURE 32 : Rémunération salariale moyenne annuelle par employé selon les secteurs institutionnels (en DH), année 2014**

La rémunération salariale moyenne par heure travaillée est un indicateur plus homogène pour dégager des conclusions pertinentes quant aux écarts entre les compensations du travail salarié dans les différents secteurs institutionnels. D'après cet indicateur, il s'avère qu'il y'a d'importants écarts. Ainsi, l'heure travaillée dans le secteur des ménages reçoit moins d'un dixième de ce qui est versé par les sociétés financières, un peu le tiers de ce que versent les sociétés non financières et presque 1/7 de ce que versent les administrations publiques.

Rappelons que la masse des rémunérations salariales distribuées par un secteur dépend de la rémunération moyenne versée aux employés de ce secteur qui reflète largement le niveau de qualification de ces employés et leur effectif total. L'examen des données disponibles montre que la rémunération salariale moyenne par EEPT a presque stagné dans les sociétés non financières et les ISBL en enregistrant respectivement un taux de croissance moyenne de 0,18% et de 0,01%, a régressé dans les sociétés financières et les ménages par respectivement 0,28% et 0,5%. Dans le secteur des administrations publiques, la rémunération salariale moyenne a cru de 2,47%. En raison de ces tendances, la rémunération salariale moyenne par EEPT dans l'économie a enregistré une croissance modeste égale à 0,21% (Tableau 12).

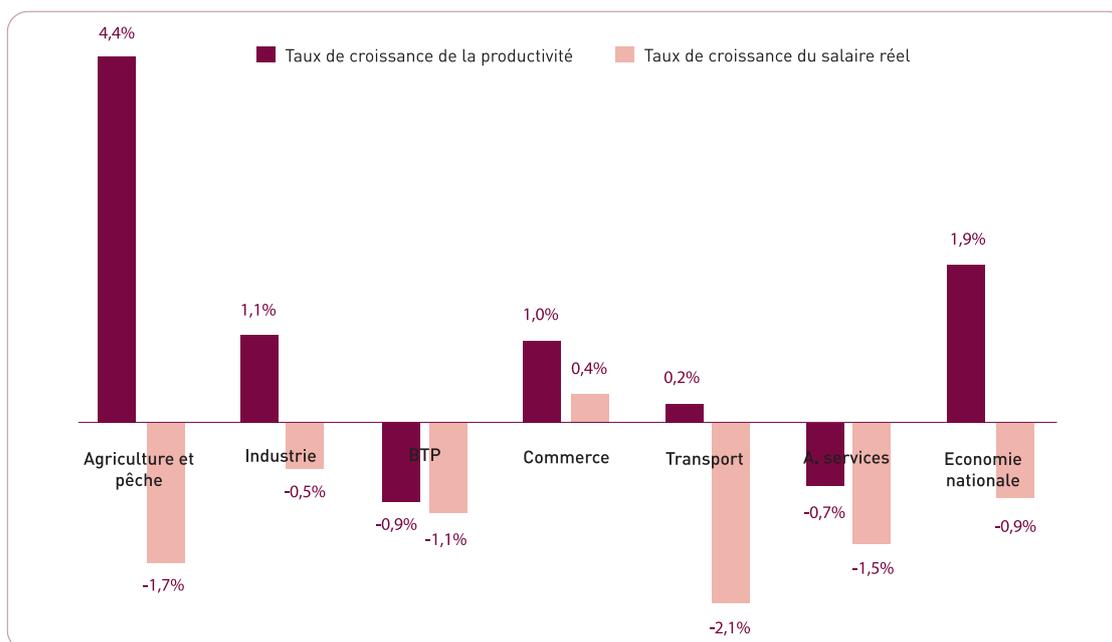
	SNF	SF	APU	M	ISBL	Total
2014	69512	220326	174229	19276	44699	<b>74049</b>
2015	69935	218321	176224	17859	44723	<b>72698</b>
2016	70489	212757	179210	17710	44724	<b>73115</b>
2017	70236	220822	182166	17798	44719	<b>72840</b>
2018	70445	217774	187334	18271	44724	<b>73722</b>
2019	70141	217300	196848	18795	44721	<b>74828</b>
TAAM %	0,18	-0,28	2,47	-0,50	0,01	<b>0,21</b>

► **TABLEAU 12 : ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION SALARIALE MOYENNE PAR EEPT SALARIÉ ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, 2014-2019**

Source : CSE, 2014

Puisque dans le long terme, la rémunération salariale moyenne est liée à la productivité moyenne du travail, il importe d'examiner comment ces deux variables évoluent conjointement au Maroc. En effet, l'évolution des salaires en relation avec la productivité révèle le ralentissement de la croissance de la productivité, qui a évolué de 1,9% entre 2014 et 2019, sans qu'elle soit accompagnée d'une amélioration des salaires moyens réels, qui se sont au contraire détériorés d'environ 0,88%.

Cette évolution différée de la productivité et de salaire est plus marquée dans le secteur primaire, de l'industrie et de transport où la productivité a augmenté de 4,4%, 1,1% et 0,2% respectivement, comparativement à une baisse du salaire moyen réel de 1,7%, 0,5% et 2,1% respectivement. Tandis que dans les services « à forte valeur ajoutée », le salaire moyen et la productivité se sont détériorés, toutefois, avec une baisse plus importante des salaire réel moyen que celle de la productivité.



► **FIGURE 33** : Taux annuel moyen de croissance de la productivité du travail et de la rémunération salariale en % par salarié EEPT entre 2014 et 2019

Source : CSE, 2014

### V.3. RÉMUNÉRATIONS SALARIALES DES EMPLOIS FORMELS ET DES EMPLOIS INFORMELS

Le marché du travail marocain est caractérisé, comme déjà précisé dans le premier chapitre, par un recours massif à l'emploi informel. Ainsi en 2014, 6,65 millions d'emplois équivalents plein-temps sont considérés comme informels, ce qui représente à peu près 66,6% du total des EEPT dans l'économie. Les emplois équivalents plein temps des salariés étaient de 4,75 millions d'emplois. Ces derniers représentent 47,6% des emplois équivalents plein temps.

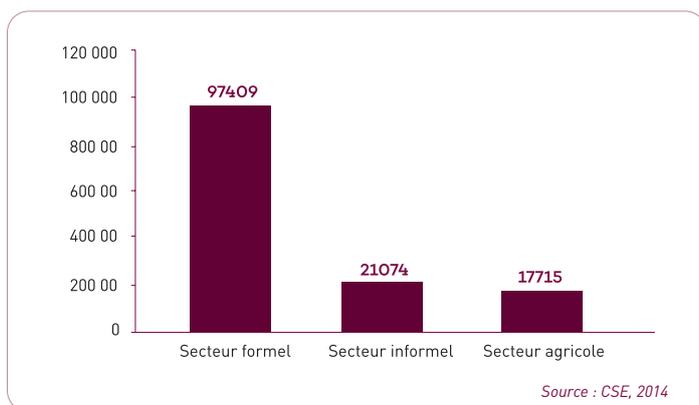
\* pour l'agriculture on rapporte au SMAG annuel (=23 930,4 DH)

	Secteur formel	Secteur informel	Secteur agricole
Total emploi salarié EEPT	3306929	832013	588922
Total des rémunérations salariales (10 <sup>6</sup> DH)	322125	17534	10433
RSMA par employé	97409	21074	17715
Rapport* au SMIG annuel (33944,4 DH)	2,87	0,62	0,74

► **TABLEAU 13** : RÉMUNÉRATIONS SALARIALES MOYENNES DE L'EMPLOI FORMEL ET INFORMEL, ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014

Il apparaît que l'emploi salarié informel dans le secteur informel et celui dans le secteur agricole sont largement sous-rémunérés comparativement à l'emploi salarié dans le secteur formel. En effet, il y a un rapport de 1 à presque 4 entre les rémunérations salariales moyennes dans les deux secteurs en faveur du secteur formel. Si l'on compare les rémunérations salariales moyennes par rapport au SMIG et au SMAG, on remarque que ces rémunérations sont plus que deux fois et demie le SMIG dans le secteur formel mais sensiblement inférieur à ce dernier dans le secteur informel (Tableau 13 et figure 34).



L'analyse de l'évolution de la rémunération salariale par employé salarié équivalent plein-temps montre que la rémunération salariale moyenne par EEPT salarié dans l'emploi informel a augmenté alors que celle de l'emploi informel a baissé. Il apparaît aussi que la rémunération de l'emploi salarié formel est au moins égale à 5 fois celle de son équivalent informel (Tableau 14).

► **FIGURE 34** : Rémunérations salariales moyennes annuelles (en DH) dans le secteur formel, dans le secteur agricole et dans le secteur informel, année 2014

	RS de l'emploi formel	RS de l'emploi informel	Rapport RS dans le formel à celle de l'informel
2014	97500	19276	5,06
2015	97971	17859	5,49
2016	98434	17710	5,56
2017	98144	17798	5,51
2018	99074	18271	5,42
2019	99890	18795	5,31

► **TABLEAU 14** : RÉMUNÉRATIONS SALARIALES MOYENNE ENTRE 2014-2019

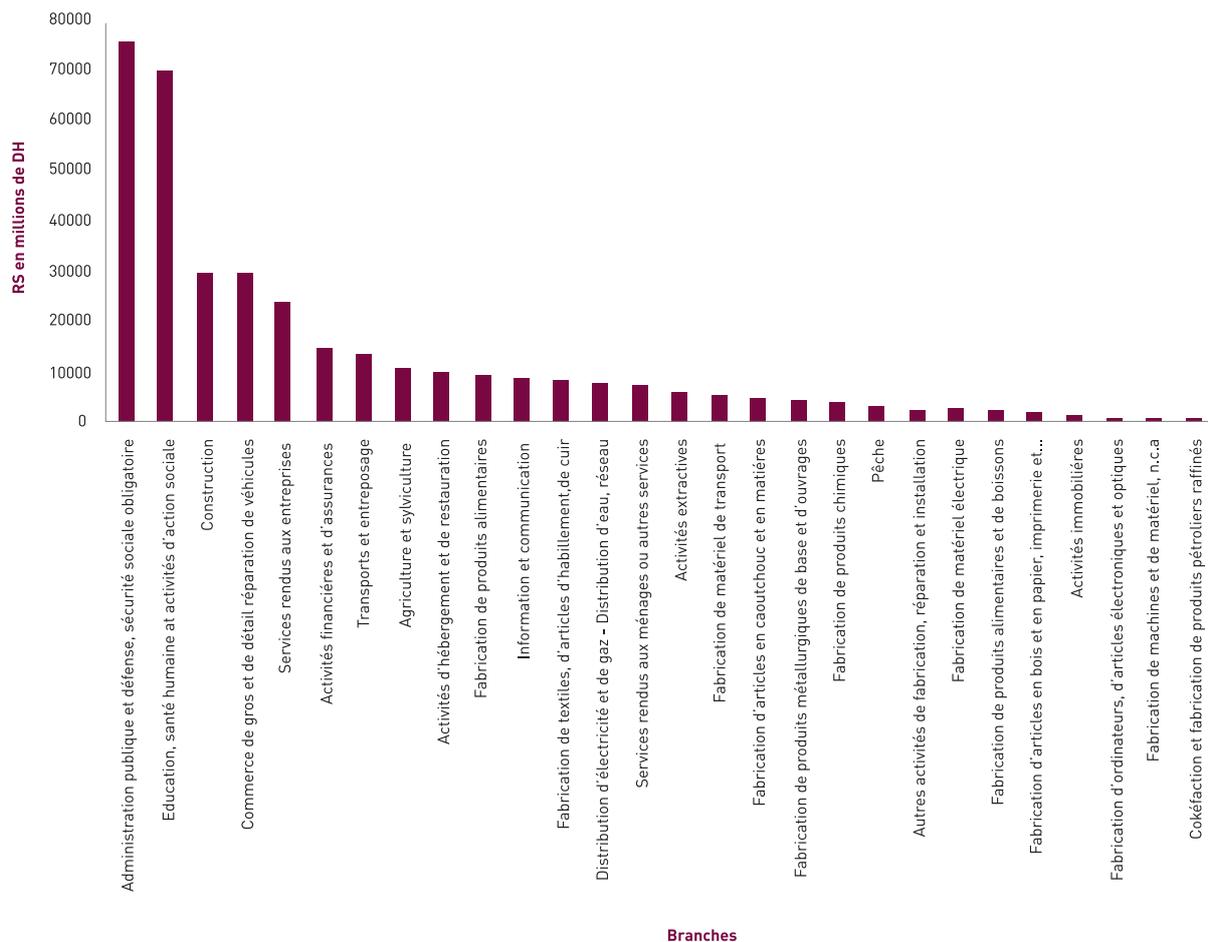
Source : CSE, 2014

## V.4. ANALYSE DE LA DISTRIBUTION DES RÉMUNÉRATIONS SALARIALES SELON LES BRANCHES

### V.4.1. Analyse univariée

Rappelons qu'en 2014, les branches d'activité ont distribué des rémunérations salariales qui atteignaient 350 milliards de DH. Le premier facteur qui différencie les branches relativement à l'importance de ce qu'elles distribuent comme rémunérations salariales est le volume du travail mobilisé dans la branche. Le deuxième facteur est la rémunération moyenne par employé ou par heure dans la branche. Un troisième facteur intervient à ce niveau. Il s'agit de l'importance de l'emploi non salarié dans la branche.

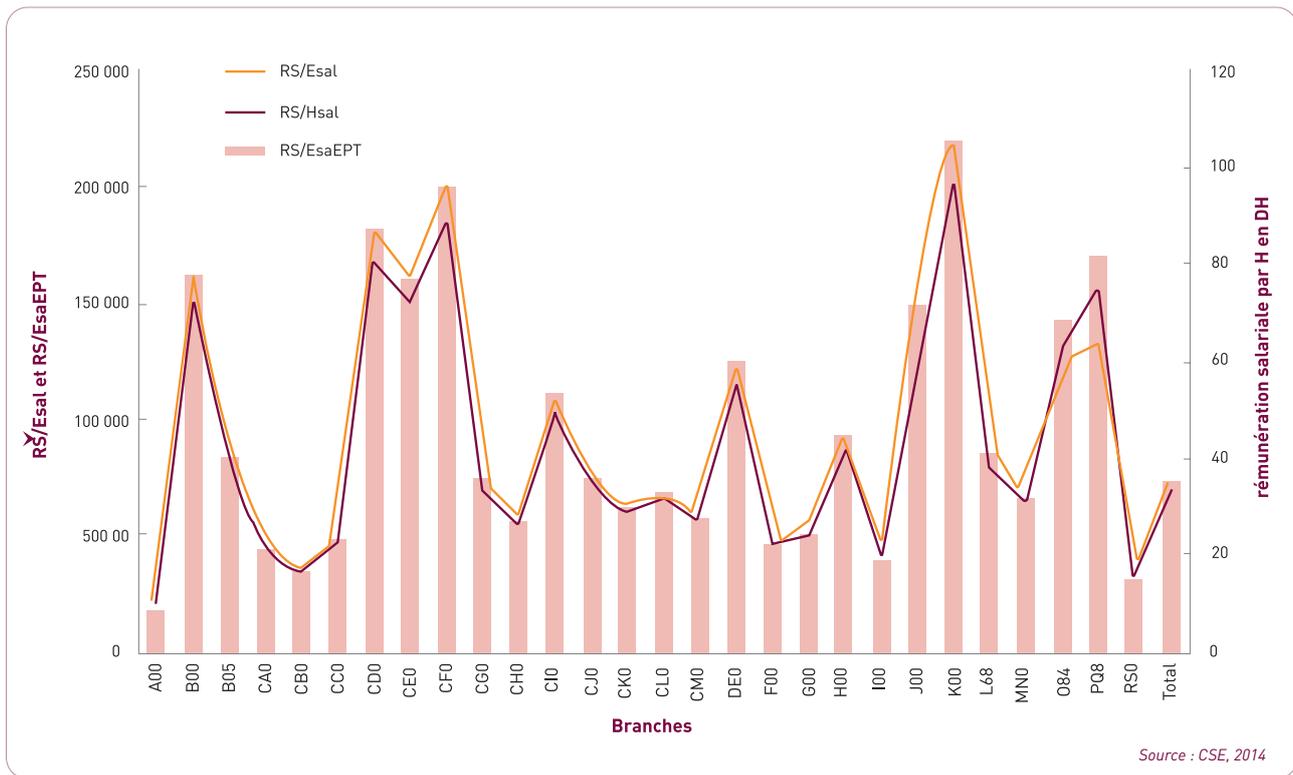
Les branches qui se distinguent en matière du volume des salaires versé par ordre décroissant sont : «Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire» et «Education, santé humaine et activités d'action sociale». Après ces deux branches, on observe une chute vers un groupe de trois branches qui sont «Construction», « Commerce et réparation» et «Services rendus aux entreprises ». Après ces cinq branches, la hiérarchie des salaires distribués par les branches restantes montre une décroissance régulière (Figure 35)



Source : CSE, 2014

► **FIGURE 35** : Distribution des rémunérations salariales selon les branches d'activité, année 2014

La distribution des rémunérations salariales globales par branche reflète en premier lieu les effets de la taille de la branche approximée par le nombre des salariés qui y travaillent. Pour cette raison, nous allons nous focaliser sur la distribution de la rémunération salariale moyenne par employé salarié (RSME), par salarié équivalent plein temps (RSMEEPT) et par heure travaillée (RSMH). Le graphique de la figure 36 donne ces trois distributions.



► **FIGURE 36 :** Distribution des RS par employé et par EEPT (échelle de gauche) et par heure (échelle de droite), année 2014

À l'échelle de l'économie, le salaire moyen annuel par employé atteint 73 milliers de DH. Quant à la rémunération salariale horaire moyenne, elle est égale à 32.2 DH<sup>4</sup>. Les branches qui distribuent la rémunération salariale moyenne par employé, la rémunération salariale moyenne par employé équivalent plein temps et la rémunération salariale horaire les plus basses sont la branche « Agriculture et sylviculture », et la branche des « services rendus aux ménages ou autres services ».

La branche « Activités financières et d'assurances » vient en tête des branches d'activité qui distribuent les salaires moyens les plus élevés au sein de l'économie. En effet, le salaire moyen par employé de cette branche est presque 12 fois et demie le salaire moyen par employé observé dans la branche « Agriculture et pêche ».

#### V.4.2. Écarts entre les salaires des femmes et ceux des hommes

La structure de l'emploi des branches selon le genre diffère grandement d'une branche à une autre. En sus, la structure de l'emploi féminin ou masculin selon les qualifications dans les différentes branches est très hétérogène. Toutefois, la présence des femmes qualifiées dans une branche comme « l'Éducation, santé humaine et activités d'action sociale » fait que le salaire moyen des femmes dans cette branche est plus proche de celui des hommes comparativement à ce qu'on observe dans les autres branches (figure 37).

4. C'est plus que le double du SMIG horaire au Maroc, qui est égal à 14,81 DH.

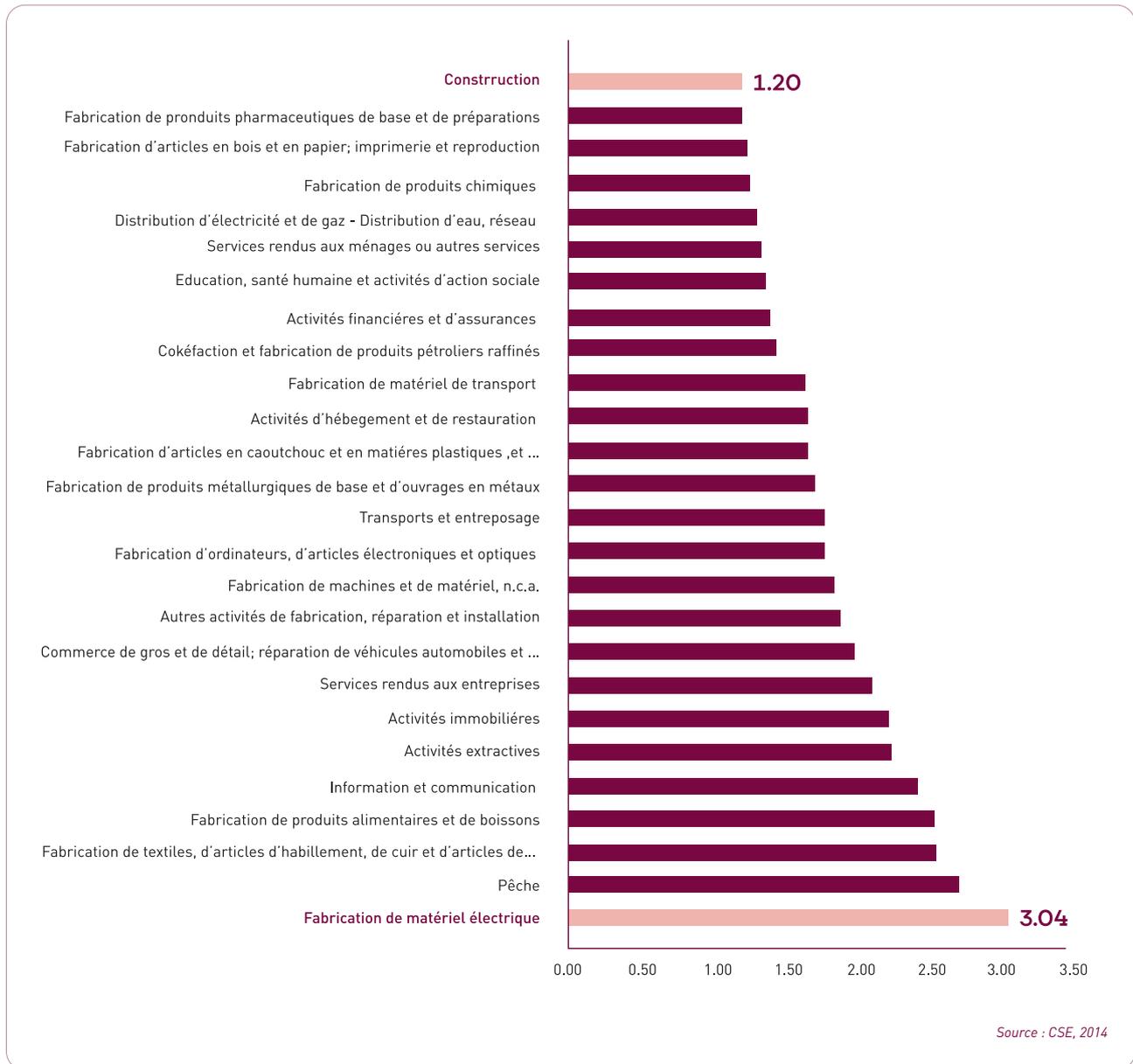


Source : CSE, 2014

> **FIGURE 37** : Rapport du salaire moyen des femmes au salaire moyen des hommes par branche d'activité en 2014

Nous allons nous concentrer sur la distribution des salaires moyens des hommes et des femmes dans les secteurs institutionnels des sociétés financières et non financières, car nous pensons que les tendances observées concernant l'emploi contrôlé par ces deux secteurs institutionnels sont révélatrices des dynamiques de l'économie. Les indicateurs caractéristiques des distributions du salaire moyen des hommes et du salaire moyen des femmes montrent que le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. Les écarts salariaux sont tellement flagrants que dans neuf branches d'activité le salaire moyen des hommes est le double ou plus du salaire moyen des femmes.

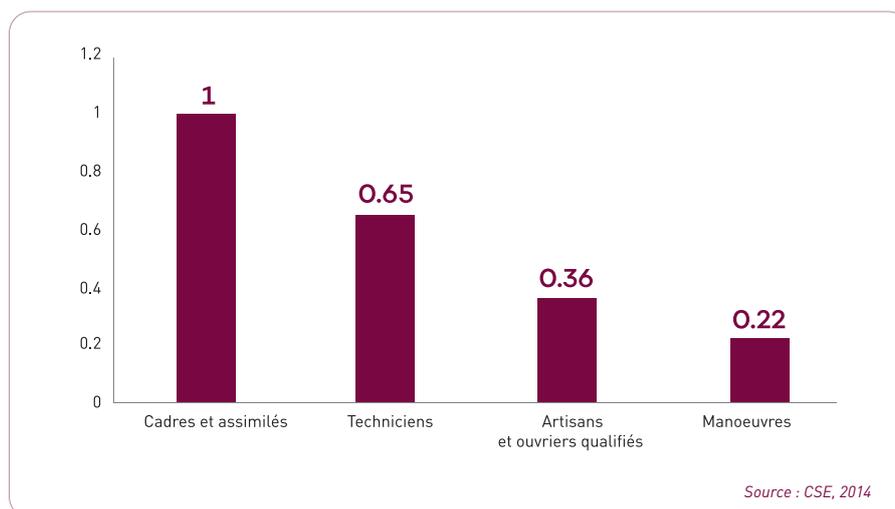
La fourchette de variation des salaires des femmes dans les différentes branches va d'un minimum de 24 616 à un maximum de 180 814. Les salaires des hommes fluctuent entre un minimum de 52 067 et un maximum de 249 244 (Figure 38).



► **FIGURE 38** : Rapport du salaire moyen des hommes au salaire moyen des femmes par branche dans les SF et les SNF en 2014

### V.4.3. Écarts salariaux selon la qualification des salariés

Le niveau des qualifications des employés est un déterminant clé de leurs rémunérations salariales. La figure 16 montre que dans les secteurs institutionnels des sociétés financières et non financières, les techniciens perçoivent deux tiers du salaire moyen des cadres et assimilés, les artisans en reçoivent en moyenne un tiers de ce salaire référentiel et les manouvres un cinquième (Figure 39)



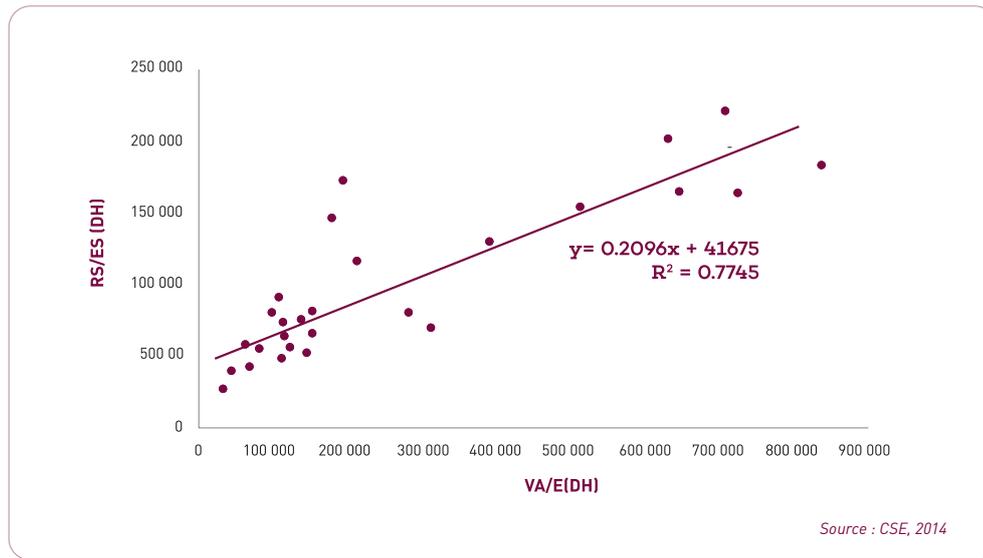
► **FIGURE 39** : Rapport du salaire moyen des hommes au salaire moyen des femmes par branche dans les SF et les SNF en 2014

### V.4.4. Liens entre rémunérations salariales et productivité

L'examen de l'évolution des rémunérations salariales permet de se renseigner sur la dynamique de la répartition des revenus et des tendances en matière d'évolution des conditions de vie des travailleurs. En cas de dégradation de ces dernières, des mesures correctionnelles pourront devenir urgentes. En effet, l'amélioration du profil primaire de la répartition fonctionnelle du revenu entre le capital et le travail à travers des politiques de distribution et de redistribution permet de réduire l'inégalité et d'améliorer le bien-être des différents groupes de travailleurs surtout ceux qui se trouvent dans la partie inférieure de la hiérarchie des salaires.

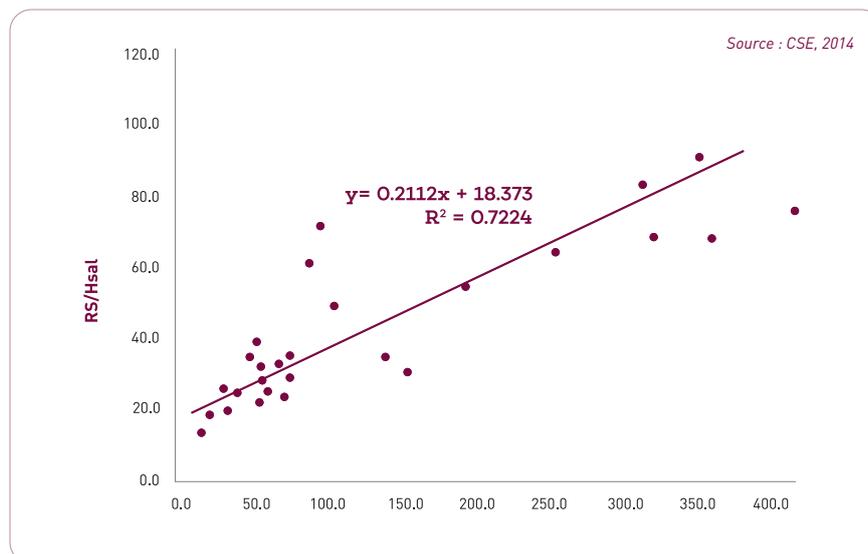
Toutefois, si des politiques comme la distribution, la redistribution et l'indexation de l'évolution des salaires sur l'indice du coût de la vie permettent d'augmenter les revenus salariaux, seule une augmentation durable de la productivité du travail est susceptible de soutenir l'augmentation continue des revenus salariaux des travailleurs. Pour explorer cette possibilité au Maroc, nous allons essayer de repérer les éventuels liens entre les rémunérations salariales et la productivité par branche d'activité en 2014.

La figure 40 montre que la rémunération salariale moyenne et la valeur ajoutée par employé (VA/E) sont corrélées significativement. Les variations de la productivité de l'emploi expliquent 77.5% des variations des rémunérations salariales par employé salarié. Le nuage de points dans le graphique de la figure 40 montre une partition des branches en deux catégories. Un groupe ayant une productivité et des rémunérations salariales élevées et un groupe ayant des valeurs plus basses pour les deux variables.



➤ **FIGURE 40** : Rémunération salariale par employé versus productivité en 2014

Il importe de voir le profil du lien entre la rémunération salariale moyenne horaire et la valeur ajoutée par heure travaillée dans les différentes branches. La figure 41 montre la même allure que celle détectée dans la figure précédente. Il y a un lien fort entre la rémunération salariale horaire par branche et la valeur ajoutée générée par une heure de travail. Le même fait stylisé se dégage concernant le partitionnement des branches en deux groupes.



➤ **FIGURE 41** : RS horaire versus VA par heure travaillée en 2014



---

## CONCLUSION

Le compte satellite d'emploi est un cadre de mise en cohérence (co-ordinating framework) des statistiques sur le travail déployé dans l'économie quelques soient leurs sources. Ce compte constitue un pont entre l'univers du travail et l'univers de la production telle que délimitée par le SCN de 2008. Faire converger les données sur la production et le travail utilisé pour l'obtenir débouchera sur une description fine et articulée des variables relatives au travail. Plus loin encore, l'utilisation des heures travaillées comme unité de mesure du volume de travail débouchera sur une meilleure mesure de la productivité de ce facteur.

La préparation par la Direction de la Comptabilité Nationale du compte satellite d'emploi pour l'année de base 2014 a permis d'intégrer toutes les données sur l'emploi pour élaborer une série de variables articulées décrivant les effectifs employés, les rémunérations, les heures travaillées et les emplois équivalent plein temps dans l'économie. L'intégration des différentes sources des données a nécessité la réconciliation de toutes ces sources en adoptant les mêmes définitions, concepts, nomenclatures et unités de mesure. Ce processus continu débouchera sur une description plus cohérente de l'état et de la dynamique du marché de travail au Maroc.

L'analyse des données fournies par le compte satellite d'emploi concernant les effectifs employés, les heures travaillées, les EEPT et la valeur ajoutées permet de ressortir plusieurs faits stylisés. Le premier fait stylisé est la prédominance de l'emploi informel dans l'économie. Le deuxième fait stylisé est que les femmes sont les plus exposées tant au travail informel qu'au travail vulnérable. Le troisième fait stylisé est que quelques branches ayant une productivité élevée opèrent à côté d'un grand nombre de branches de faible productivité et, par suite, de faible rémunération salariale moyenne ce qui devrait constituer une grande préoccupation pour la politique économique et sociale.

## BIBLIOGRAPHIE

Australian Bureau of Statistics-ABS, (2019), Australian Labour Account, concepts, sources and methods, [cat. no. 6150.0]

Banque mondiale, Commission européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques et Organisation des Nations Unies, (2013), Système de Comptabilité Nationale 2008

Bureau International du Travail, (2009), Guide sur les Nouveaux Indicateurs d'Emploi des Objectifs du Millénaire pour le Développement : y compris l'ensemble complet des Indicateurs du Travail Décent

Bureau International du Travail, (2013), Résolution I, Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, 19e CIST - 2 au 11 octobre 2013

De Vries, G., Timmer, M., & De Vries, K. (2015). Structural transformation in Africa: Static gains, dynamic losses. *The Journal of Development Studies*, 51(6), 674-688.

Demailly, D., Diane Marlat, D. et Rioux, L., (2012), Les déterminants du coût du travail en France, Insee Première n° 1393-Février

Haut-Commissariat au Plan et la Banque mondiale, (2017), le marché du travail au Maroc : défis et opportunités, Novembre

HCP, Comptes nationaux, Base 2014 ; (2014-2019)

McMillan, M., & Rodrik, D. (2011). Globalization, structural change and productivity growth. In M. Bacchetta, & M. Jense (Eds.), *Making globalization socially sustainable* (pp. 49-84). Geneva: International Labour Organization and World Trade Organization

McMillan, M., Rodrik, D., and Verduzco-Gallo, I, (2014), Globalization, Structural Change, and Productivity Growth with an Update on Africa, *World Development*, Vol. 63, pp. 11-32,

Nations Unies et BIT, (2010), Mesure de la population économiquement active lors de recensements de la population : Manuel, New York

## NOMENCLATURES

Catégorie	Intitulés
Catégorie 1	Cadre et assimilé
Catégorie 2	Technicien
Catégorie 3	Artisan et ouvriers qualifié
Catégorie 4	Manœuvre

► **TABLEAU 15 :** Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi

Statut	Intitulés
0E1001001	Salarié
0E1002001	Employeur
0E1002002	Indépendant
0E1003	Aide familial

► **TABLEAU 16 :** Statuts dans l'emploi

Secteur	Intitulé
S11	Sociétés non financières
S12	Sociétés financières
S13	Administrations Publiques
S14	Ménages
S15	Institution Sans But Lucratif au service des ménages

► **TABLEAU 17 :** SECTEURS INSTITUTIONNELS

Catégorie	Intitulés
A00	Agriculture et sylviculture
B00	Pêche
B05	Activités extractives
CA0	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
CB0	Fabrication de textiles, d'articles d'habillement, de cuir et d'articles de cuir
CC0	Fabrication d'articles en bois et en papier ; imprimerie et reproduction de supports
CD0	Cokéfaction et fabrication de produits pétroliers raffinés
CE0	Fabrication de produits chimiques
CF0	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et de préparations pharmaceutiques
CG0	Fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques, et autres produits minéraux non métalliques
CH0	Fabrication de produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux, sauf machines et matériel
CI0	Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques
CJ0	Fabrication de matériel électrique
CK0	Fabrication de machines et de matériel, n.c.a.
CL0	Fabrication de matériel de transport
CM0	Autres activités de fabrication, réparation et installation
DE0	Distribution d'électricité et de gaz- Distribution d'eau, réseau d'assainissement, traitement des déchets
F00	Construction
G00	Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles
H00	Transports et entreposage
I00	Activités d'hébergement et de restauration
J00	Information et communication
K00	Activités financières et d'assurances
L68	Activités immobilières
MN0	Services rendus aux entreprises
O84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
PQ8	Éducation, santé humaine et activités d'action sociale
RS0	Services rendus aux ménages ou autres services

> **TABLEAU 18** : NOMENCLATURE DES ACTIVITÉS

→ ANNEXES

Code	Salariés					Employeurs	Indépend-ants	Aides familiales	Total
	S11	S12	S13	S14	S15				
A00			3 898	546 405		97 131	1 289 732	2 220 596	4 157 762
B05	30 944			7 738		7 111	11 825	1 177	58 795
B00	34 580						1 714	356	36 650
CA0	141 188			47 206		16 518	48 011	18 328	271 251
CB0	176 493			53 285		22 330	93 449	16 791	362 348
CC0	24 563			10 051		6 016	14 461	3 456	58 547
CD0	1 899						0		1 899
CE0	21 709			1 187		121	1 273	222	24 512
CF0	9 960						0		9 960
CG0	53 290			3 426		1 561	6 107	4 071	68 455
CH0	45 705			22 540		9 905	22 827	8 676	109 653
CI0	5 082								5 082
CJ0	27 600						659		28 259
CK0	8 509			250		166	444		9 369
CLO	73 397			218		161	0		73 776
CM0	18 874			17 214		9 326	25 321	4 016	74 751
DE0	60 524						4 168	398	65 090
F00	504 290			119 531		22 587	153 283	16 467	816 158
G00	347 069			184 911		101 500	964 864	138 383	1 736 727
H00	126 996			14 551		6 341	151 215	4 511	303 614
I00	142 096			73 161		19 932	54 724	16 312	306 225
J00	55 237			1 034		252	4 518	210	61 251
K00		65 435							65 435
L68	11 873			1 073		393	10 101	262	23 702
MN0	349 549			4 235		3 717	15 785	428	373 714
O84	0		591 616						591 616
PQ8	131 200		354 688	11 348	20 684	4 431	10 294	1 252	533 897
RS0	32 803		11 764	144 524	24 512	16 259	153 489	9 588	392 939
	2 435 430	65 435	961 966	1 263 888	45 196	345 758	3 038 264	2 465 500	10 621 437

► **TABLEAU19** : EFFECTIF EMPLOYÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, STATUT DANS LA PROFESSION ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014

Code	Salariés					Employeurs	Indépend-ants	Aides familiales	Total
	S11	S12	S13	S14	S15				
A00			3506	585416		100 119	1 167 996	1 657 494	3 514 531
B05	30 944			5 033		4 518	5 312	1 017	46 824
B00	34 580					0	784	388	35 752
CA0	141 188			61 248		24 311	48 881	21 046	296 674
CB0	176 494			61 611		25 404	89 370	16 314	369 193
CC0	24 563			10 953		6 569	11 478	3 595	57 158
CD0	1 899								1 899
CE0	21 709			1 330		132	878	202	24 251
CF0	9 960								9 960
CG0	53 290			3 160		1 323	6 038	4 446	68 257
CH0	45 705			24 485		10 234	21 990	10 615	113 029
CI0	5 082								5 082
CJ0	27 600					0	609	0	28 209
CK0	8 509			341		244	384	0	9 478
CL0	73 397			229		167	0	0	73 793
CM0	18 874			17 630		10 760	21 325	4 846	73 435
DE0	60 523					0	4 204	411	65 138
F00	504 290			129 169		20 930	101 115	16 167	771 671
G00	347 068			230 115		126 047	1 043 540	159 849	1 906 619
H00	126 995			13 805		5 818	154 403	5 439	306 460
I00	142 096			99 074		27 953	54 722	18 858	342 703
J00	55 237			1 262		254	6 329	199	63 281
K00		65 435							65 435
L68	11 873			1 579		669	13 515	121	27 757
MN0	349 550			4 528		3 461	14 203	490	372 232
O84			532 168						532 168
PQ8	104 202		253 135	8 037	17 017	3 777	6 311	1 116	393 595
RS0	32 803		10 578	158 424	20 165	20 023	141 790	10 451	394 234
	2 408 431	65 435	799 387	1 417 429	37 182	392 713	2 915 177	1 933 064	9 968 818

► **TABLEAU 20** : L'EMPLOI EN ÉQUIVALENCE TEMPS PLEIN PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, STATUT DANS LA PROFESSION ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014

Branche d'activité	Salariés					Employeurs	Indépendants	Aides familiales	Total
	S11	S12	S13	S14	S15				
A00			8.022.324	1.339.431.839		229.072.762	2.672.376.690	3.792.348.700	8.041.252.315
B05	70.800.025			11.513.965		10.337.316	12.153.324	2.325.904	107.130.534
B00	79.119.424			0		0	1.793.096	888.099	81.800.619
CA0	323.038.190			140.133.613		55.624.216	111.837.310	48.152.222	678.785.551
CB0	403.816.301			140.964.306		58.123.500	204.477.786	37.326.006	844.707.899
CC0	56.197.783			25.058.587		15.029.328	26.262.402	8.226.379	130.774.479
CD0	4.345.248			0		0	0	0	4.345.248
CE0	49.669.264			3.052.631		302.016	2.008.060	461.149	55.493.120
CF0	22.788.665			0		0	0	0	22.788.665
CG0	121.927.665			7.229.676		3.026.312	13.813.196	10.171.993	156.168.842
CH0	104.572.546			56.021.674		23.414.286	50.313.844	24.286.521	258.608.870
CI0	11.627.085			0		0	0	0	11.627.085
CJ0	63.148.137			0		0	1.393.464	0	64.541.601
CK0	19.468.477			780.173		557.760	878.724	0	21.685.133
CL0	167.932.443			524.160		381.888	0	0	168.838.491
CM0	43.181.639			40.340.147		24.617.620	48.791.254	11.088.739	168.019.399
DE0	138.479.262						9.619.180	940.945	149.039.387
F00	1.153.815.024			295.539.711		47.887.912	231.348.698	36.991.269	1.765.582.614
G00	794.093.884			526.501.244		288.397.290	2.387.620.288	365.733.571	4.362.346.277
H00	290.566.824			31.587.020		13.312.170	353.274.756	12.444.234	701.185.003
I00	325.115.428			226.681.776		63.956.288	125.203.700	43.146.020	784.103.212
J00	126.382.779			2.887.091		581.280	14.479.988	455.836	144.786.973
K00		149.715.280		0		0	0	0	149.715.280
L68	27.165.716			3.612.342		1.531.248	30.921.656	277.200	63.508.162
MN0	799.768.855			10.361.159		7.918.872	32.495.316	1.121.310	851.665.512
O84			1.217.599.706	0		0	0	0	1.217.599.706
PQ8	238.414.448		579.173.280	18.389.514	38.933.225	8.643.140	14.441.322	2.554.049	900.548.979
RS0	75.052.142		24.202.122	362.473.535	46.138.620	45.813.486	324.417.164	23.911.936	902.009.005
Total	5.510.487.254	149.715.280	1.828.997.433	3.243.084.161	85.071.845	898.528.690	6.669.921.218	4.422.852.081	22.808.657.962

► **TABLEAU 21** : NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, STATUT DANS LA PROFESSION ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014

Code	S11	S12	S13	S14	S15	Total
A00			644	9789		10 433
B05	2 769			251		3 020
B00	5 596			0		5 596
CA0	7 868			1 047		8 915
CB0	6 751			1 225		7 976
CC0	1 492			205		1 697
CD0	344			0		344
CE0	3 693			17		3 710
CF0	1 999			0		1 999
CG0	4 051			67		4 118
CH0	3 372			575		3 947
CI0	561			0		561
CJ0	2 056			0		2 056
CK0	538			7		545
CLO	5 025			5		5 030
CM0	1 672			454		2 126
DE0	7 555			0		7 555
F00	25 897			3 557		29 454
G00	25 316			3 703		29 019
H00	12 700			431		13 131
I00	6 954			2 720		9 674
J00	8 479			11		8 490
K00		14 417		0		14 417
L68	1 113			23		1 136
MN0	23 327			73		23 400
O84			75 600	0		75 600
PQ8	6 651		61 558	142	1 027	69 378
RS0	1 635		1 474	3 021	635	6 765
	167 414	14 417	139 276	27 323	1 662	350 092

► **TABLEAU 22 : RÉMUNÉRATION SALARIALE (EN MILLIONS DE DIRHAMS) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2014**

Source : CSE, 2014

Code	S11	S12	S13	S14	S15	Total
A00			1469	97527		98 996
B05	3 855			831		4 686
B00	21 633			495		22 128
CA0	27 217			13 374		40 591
CB0	15 698			7 813		23 511
CC0	5 553			1 014		6 567
CD0	1 523					1 523
CE0	16 690			141		16 831
CF0	6 017					6 017
CG0	17 960			363		18 323
CH0	10 208			2 071		12 279
CI0	1 022					1 022
CJ0	4 064			4		4 068
CK0	2 756			69		2 825
CL0	9 585			8		9 593
CM0	8 556			1 970		10 526
DE0	24 221			77		24 298
F00	39 012			19 394		58 406
G00	51 979			56 539		108 518
H00	24 642			9 197		33 839
I00	21 428			14 127		35 555
J00	30 877			117		30 994
K00		44 395				44 395
L68	5 287			67 499		72 786
MN0	38 523			816		39 339
O84			90 143			90 143
PQ8	11 388		63 805	727	1 086	77 006
RS0	4 844		1 703	8 556	668	15 771
	404 538	44 395	157 120	302 729	1 754	910 536

► **TABLEAU 23** : VALEUR AJOUTÉE (EN MILLIONS DE DIRHAMS) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014

Branche d'activité	Hommes	Femmes	Total
A00	2387842	1769920	4157762
B05	56646	2149	58795
B00	34957	1693	36650
CA0	182289	88963	271251
CB0	181949	180399	362348
CC0	52567	5979	58547
CD0	1671	228	1899
CE0	18243	6268	24512
CF0	5750	4210	9960
CG0	54646	13810	68455
CH0	99822	9831	109653
CI0	2558	2524	5082
CJO	14839	13420	28259
CK0	7745	1624	9369
CLO	52684	21092	73776
CM0	68602	6150	74751
DE0	58487	6603	65090
F00	773536	42622	816158
G00	1539168	197559	1736727
H00	283119	20495	303614
I00	235768	70457	306225
J00	41731	19520	61251
K00	37782	27653	65435
L68	19942	3760	23702
MN0	262636	111079	373714
O84	407573	184043	591616
PQ8	273586	260310	533897
RS0	309057	83882	392939
<b>TOTAL</b>	<b>7465193</b>	<b>3156244</b>	<b>10621437</b>

► **TABLEAU 24 : EFFECTIF EMPLOYÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SEXE, ANNÉE 2014**

Source : CSE, 2014

Branche d'activité	Salariés		Employeurs et indépendants		Aides familiales		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A00	469.152	81.151	1.092.399	294.464	826.290	1.394.306	2.387.842	1.769.920
B05	38.122	560	17.348	1.588	1.177	0	56.646	2.149
B00	32.887	1.693	1.714	0	356	0	34.957	1.693
CA0	116.403	71.991	52.465	12.064	13.420	4.908	182.289	88.963
CB0	103.555	126.223	69.627	46.152	8.767	8.024	181.949	180.399
CC0	28.900	5.714	20.212	265	3.456	0	52.567	5.979
CD0	1.671	228	0	0			1.671	228
CE0	16.990	5.906	1.253	141	0	222	18.243	6.268
CF0	5.750	4.210	0	0			5.750	4.210
CG0	48.166	8.550	3.906	3.762	2.574	1.498	54.646	13.810
CH0	58.414	9.831	32.732	0	8.676	0	99.822	9.831
CI0	2.558	2.524	0	0			2.558	2.524
CJ0	14.180	13.420	659	0			14.839	13.420
CK0	7.135	1.624	610	0			7.745	1.624
CLO	52.523	21.092	161	0			52.684	21.092
CM0	32.359	3.729	32.808	1.839	3.434	582	68.602	6.150
DE0	53.921	6.603	4.168	0	398	0	58.487	6.603
FO0	582.548	41.273	174.521	1.349	16.467	0	773.536	42.622
G00	419.490	112.490	1.005.387	60.977	114.291	24.093	1.539.168	197.559
H00	121.527	20.020	157.081	475	4.511	0	283.119	20.495
I00	157.058	58.199	68.111	6.545	10.599	5.713	235.768	70.457
J00	36.871	19.400	4.650	120	210	0	41.731	19.520
K00	37.782	27.653	0	0			37.782	27.653
L68	9.186	3.760	10.494	0	262	0	19.942	3.760
MN0	245.217	108.567	16.990	2.512	428	0	262.636	111.079
O84	407.573	184.043	0	0			407.573	184.043
PQ8	266.875	251.045	5.958	8.767	753	498	273.586	260.310
RS0	156.408	57.195	147.893	21.855	4.756	4.832	309.057	83.882
<b>Total</b>	<b>3.523.221</b>	<b>1.248.694</b>	<b>2.921.147</b>	<b>462.875</b>	<b>1.020.825</b>	<b>1.444.675</b>	<b>7.465.193</b>	<b>3.156.244</b>

► **TABLEAU 25** : EFFECTIF EMPLOYÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, STATUT DANS LA PROFESSION ET PAR SEXE, ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014



Branche d'activité	Salariés												Employeurs et indépendants				Aides familiaux				Total		Total
	S11+S12		S13		S14		S15		S14		S15		S14		S15		S14		S15				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
A00	30465	479	2685	1213	466466	79939								1092399	294464	826290	1394306	2387842	1769920	4.157.762			
B05	32887	1693			7656	82								17348	1588	1177	0	56646	2149	58.795			
B00														1714	0	356	0	34957	1693	36.650			
CA0	75853	65335			40551	6655								52465	12064	13420	4908	182289	88963	271.251			
CB0	63328	113165			40227	13058								69627	46152	8767	8024	181949	180399	362.348			
CC0	19094	5469			9805	246								20212	265	3456	0	52567	5979	58.547			
CD0	1671	228																1671	228	1.899			
CE0	15803	5906			1187	0								1253	141	0	222	18243	6268	24.512			
CF0	5750	4210																5750	4210	9.960			
CG0	44740	8550			3426	0								3906	3762	2574	1498	54646	13810	68.455			
CH0	35874	9831			22540	0								32732	0	8676	0	99822	9831	109.653			
CI0	2558	2524																2558	2524	5.082			
CJ0	14180	13420												659	0			14839	13420	28.259			
CK0	6885	1624			250	0								610	0			7745	1624	9.369			
CL0	52305	21092			218	0								161	0			52684	21092	73.776			
CM0	15145	3729			17214	0								32808	1839	3434	582	68602	6150	74.751			
DE0	53921	6603												4168	0	398	0	58487	6603	65.090			
F00	463017	41273			119531	0								174521	1349	16467	0	773536	42622	816.158			
G00	241155	105914			178336	6575								1005387	60977	114291	24093	1539168	197559	1.736.727			
H00	106976	20020			14551	0								157081	475	4511	0	283119	20495	303.614			
I00	101781	40315			55277	17884								68111	6545	10599	5713	235768	70457	306.225			
J00	35837	19400			1034	0								4650	120	210	0	41731	19520	61.251			
K00	37782	27653																37782	27653	65.435			
L68	8384	3489			802	271								10494	0	262	0	19942	3760	23.702			
MN0	243745	105804			1473	2762								16990	2512	428	0	262636	111079	373.714			
084			407573	184043														407573	184043	591.616			
P08	41175	90025	207601	147087	1612	9736	16.487	4.197						5958	8767	753	498	273586	260310	533.897			
R50	21368	11435	6926	4838	108576	35948	19.538	4.974						147893	21855	4756	4832	309057	83882	392.939			
Total	1771680	729185	624786	337181	1090731	173157	36025	9171						2921147	462875	1020825	1444675	7465193	3156244	10.621.437			

► **TABLEAU 26 : EFFECTIF EMPLOYÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, STATUT DANS L'EMPLOI, SECTEUR INSTITUTIONNEL ET PAR SEXE, ANNÉE 2014**

Source : CSE, 2014

Branches d'activité	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie3	Catégorie 4	Total
A00	2.469	18.819	1.067	4.135.407	4.157.762
B05	1.935	572	14.943	41.345	58.795
B00	2.999	5.067	16.027	12.557	36.650
CA0	7.807	7.831	79.050	176.564	271.251
CB0	7.129	5.988	213.722	135.509	362.348
CC0	2.995	1.907	33.373	20.272	58.547
CD0	353	882	301	363	1.899
CE0	3.088	4.339	9.909	7.175	24.512
CF0	2.815	2.653	2.885	1.607	9.960
CG0	5.112	4.415	32.166	26.762	68.455
CH0	5.785	4.543	59.497	39.828	109.653
CI0	438	808	3.216	620	5.082
CJO	1.930	2.717	14.990	8.621	28.259
CK0	1.032	1.011	4.316	3.009	9.369
CLO	4.593	5.625	39.005	24.553	73.776
CM0	2.041	2.589	46.589	23.533	74.751
DE0	10.486	14.411	22.259	17.934	65.090
F00	63.006	35.038	346.687	371.427	816.158
G00	67.030	35.263	238.619	1.395.814	1.736.727
H00	17.988	11.919	192.210	81.497	303.614
I00	16.421	11.657	69.684	208.464	306.225
J00	17.648	10.246	21.572	11.785	61.251
K00	19.900	5.498	33.215	6.822	65.435
L68	2.994	1.016	4.279	15.412	23.702
MN0	51.131	39.996	106.971	175.616	373.714
O84	276.879	152.865	161.873	0	591.616
PQ8	343.100	64.180	81.271	45.345	533.897
RS0	12.886	7.517	152.313	220.222	392.939
<b>Total</b>	<b>951.992</b>	<b>459.371</b>	<b>2.002.009</b>	<b>7.208.065</b>	<b>10.621.437</b>

Source : CSE, 2014

► **TABLEAU 27 : EFFECTIF EMPLOYÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE, ANNÉE 2014**

Branche d'activité	S11+ S12				S13				S14				S15				Total
	Catég. 1	Catég. 2	Catég. 3	Catég. 4	Catég. 1	Catég. 2	Catég. 3	Catég. 4	Catég. 1	Catég. 2	Catég. 3	Catég. 4	Catég. 1	Catég. 2	Catég. 3	Catég. 4	
A00					1824	1007	1067		644	17812		4135407					4157762
B05	1935	572	2894	25543						0	12049	15802					58795
B00	2999	5067	14313	12202					0	0	1714	356					36650
CA0	7807	7831	36611	88940					0	0	42439	87624					271251
CB0	7129	5739	78789	84835					249	134933	50673						3623348
CC0	2995	1907	10434	9227					0	22939	11044						58547
CD0	353	882	301	363							0						1899
CE0	3088	4339	9695	4586					0	214	2589						24512
CF0	2815	2653	2885	1607							0						9960
CG0	5112	4415	23541	20222					0	8625	6540						68455
CH0	5785	4543	20545	14832					0	38952	24996						109653
CI0	438	808	3216	620							0						5082
CJ0	1930	2717	14331	8621					0	659	0						28259
CK0	1032	1011	3456	3009					0	860	0						9369
CL0	4593	5625	38730	24449					0	275	104						73776
CM0	2041	1561	9409	5864					1028	37180	17669						74751
DE0	10486	14411	22259	13368					0	0	4566						65090
F00	63006	32725	157227	251332					2313	189460	120095						816158
G00	67030	35150	136054	108835					113	102565	1286980						1736727
H00	17988	11919	57664	39426					0	134546	42071						303614
I00	16421	11657	52551	61467					0	17133	146997						306225
J00	17648	10246	20714	6629					0	858	5156						61251
K00	19900	5498	33215	6822							0						65435
L68	2994	1016	4161	3702					0	119	11711						23702
MN0	51131	37351	102460	158607					2645	4511	17009						373714
O84					276879	152865	161873				0						591616
P08	40246	23197	34899	32859	302854	28982	22852			12001	8983	6340			14538	6146	533897
RS0	6753	4848	12647	8555	6134	1668	3962			1001	118475	204384			17229	7283	392939
Total	363656	237686	903001	996521	587691	184522	189753	0	644	37163	877488	6198114	0	0	31767	13429	10621437

► **TABLEAU 28** : EFFECTIF EMPLOYÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, SECTEUR INSTITUTIONNEL ET PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE, ANNÉE 2014

Source : CSE, 2014

Branche d'activité	Hommes					Femmes					Total
	Catég. 1	Catég. 2	Catég. 3	Catég. 4	Total	Catég. 1	Catég. 2	Catég. 3	Catég. 4	Total	
A00	1.890	17.830	819	2.367.302	2.387.842	579	989	248	1.768.105	1.769.920	4.157.762
B05	1.882	564	13.934	40.267	56.646	53	8	1.009	1.078	2.149	58.795
B00	2.475	4.695	15.309	12.478	34.957	524	372	717	79	1.693	36.650
CA0	5.611	6.304	60.667	109.707	182.289	2.195	1.527	18.383	66.857	88.963	271.251
CB0	4.398	4.040	115.397	58.115	181.949	2.732	1.949	98.325	77.393	180.399	362.348
CC0	1.945	1.459	30.488	18.675	52.567	1.050	448	2.885	1.597	5.979	58.547
CD0	260	779	269	363	1.671	93	103	32	0	228	1.899
CE0	1.916	3.400	7.737	5.190	18.243	1.172	939	2.172	1.985	6.268	24.512
CF0	1.548	1.691	1.485	1.025	5.750	1.266	962	1.401	582	4.210	9.960
CG0	3.967	4.031	23.914	22.734	54.646	1.146	384	8.251	4.028	13.810	68.455
CH0	3.607	4.106	54.521	37.588	99.822	2.178	437	4.975	2.240	9.831	109.653
CI0	321	619	1.462	156	2.558	117	189	1.754	464	2.524	5.082
CJ0	1.078	1.826	6.919	5.016	14.839	852	891	8.072	3.605	13.420	28.259
CK0	735	817	3.432	2.760	7.745	297	194	884	249	1.624	9.369
CL0	3.897	4.708	27.739	16.341	52.684	696	917	11.266	8.213	21.092	73.776
CM0	1.570	2.471	42.643	21.917	68.602	471	117	3.946	1.616	6.150	74.751
DE0	7.984	12.857	19.974	17.672	58.487	2.502	1.553	2.285	263	6.603	65.090
FO0	53.002	32.032	320.902	367.601	773.536	10.005	3.006	25.785	3.826	42.622	816.158
GO0	50.200	24.516	181.299	1.283.153	1.539.168	16.830	10.747	57.320	112.661	197.559	1.736.727
H00	14.164	9.926	181.140	77.889	283.119	3.824	1.993	11.070	3.608	20.495	303.614
I00	13.671	9.299	52.303	160.495	235.768	2.749	2.358	17.381	47.969	70.457	306.225
J00	13.029	7.001	11.767	9.933	41.731	4.619	3.245	9.804	1.852	19.520	61.251
K00	14.221	2.077	16.577	4.907	37.782	5.679	3.421	16.638	1.914	27.653	65.435
L68	2.352	609	2.536	14.447	19.942	643	408	1.744	966	3.760	23.702
MN0	35.500	27.671	64.719	134.746	262.636	15.632	12.325	42.252	40.870	111.079	373.714
O84	189.069	94.247	124.257	0	407.573	87.810	58.617	37.616	0	184.043	591.616
PQ8	197.106	18.964	39.366	18.151	273.586	145.994	45.216	41.906	27.194	260.310	533.897
RS0	8.045	4.515	126.441	170.056	309.057	4.842	3.002	25.872	50.166	83.882	392.939
Total	635.442	303.054	1.548.015	4.978.683	7.465.193	316.550	156.318	453.994	2.229.382	3.156.244	10.621.437

► **TABLEAU 29 : EFFECTIF EMPLOYÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ, SEXE ET PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE, ANNÉE 2014**

Source : CSE, 2014

Code	Hommes	Femmes	Total
A00	9 164	1 269	10 433
B05	3 003	17	3 020
B00	5 470	126	5 596
CA0	6 840	2 075	8 915
CB0	5 020	2 956	7 976
CC0	1 415	282	1 697
CD0	314	30	344
CE0	2 860	850	3 710
CF0	1 249	750	1 999
CG0	3 702	416	4 118
CH0	3 478	469	3 947
CI0	361	200	561
CJO	1 568	488	2 056
CK0	483	62	545
CLO	4 042	988	5 030
CM0	1 933	193	2 126
DE0	6 909	646	7 555
F00	27 665	1 789	29 454
G00	24 335	4 684	29 019
H00	11 919	1 212	13 131
I00	7 811	1 863	9 674
J00	6 937	1 553	8 490
K00	9 417	5 000	14 417
L68	956	180	1 136
MN0	19 366	4 034	23 400
O84	54 509	21 091	75 600
PQ8	42 310	27 068	69 378
RS0	5 013	1 752	6 765
	268 051	82 041	350 092

Source : CSE, 2014

► **TABLEAU 30 : RÉMUNÉRATION SALARIALE (EN MILLIONS DE DIRHAMS)  
PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SEXE, ANNÉE 2014**

Code	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Total
A00	469	209	79	9 676	10 433
B05	545	102	419	1 953	3 020
B00	1 036	1 344	2 423	793	5 596
CA0	1 869	1 009	2 492	3 545	8 915
CBO	1 083	411	3 462	3 021	7 976
CC0	381	142	659	514	1 697
CD0	142	171	16	15	344
CEO	804	1 027	1 589	290	3 710
CF0	1 099	449	333	118	1 999
CG0	877	564	1 518	1 159	4 118
CHO	840	461	1 538	1 108	3 947
CI0	186	124	225	27	561
CJO	479	277	875	425	2 056
CK0	153	68	200	124	545
CLO	1 349	485	2 023	1 173	5 030
CM0	437	208	874	607	2 126
DE0	2 792	2 219	2 000	545	7 555
F00	9 011	3 046	9 158	8 238	29 454
G00	10 357	3 394	7 554	7 714	29 019
H00	3 993	1 738	5 128	2 273	13 131
I00	1 860	779	2 702	4 332	9 674
J00	4 669	1 683	1 744	395	8 490
K00	3 841	6 771	3 735	69	14 417
L68	544	97	310	185	1 136
MN0	9 710	3 011	5 507	5 172	23 400
O84	53 327	13 028	9 244	0	75 600
PQ8	58 917	4 968	4 182	1 310	69 378
RS0	1 680	393	1 695	2 997	6 765
	172 453	48 178	71 683	57 777	350 092

Source : CSE, 2014

► **TABLEAU 31** : RÉMUNÉRATION SALARIALE (EN MILLIONS DE DIRHAMS) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE, ANNÉE 2014

Code	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	ISBL au service des ménages	Total
A00			3506	3511025		3 514 531
B05	30944			15880		46 824
B00	34580			1172		35 752
CA0	141188			155486		296 674
CB0	176494			192699		369 193
CC0	24563			32595		57 158
CD0	1899			0		1 899
CE0	21709			2542		24 251
CF0	9960			0		9 960
CG0	53290			14967		68 257
CH0	45705			67324		113 029
CI0	5082			0		5 082
CJ0	27600			609		28 209
CK0	8509			969		9 478
CL0	73397			396		73 793
CM0	18874			54561		73 435
DE0	60523			4615		65 138
F00	504290			267381		771 671
G00	347068			1559551		1 906 619
H00	126995			179465		306 460
I00	142096			200607		342 703
J00	55237			8044		63 281
K00		65435		0		65 435
L68	11873			15884		27 757
MN0	349550			22682		372 232
O84			532168	0		532 168
PQ8	104202		253135	19241	17017	393 595
RS0	32803		10578	330688	20165	394 234
	2408431	65435	799387	6658383	37182	9 968 818

► **TABLEAU 32 : L'EMPLOI EN ÉQUIVALENCE TEMPS PLEIN PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2014**

Source : CSE, 2014

Code	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	ISBL au service des ménages	Total
A00			3478	3637792		3641270
B05	34075			16645		50720
B00	35509			1441		36950
CA0	145942			146182		292124
CB0	184931			187200		372131
CC0	25197			31912		57109
CD0	1858			0		1858
CE0	22894			2641		25535
CF0	9679			0		9679
CG0	54279			12904		67183
CH0	43515			60784		104299
CI0	4774			0		4774
CJ0	28015			609		28624
CK0	9194			858		10052
CL0	84792			396		85188
CM0	18184			55281		73465
DE0	61123			4615		65738
F00	484022			305276		789298
G00	337679			1564626		1902305
H00	136875			180304		317179
I00	142472			182584		325056
J00	55731			6618		62349
K00		69288		0		69288
L68	13128			15965		29093
MN0	379390			22432		401822
O84			543103	0		543103
PQ8	113258		248334	19622	20159	401373
RS0	34564		10204	447132	23823	515723
	2461080	69288	805119	6903819	43982	10283288

► **TABLEAU 33 : L'EMPLOI EN ÉQUIVALENCE TEMPS PLEIN PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2015**

Source : CSE, 2014

Code	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	ISBL au service des ménages	Total
A00			3509	3441342		3444851
B05	41854			19518		61372
B00	36306			1435		37741
CA0	151494			147936		299430
CB0	166786			193626		360412
CC0	25157			34509		59666
CD0	1379			0		1379
CE0	23165			2660		25825
CF0	9454			0		9454
CG0	55509			13663		69172
CH0	44032			65808		109840
CI0	4849			0		4849
CJ0	28478			455		28933
CK0	9935			858		10793
CL0	90615			432		91047
CM0	17177			54957		72134
DE0	66530			4615		71145
F00	511223			333427		844650
G00	340345			1547621		1887966
H00	137649			188899		326548
I00	151144			204799		355943
J00	55389			5670		61059
K00		74376		0		74376
L68	13509			17397		30906
MN0	401853			24082		425935
O84			547929	0		547929
PQ8	117018		241361	19653	21350	399382
RS0	34981		10204	453652	25247	524084
	2535831	74376	803003	6777014	46597	10236821

► **TABLEAU 34** : L'EMPLOI EN ÉQUIVALENCE TEMPS PLEIN PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2016

Source : CSE, 2014

Code	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	ISBL au service des ménages	Total
A00			3528	3315310		3318838
B05	46502			18227		64729
B00	36150			1278		37428
CA0	154248			154346		308594
CB0	166992			195552		362544
CC0	25726			29141		54867
CD0	1379			0		1379
CE0	23738			2638		26376
CF0	9965			0		9965
CG0	56385			13179		69564
CH0	43757			67574		111331
CI0	5335			0		5335
CJ0	31442			492		31934
CK0	9933			858		10791
CL0	93849			373		94222
CM0	17374			54429		71803
DE0	69869			4615		74484
F00	547085			338109		885194
G00	355830			1606790		1962620
H00	136850			194869		331719
I00	155444			237992		393436
J00	58712			5889		64601
K00		74970		0		74970
L68	12981			17397		30378
MN0	429240			25043		454283
O84			550902	0		550902
PQ8	126911		239096	20516	23302	409825
RS0	36032		10105	461304	27571	535012
	2651729	74970	803631	6765921	50873	10347124

► **TABLEAU 35** : L'EMPLOI EN ÉQUIVALENCE TEMPS PLEIN PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2017

Source : CSE, 2014

Code	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	ISBL au service des ménages	Total
A00			3510	3166125		3169635
B05	45438			19551		64989
B00	36034			1293		37327
CA0	158775			160614		319389
CB0	172640			203034		375674
CC0	26181			28826		55007
CD0	1379			0		1379
CE0	23913			2229		26142
CF0	10091			0		10091
CG0	54619			12632		67251
CH0	42508			66643		109151
CI0	5408			0		5408
CJ0	35412			492		35904
CK0	10057			878		10935
CL0	102301			370		102671
CM0	18385			56263		74648
DE0	72239			4615		76854
F00	528538			335536		864074
G00	361662			1597638		1959300
H00	140851			192185		333036
I00	168445			252795		421240
J00	59945			5545		65490
K00		80836		0		80836
L68	13863			18888		32751
MN0	447632			25237		472869
O84			559363	0		559363
PQ8	132482		231068	27550	26120	417220
RS0	38090		10466	464996	30897	544449
	2706888	80836	804407	6643935	57017	10293083

► **TABLEAU 36 : L'EMPLOI EN ÉQUIVALENCE TEMPS PLEIN PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2018**

Source : CSE, 2014

Code	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages	ISBL au service des ménages	Total
A00			3336	3135891		3139227
B05	44770			19385		64155
B00	35600			1220		36820
CA0	167743			159703		327446
CB0	179757			213847		393604
CC0	28266			29598		57864
CD0	1427			0		1427
CE0	24939			2221		27160
CF0	10444			0		10444
CG0	53703			12035		65738
CH0	40575			65311		105886
CI0	5329			0		5329
CJ0	38518			512		39030
CK0	10057			878		10935
CL0	117572			391		117963
CM0	19569			59225		78794
DE0	81275			4615		85890
F00	538265			345559		883824
G00	369083			1617866		1986949
H00	149642			195613		345255
I00	174492			271437		445929
J00	63205			5451		68656
K00		83203		0		83203
L68	15338			20171		35509
MN0	486436			26955		513391
O84			566032	0		566032
PQ8	143906		223537	29241	26572	423256
RS0	38623		10259	477317	31410	557609
	2838534	83203	803164	6694442	57982	10477325

► **TABLEAU 37** : L'EMPLOI EN ÉQUIVALENCE TEMPS PLEIN PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL, ANNÉE 2019

Source : CSE, 2014